L'Abeille de France

& l'Apiculteur

BONNE ANNÉE 2020

- Rucher solidaire SCA - MEP
- Reportage photo au Salon SimApi
- Journée de reconnaissance d'InterApi

MENSUEL D'INFORMATIONS APICOLES

N° 1075 • JANVIER 2020

LEGA

OFFRE D'AVANT SAISON

CHEZ NOS REVENDEURS
QUI ADHÈRENT À L'INITIATIVE
Validité du 1 au 29 FÉVRIER 2020
Prix TVA inclus

REMISE 25%

www.legaitaly.com

Art. 6000
Maturateur 50 Kg
en inox AISI 304 brillant à fond plat
77,25 €
~~103,00 €~~

Art. 6020
Maturateur 100 Kg
en inox AISI 304 brillant à fond plat
99,75 €
~~133,00 €~~

Art. 6040
Maturateur 200 Kg
en inox AISI 304 brillant à fond plat
138,00 €
~~184,00 €~~

Art. 6060
Maturateur 400 Kg
en inox AISI 304 brillant à fond plat
210,00 €
~~280,00 €~~

Art. 3840
Enfumoir Ø 100 mm
en tôle inox avec protection fil
20,25 €
~~27,00 €~~

Art. 5000STY
Extracteur radiaire "FLAMINGO"
28 cadres Dadant hausse ou 12 cadres Langstroth,
cage en inox, moteur électrique TOP, jambes droites et robustes
1.350,00 €
~~1.800,00 €~~

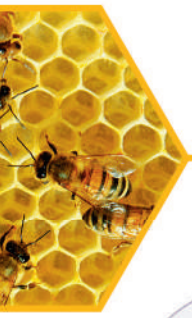

Art. 4290
Machine à désoperculer électrique
à lame vibrante
851,25 €
~~1.135,00 €~~

Art. 4696SXJ
Extracteur radiaire RADIALNOVE
avec cage inox et transmission
à engrenages hélicoïdaux
461,25 €
~~615,00 €~~

LEGA srl Costruzioni Apistiche
Via Maestri del Lavoro, 23
48018 Faenza ITALY - Tel: +39 0546 26834
info@legaitaly.com

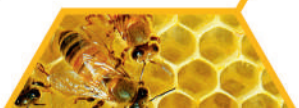

L'Abeille de France
& l'Apiculteur

5 Rue de Copenhague - 75008 PARIS
Tél. Paris : 01 45 22 48 42
Publicité & Rédaction du journal :
contact@labeilledefrance.fr

SITES INTERNET :
http://www.labeilledefrance.com
http://www.snapiculture.com

FONDATEURS :
Jean HURPIN & Jean GUERRE (1920)
GÉRANT : Pascal GUICHE
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Pascal GUICHE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7622,45 euros
La reproduction d'articles de *L'Abeille de France* est subordonnée à une autorisation préalable.

RÉDACTEUR : Frank ALÉTRU
COMITÉ DE RÉDACTION (pour ce numéro)
Frank ALÉTRU, Jean-Paul CHARPIN,
Laure GITTON

NOS ANNONCEURS :
APINOV, ICKOWICZ,
LEGA, NICOTPLAST,
ROUTE D'OR APICULTURE,
LE RUCHER DE L'ESCOUTAY,
VITA BEE HEALTH.

Les annonces et les publicités n'engagent pas la Rédaction.

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :
Cindy ADOLPHE, Collectifs,
Maurine DEVARIEUX,
Florent GUILLAUD,
Dr Joseph HEMMERLÉ, Céline LAIR,
François MOREAU, Géraldine PETIT,
Jean RIONDET, Paul SCHWEITZER,
les syndicats et associations
départementaux ainsi que leurs adhérents
pour la fourniture de photos et de certains textes.

Commission paritaire n°0620 T 79754
Dépôt légal 1er trimestre 2020
N°1075 Janvier 2020
Mise en page et conception graphique : Laure GITTON
Impression : Imprimerie BLG Toul / Europe Routage
2780 route de Villey-St-Etienne - 54 200 TOUL
ISSN 0373-4625
France 4,90 euros - Étranger 5,40 euros

TARIFS 2020
France 34,50 euros pour 11 numéros dont TVA 0,66 €
Étranger : 44 euros
Assurance RC : 10 premières ruches gratuites, payante à partir de la 11ème

PHOTO DE COUVERTURE :
Bonne année 2020 ! Butineuses sur passiflore
Crédit photo : © Didier CASTELAIN

SOMMAIRE

UNE

4 **ÉDITO** Aux premiers jours d'une nouvelle décennie... *Frank ALÉTRU*
6 **INFOS PRATIQUES**

INFOS

7 **SIMAPI** Le SimApi : un métier, une passion ! *AdF*
9 **INTERPRO** Reconnaissance d'InterApi *AdF*
12 **PAROLE À L'ITSAP** Étude de cas *Collectif*
15 **ANERCEA** Journées techniques à Pontivy *Cindy ADOLPHE, Frank ALÉTRU*
18 **REVUE DES REVUES** Le moine derrière les abeilles *Traduit par Cindy ADOLPHE*

PRATIQUE APICOLE

21 **REGISTRE D'ÉLEVAGE 2020**
24 **LA RUBRIQUE DU NÉOPHYTE** *François MOREAU*
26 **CONSEILS AUX LECTEURS** *Jean RIONDET*
28 **UN TEMPS D'AVANCE** *Jean RIONDET & Florent GUILLAUD*

ET AUTOUR ...

32 **MALADIES DES ABEILLES** 4 viroses communes : abrégé 6/6 *Dr J. HEMMERLÉ*
36 **PLANÈTE MIEL** Analyse pollinique des miels *Paul SCHWEITZER*
38 **RECETTES AU MIEL** Légumes rôtis/Cake aux fruits *C. LAIR / M. DEVARIEUX*
40 **SCA** De migrants à récoltants, le rucher solidaire SCA-MEP *Collectif*

COMMUNAUTÉ

44 **VIE DES STRUCTURES APICOLES**
51 **PETITES ANNONCES**

COMMANDES

54 **LIBRAIRIE** *Géraldine PETIT*
56 **CONTRAT D'ASSURANCE**
62 **BULLETIN D'ABONNEMENT**

ÉDITO

Frank ALÉTRU
Président du Syndicat National d'Apiculture

Aux premiers jours d'une nouvelle décennie, … une feuille de route bien chargée !

Mais avant tout, un bref retour sur 2019 qui aura été l'année d'une prise de conscience quasi mondiale concernant le réchauffement climatique. Et le passage vers la nouvelle décennie se fait sous les flammes des incendies de forêts, tout autour de notre planète.
Un signal d'alarme qui impose une prise de décisions fortes et urgentes de la part des gouvernements.

Revenons aussi sur le 1er Salon international du matériel apicole (SimApi) qui se tenait début décembre à Avignon et qui a remporté un véritable succès, malgré les grèves dans les transports.
L'organisation de ce salon assumée par "L'Abeille de France", sur une proposition du Syndicat national des fabricants et grossistes en matériel apicole (SNFGMA), semble avoir apportée pleine satisfaction tant aux apiculteurs qu'aux exposants, compte tenu de l'importance des ventes réalisées.
De par son importante fréquentation en nombre de visiteurs, le SimApi a de toute évidence comblé un vide au sein de l'activité économique de notre filière qui, contrairement à bon nombre d'autres, ne disposait pas encore d'un salon spécifiquement dédié au matériel et aux produits pour l'apiculture. Son animation différente des congrès apicoles était ponctuée par des conférences présentées par les exposants eux-mêmes, permettant ainsi de nombreux temps d'échanges entre Exposant-Fabricant/Visiteurs qui se sont poursuivis sur les stands. Les structures techniques et scientifiques présentes (ADA, AFA, ANERCEA, APINOV, CARI, CFPPA, FNGTA, INRA, ITSAP, OFA…) ont elles aussi nourries sur leurs stands des débats constructifs.

Les conférences, les débats et les témoignages d'apiculteurs qui ont suivis tout au long des trois journées du Salon ont confirmé les attentes importantes de la filière en matière de solutions tant techniques que politiques. Elles ont confirmé les orientations de notre feuille de route pour 2020, qui sont déclinées ci-après.

Concernant la lutte contre la varroase : l'inquiétude relative à une baisse d'efficacité de certains acaricides, laissant supposer l'apparition de souches de varroas devenus résistants, appelle à la mise au point urgente de nouvelles matières actives et/ou de nouvelles méthodes de lutte naturelle pour permettre des rotations plus longues et éviter ainsi tout risque d' accoutumance.
La nécessité d'organiser un plan national de luttes collectives régionalisées pour contrer la varroase et l'organisation d'une pharmacovigilance renforcée étaient aussi sur toutes les lèvres.

Garantir aux consommateurs l'accès à des produits de la ruche de qualité et protéger l'image de marque de la filière apicole française : Pour y parvenir, il devient urgent d'améliorer notre communication sur la qualité de nos miels et des autres produits de la ruche, d'origine France. Urgent aussi, de faire aboutir la loi en cours de rédaction qui protégera les produits apicoles français et informera en toute transparence les consommateurs grâce à un étiquetage clair des miels d'importation, précisant les pays d'origines. Des avancées ont été obtenues en 2019 et restent à être confirmées dans les textes de loi.

Améliorer qualité et quantité des récoltes : Des efforts sont aussi à faire par certains dans nos rangs, afin de mieux contrôler les apports de produits de nourrissage et n'employer que des produits vétérinaires avec AMM. Aux services de l'administration aussi, d'accentuer la lutte contre les fraudes et les adultérations. C'est cette panoplie d'actions qui permettra de soutenir des prix du miel plus rémunérateurs pour les apiculteurs de France et de vivre dignement de leur travail.

Norme AFNOR : Des groupes de travail internationaux concernant une possible normalisation mondiale des produits de la ruche sont en cours sous la tutelle de l'AFNOR. Le Syndicat National d'Apiculture (SNA) continuera d'y assurer une présence et une participation active afin d'éviter toute dérive vers une réglementation plus laxiste, souhaitée hélas par d'autres états participants.

Pour une cire d'abeille pure : Dans la même ligne d'action, il est impératif de stopper toute mise en œuvre et vente de

cire d'abeilles non pure sur le marché apicole. Ne doit être employée dans les ruches uniquement de la cire d'abeille pure, en totale conformité avec le *Codex Alimentarius*.

Ralentir l'expansion du frelon asiatique sur le territoire : Bien que l'année 2019 ait présenté une météo défavorable au développement du frelon asiatique sur une grande partie du territoire national, il est fort probable que des conditions naturelles à venir permettront la reprise de son invasion. Les progrès importants obtenus en matière de pièges hautement sélectifs permettent aujourd'hui d'envisager sérieusement la mise en place d'un plan de lutte nationale par piégeage des fondatrices. Soutenir la demande d'attribution d'une autorisation d'emploi du SO2 pour la destruction des nids sera aussi un de nos objectifs et complétera les outils de lutte.

Mettre un terme au "Bee-bashing" : Que ceux qui pensent avoir trouvé la réponse à la diminution des pollinisateurs en opposant "abeilles domestiques" aux "abeilles sauvages" revoient leurs copies, car ils se trompent de cibles. Chasser les apiculteurs et leurs abeilles de certains espaces est un absolu non-sens, alors que l'ensemble du territoire est en sous pollinisation. Les insectes sauvages disparaissent parce qu'ils sont anéantis par les mêmes causes environnementales et chimiques que celles subies par les abeilles. Mais à la différence de l'apiculture, il n'existe pas d'éleveurs d'insectes sauvages pour tenter de reconstituer les populations décimées. Ce n'est pas en réduisant encore davantage les populations de pollinisateurs que l'on retrouvera un équilibre dans l'entomofaune, mais plutôt en supprimant les causes et les facteurs environnementaux négatifs, responsables de leur disparition, et en garantissant aussi des milieux propices pour leurs gîtes, leur alimentation, leur développement et leur reproduction.

Ressources mellifères et pollenifères : Il nous faudra aussi continuer de travailler en faveur de l'amélioration de la ressource dans les inter-miellées, et sur certains "déserts mellifères". Convaincre les semenciers de revenir à des variétés de colza et de tournesol plus nectarifères pour de meilleurs rendements tant en grains qu'en miel. Soutenir et encourager les municipalités dans leurs initiatives favorables à la protection de la biodiversité.

Veille pesticides : Nous ne réduirons pas notre vigilance à l'égard de toute matière active mise en œuvre sur les cultures et qui présenterait un risque pour les pollinisateurs. Dans ce but, nous agirons de concert avec les autres syndicats et ONG autant que besoin, ou encore en justice comme nous l'avons encore fait récemment pour faire retirer l'autorisation d'usage du Sulfoxaflor. Nous soutiendrons et encouragerons les occasions de dialogues et d'échanges techniques sur la protection des abeilles avec les agriculteurs. Toutes ces actions indispensables dans une démarche de progrès confortent le besoin de disposer d'un Institut technique apicole performant et durable.

Initiation et formation professionnelle : Forts de notre important réseau de ruchers-école, nous soutiendrons toute initiative ou proposition d'amélioration de l'offre pour une formation apicole de qualité qu'il s'agisse des ruchers-école, des CFPPA, des spécialisations en lycée agricole, des formations privées ou de la formation continue (ADA, ANERCEA, FNGTA, FNOSAD...) afin de constituer une nouvelle génération d'apiculteurs, forte de compétences.

Actions européennes : Sur ce plan, nous sommes encore insuffisamment entendus au niveau de Bruxelles et quasiment ignorés au niveau des orientations proposées par le COPA-COGECA, ainsi que lors des débats de la Commission Agriculture. Un gros travail a pourtant déjà été fait depuis plusieurs années, mais il nous faudra être encore plus pro actifs.

Interprofession (InterApi) : 2020 sera une année décisive avec la mise en place de la Cotisation volontaire étendue (CVE). Son apport économique à InterApi déterminera la sélection des actions qui pourront être mises en œuvre selon le plan de filière validé par l'ensemble des syndicats et des deux collèges Amont et Aval. Toutes ces actions ne pourront être portées et défendues que collectivement. Face à de tels enjeux, nous ne devons pas céder à la fatalité tant dans l'air du moment.
Plus que jamais, le rôle du syndicalisme apicole prend du sens et l'individualisme montre ses faiblesses.
La somme de nos compétences associées les unes aux autres forme le socle de notre profession. C'est une force dont nous n'avons pas les moyens de nous passer. Aussi, le SNA, fédération de syndicats et d'associations qui couvre l'ensemble du territoire national et une partie de l'Outremer, continueront d'assumer leurs missions essentielles. Des missions de défense, de formation, d'information et de solidarité entre les apiculteurs commencées, il y a un siècle par Jean HURPIN, Fondateur du SNA, et relayée par votre revue "*L'Abeille de France*" depuis 100 ans pour elle aussi.
Ceci nous amène à avoir une pensée pour ceux que nous connaissons qui souffrent ou qui nous ont quittés.

C'est sur ces mots de fraternité que tous les administrateurs du SNA ainsi que l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du SNA et de *L'Abeille de France* se joignent à moi pour vous adresser, ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année. Et que perdurent encore longtemps le plaisir d'être parmi vos abeilles, de les voir et de les entendre voler, de les choyer pour maintenir la prospérité dans vos ruchers et d'en apprécier leurs précieuses récoltes.

Bonne et belle année 2020 !

INFOS PRATIQUES

Avis aux chasseurs d'images !

Vous disposez de clichés originaux, artistiques, insolites, pédagogiques...
N'hésitez pas à nous les adresser (format jpg, haute définition) : **laure.gitton@labeilledefrance.fr** afin de les partager avec nos lecteurs.
Nous ne manquerons pas d'en mentionner les auteurs. Merci à tous nos lecteurs qui ont déjà envoyé leurs belles contributions !

La Rédaction

Miellat *© Pierre SIMON*

Retrouvez les conférences du 1er Congrès international d'Apiculture et d'Apithérapie de Rouen en 2018 sur www.snapiculture.com

SECRÉTARIAT

SNA SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE — L'Abeille de France

5 rue de Copenhague - 75008 PARIS
01 45 22 48 42
contact@snapiculture.fr contact@labeilledefrance.fr

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

du lundi au vendredi : 9h00 - 13h00
sauf mercredi : 13h45 - 17h45

AGENDA

16/01 : Loi étiquetage
Ministère de l'Économie et des Finances

28/01 : CA Interprofession InterApi

© AdF

AU RUCHER Tout pour l'apiculture !

12 Rue de Constantinople - 75008 Paris - M° Villiers

Livraison dans Paris intra-muros sur rendez-vous, le vendredi avant midi.
(Commande minimum : 300 € TTC)

Ouverture :
mercredi : 9h - 19h
vendredi : 13h - 19h
samedi : 9h - 13h

01 42 93 28 64
aurucher@snapiculture.fr

PARIS ÎLE-DE-FRANCE
" Pour vous servir ! "

© Farouk SELKA

La foule dès l'ouverture !

SIMApi 2019
1er SALON INTERNATIONAL DU MATÉRIEL APICOLE
AdF EVENTS

SIMAPI
AdF

Le SimApi : un métier, une passion !

Durant trois jours, plusieurs milliers d'apiculteurs débutants ou professionnels ont pu découvrir sur plus de 6 000 m² une exposition de matériel apicole d'une diversité et d'une qualité rarement atteintes en apiculture, dans une ambiance des plus conviviale.
Un grand moment qui fera date pour l'apiculture française.

Les maturateurs en inox ont suscité la curiosité des visiteurs...

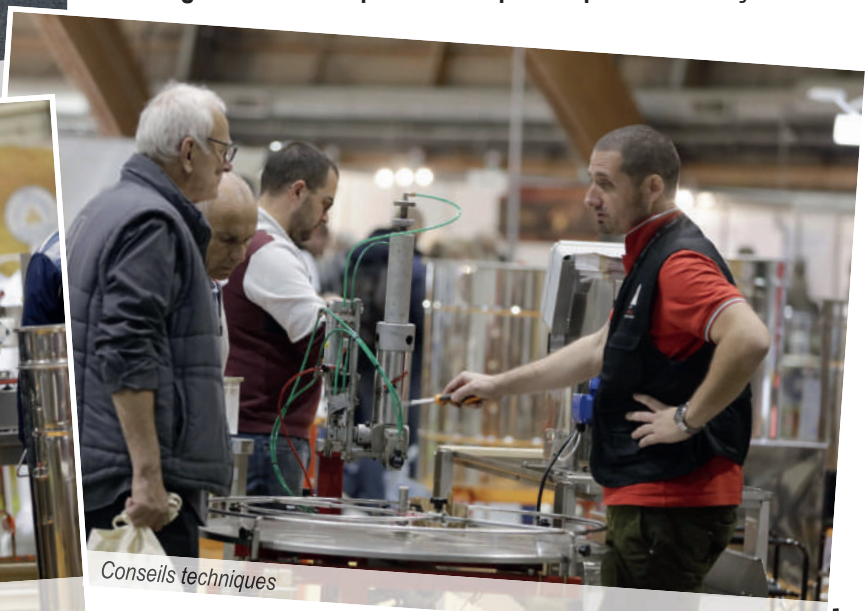
Conseils techniques

Des conférences présentées par les exposants

Du matériel qui fait rêver...

Deux ingénieurs auscultent...

De belles allées de matériel

Réflexions autour des pressoirs

Le stand de L'Abeille de France © Géraldine PETIT

© Géraldine PETIT

Père et fils satisfaits

Dans l'attente d'un essai grandeur nature !

La relève est prête pour les transhumances !

SIM Api 2019
1er SALON INTERNATIONAL DU MATÉRIEL APICOLE
Ed F EVENTS

Voyage dans l'infiniment petit...

Échange intensif entre exposant et visiteur

Photos © Patricia GÉRAUD

La reconnaissance d'InterApi, l'interprofession des produits de la ruche

Le 2 décembre dernier, dans les locaux de la Maison des fruits et des légumes où se trouve le siège d'InterApi, s'est tenue, en présence des représentants des pouvoirs publics, la "journée de la reconnaissance" de l'interprofession des produits de la ruche.

Si l'interprofession des produits de la ruche a officiellement vu le jour en janvier 2018 suite à la demande du Président, ce n'est qu'en décembre 2019 qu'elle a pu acter publiquement son existence. Si jusque là, InterApi peinait à se structurer et avançait grâce aux bonnes volontés prêtes à travailler pour le collectif, c'est l'arrivée de Magali JONAS, nouvelle coordinatrice d'InterApi et désormais nouveau visage du secteur apicole français, qui a véritablement dynamisé la structure et permis de nombreuses avancées. L'organisation de cet événement et la finalisation du plan de filière sont les premiers témoins visibles.

Accueillis par le Président, M. Éric LELONG, les personnes présentes ont ensuite pu écouter Frank ALÉTRU, Président du Syndicat national d'apiculture, pour le collège des producteurs et David BESACIER, Président du Syndicat français des miels, pour le collège de l'aval. Anne BRONNER, représentante du Ministère en charge de l'agriculture, a conclu.

Tous ont salué le chemin parcouru et le travail collectif mais ils n'ont pas manqué de souligner les défis qui attendent encore cette jeune interprofession.

Anne BRONNER, conseillère du Ministre en charge de l'agriculture
© Emma NOZIÈRES

Un petit buffet à base de produits de la ruche, des miels et des hydromels de qualité apportés par les membres, a permis de faire découvrir aux invités la diversité des miellées des territoires français et du savoir-faire des apiculteurs.

Publication du plan de filière et adoption d'un plan d'actions sur deux ans

Le plan de filière apicole est la première réalisation d'InterApi ; il vise, outre un état des lieux de la filière apicole française, à proposer une vision à l'horizon 2024 avec des objectifs à atteindre.
Il se décline en 9 axes. Notamment couplé aux réponses obtenues lors du questionnaire diffusé au début de l'année 2019, il a donné lieu à un plan d'actions prioritaires à réaliser sur 2 ans ; ce dernier répondant entre autres aux attentes des apiculteurs ayant répondu.

Axe 1 : Valorisation du marché des productions apicoles françaises

L'interprofession souhaite soutenir la production et la commercialisation de produits de la ruche, notamment en améliorant la traçabilité et l'étiquetage de façon à répondre aux attentes des consommateurs. Cela contribuera aussi à plus d'efficacité dans la lutte contre les fraudes ainsi qu'à une meilleure connaissance du marché.

Axe 2 : Prise en compte des attentes sociétales

Derrière cette formulation se trouve un soutien à la transition écologique avec notamment des actions dans le cadre de la Politique Agricole Commune et un renforcement du dialogue avec les autres filières agricoles avec, comme objectif, la réduction de l'usage des pesticides.

Axe 3 : Structuration de l'amont et des relations contractuelles

L'interprofession a pour objectif de réunir les conditions permettant une rémunération juste et équitable de tous les acteurs de la filière.

Axe 4 : Transformation de la gouvernance et du fonctionnement de la filière

L'objectif, à terme, est de pouvoir financer des études qui répondent aux besoins des apiculteurs sur le terrain. Certaines pourront être réalisées par l'Institut technique, en collaborant si besoin avec les associations de développement apicole (ADA), permettant ainsi à la filière de disposer d'outils techniques performants, de proximité et pouvant s'adapter aux spécificités régionales.

Axe 5 : Recherche et développement

InterApi financera des projets de recherche et développement en lien avec les besoins des acteurs de la filière apicole afin de leur permettre d'exercer leur métier dans les meilleures conditions.

Axe 6 : Formation, installation et transmission

L'objectif est ici d'accompagner la filière afin qu'elle soit durable à travers le renforcement des compétences des professionnels et l'installation de manière pérenne de nouveaux apiculteurs.

Axe 7 : Gestion sanitaire de la filière apicole

L'interprofession souhaite travailler sur les problématiques sanitaires rencontrées par les acteurs de la filière avec tous les acteurs du sanitaire afin que les solutions soient efficaces et réalisables.

Axe 8 : Gestion des risques

Via notamment la collaboration à la mise en place d'un plan de surveillance d'une éventuelle introduction d'*Aethina tumida* et par la demande de création d'un fonds de soutien en cas de calamité apicole.

Axe 9 : Assurer la visibilité de la filière apicole, de ses produits et de ses métiers

Comme son nom l'indique, axe dédié à la communication pour la promotion et le maintien de l'image positive du métier et des produits issus de l'apiculture.

Des actions concrètes sont d'ores et déjà mise en œuvre telles que la modification de la loi relative à l'étiquetage des miels d'importation qui devra préciser les pays d''origine dans un orde décroissant selon le pourcentage en cas de mélange de plusieurs origines ainsi qu'une participation aux travaux relatifs à la normalisation des produits apicoles afin de mieux lutter contre les fraudes et mettre en avant les spécificités des miels français. Contribuer au financement des travaux d'homologation permettant la mise à disposition d'un nouveau procédé pour lutter contre varroa ainsi que la mise en place d'accords interprofessionnels pour l'écoulement des stocks de miels français. Des actions qui devraient faire l'unanimité...

Magali JONAS, un nouveau visage dans le paysage apicole français

InterApi

Magali JONAS est arrivée en juillet dernier au sein d'InterApi. Véritable cheville ouvrière et chef d'orchestre de cette toute jeune interprofession, elle incarne depuis son arrivée bienveillance et persévérance.
***L'Abeille de France* l'a rencontrée.**

L'Abeille de France (AdF) : Magali, pourquoi tout à coup l'apiculture ?
Magali JONAS (MJ) : J'ai toujours été fascinée par les écosystèmes, cet ensemble de composantes qui forme un tout cohérent et où chacune des composantes joue un rôle pour que l'ensemble fonctionne et que chaque composante puisse exister. Je suis donc sensible à leur équilibre et les abeilles jouent un rôle fondamental dans l'équilibre de notre écosystème. J'ai été attirée par la filière apicole pour œuvrer au maintien du service écosystémique rendu par les abeilles, tout en travaillant pour que l'activité économique de la filière apicole se développe. J'adore le miel et je suis convaincue de l'intérêt des produits de la ruche pour la santé, donc ça aide à s'investir pour qu'ils puissent être commercialisés ! C'est passionnant de travailler à concilier les enjeux économiques tout en respectant et servant l'environnement. En plus, les abeilles sont des animaux qui eux aussi sont fascinants, chez elles aussi tout est très bien organisé !

AdF : Quel bilan fais-tu au bout de 6 mois ?
MJ : Ce que je retiens au bout de 6 mois, c'est qu'il y a encore beaucoup à faire ! La filière est confrontée à de multiples enjeux et il y a des solutions à trouver pour lui permettre de se développer, le dialogue interprofessionnel est primordial pour y arriver.
Pour InterApi, la construction a bien avancé et nous commençons à réaliser des actions. InterApi a notamment été sollicitée plusieurs fois par le Sénat pour avoir des éléments sur les enjeux pour la filière apicole dans la loi issue des États Généraux de l'Alimentation et l'accord commercial UE-MERCOSUR. Nous sommes aussi en relation avec la Secrétaire d'État Mme Agnès PANNIER-RUNACHER sur le sujet de l'étiquetage du miel et nous travaillons sur la normalisation des produits de la ruche au niveau international pour protéger les apiculteurs français et défendre la qualité de nos produits. Nous venons aussi tout juste de terminer l'élaboration du plan de filière apicole.
Il nous reste des points à clarifier et des choses à mettre en place mais nous sommes sur une bonne dynamique, tous les adhérents jouent le jeu du dialogue.

Magali JONAS

AdF : Quelles sont, pour toi, les 2 actions phares pour 2020 ?
MJ : En premier lieu, la mise en place de la contribution volontaire étendue (CVE), car elle va permettre de pérenniser l'interprofession financièrement et donc de pouvoir avancer et déployer des actions dans l'intérêt de la filière apicole plus sereinement. La mise en place de la CVE impliquera aussi d'avoir un programme d'actions sur plusieurs années qui fasse consensus au sein de la filière et soit donc au service de ses acteurs.
En 2020, nous souhaitons aussi travailler sur un accord interprofessionnel pour faciliter la commercialisation de la production française de miel à un juste prix. Cette action donne tout son sens à une interprofession et va permettre de faire avancer toute la filière.

AdF : Quel est le plus grand défi d'InterApi ?
MJ : Réussir à surmonter des désaccords entre les adhérents pour trouver des solutions qui permettent à l'interprofession de fonctionner et à la filière de se développer.

AdF : Magali, petite question "bonus", si tu étais un produit de la ruche, lequel serais-tu ?
MJ : La cire car c'est un matériau de construction.

Qu'on se le dise, nous sommes sous le charme ! Nous la remercions chaleureusement pour tous nos échanges et d'avoir accepté cet exercice qui n'est pas facile.

PAROLE À L'ITSAP

Constance BERI, Cécile FERRUS, Chloé JUGE et Coline KOUCHNER

ITSAP
INSTITUT DE L'ABEILLE

ETUDE DE CAS

GAEC familial, production de miel, commercialisation 100 % en vrac, prestations de pollinisation et produits d'élevage

Résultats : techniques, économiques et organisation du travail

Diapason

Données issues du Réseau d'Exploitations de Référence de l'ITSAP et du projet DURAPI

acta
MEMBRE DU RÉSEAU

Profil de l'exploitation

2 associés et 2 saisonniers
760 colonies en production et 1030 hivernées
Commercialisation : 100 % vrac
2,9 UMO (moyenne entre 2012 et 2017)
Années d'enquêtes : 2011 à 2017

Merci aux apiculteurs qui ont aidé la filière à acquérir des données de références sur le fonctionnement des exploitations apicoles professionnelles.

www.itsap.asso.fr

UMO : Unité de main d'œuvre

Équivalent sucre : les produits distribués pour le nourrissement glucidique des colonies n'ont pas tous des concentrations en sucres équivalentes. Un taux de conversion est utilisé pour obtenir une quantité en "kg équivalent sucre", il correspond au taux de concentration en sucre du produit.

Produit brut : valeur des productions vendues ou stockées et des éventuelles subventions d'exploitation.

Excédent brut d'exploitation : différence entre le produit et les charges hors amortissements et frais financiers.

Résultat courant : indicateur de la rentabilité économique. Il est obtenu à partir de l'EBE auquel sont soustraits les amortissements et les frais financiers (frais financiers non pris en compte ici).

Résultat disponible : à partir de l'EBE, on retire les annuités des emprunts long et moyen terme ainsi que les charges financières (frais financiers court terme et agios). Il correspond à la somme disponible pour les prélèvements privés (salaires notamment) et pour le développement de l'exploitation (autofinancement).

Contact : constance.beri(a)itsap.asso.fr
cecile.ferrus(a)itsap.asso.fr

Photo © Melli-Ouest

Résultats techniques

Les apiculteurs réalisent **4 à 6 miellées par an**. La saison commence systématiquement par les miellées d'**acacia** et de **colza**. En été, les ruches sont ensuite placées sur **tournesol** et sur **châtaignier**. Selon les conditions de l'année, les ruches peuvent aussi produire du miel de toutes fleurs, de tilleul, de forêt et de carotte.

Productions et rendements

Figure 1 : Rendements moyens par miellées

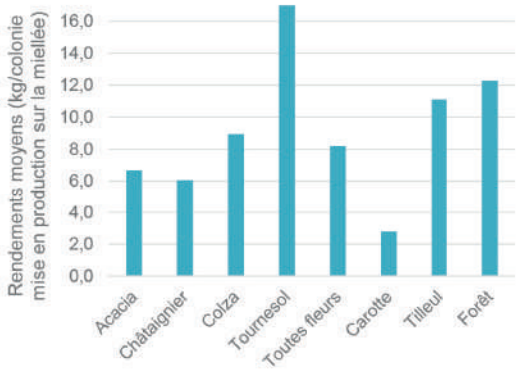

Miel

La production moyenne est de **23 tonnes de miel** par an.

- **30 kg de miel / colonie mise en production**
- **23 kg de miel / colonie hivernée**

Cire et produits d'élevage

- **210 kg de cire** réutilisée sur l'exploitation
- Production d'essaims sur cadre et de reines

Prestations de pollinisation

Les apiculteurs réalisent également des **prestations de pollinisation** sur des semences potagères de plein champ. En moyenne, **240 colonies** sont engagées au total par an (une colonie pouvant être engagée plusieurs fois). Les prestations durent environ **5 semaines**.

Renouvellement du cheptel

En moyenne, chaque année à la mise en l'hivernage, **58 % des colonies ont des reines de l'année**, à la fois :

- par la création de nouveaux essaims dans lesquels des reines fécondées sont introduites
- par le renouvellement des reines sur les colonies de production

Les reines fécondées proviennent majoritairement de l'exploitation.

Le taux de **pertes hivernales : ~ 23%**

Abeilles **Buckfast** ® et **caucasienne** (Caucasica)

Figure 2 : Schéma de renouvellement du cheptel

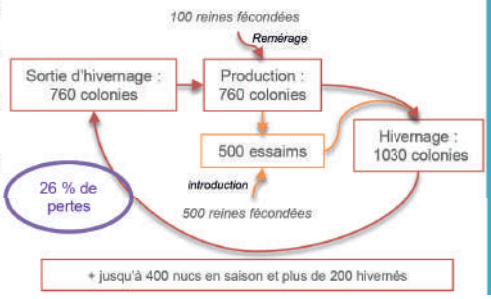

Données clés

❖ Nourrissement

8,2 kg équivalent sucre par colonie hivernée / an
Du sirop est principalement utilisé pour faire des réserves à l'hivernage et une petite part est dédiée à la stimulation.

❖ Traitements contre Varroa

Apivar ® (fin d'été)
Acide formique (au printemps entre les miellées)

❖ Renouvellement des cires

2 cadres renouvelés / ruche / an en moyenne

❖ Commercialisation du miel

100 % vente en vrac

❖ Bâtiments et principal matériel

- **2 bâtiments** pour une superficie totale de 650 m² dont **100 m²** de miellerie.
- **Miellerie**
  Chaîne d'extraction capacité **920 cadres.** Bac décanteur, maturateur, centrifugeuse, pompes.
- **Nourrissement et élevage**
  Cuve et pompe à sirop, couveuses.
- **Manutention**
  Extérieure : Bobcat
  Intérieure : Transpalettes
- **Transhumances**
  Camion 19 tonnes avec remorque. Capacité : 98 (camion) + 48 (remorque) ruches avec 1 hausse

Résultats économiques

DÉFINITIONS

Chiffre d'affaires *: total des ventes de l'année.*
Excédent brut d'exploitation (EBE) *: solde entre le produit total et les charges opérationnelles et de structure.*
Résultat courant (RC) : *solde entre le produit total et les charges totales. Il est un indicateur de la rentabilité de l'exploitation.*
L'EBE et le RC prennent en compte les variations d'inventaires.

Figure 3 : Répartition du chiffre d'affaires et des aides non amortissables
141 400 € HT

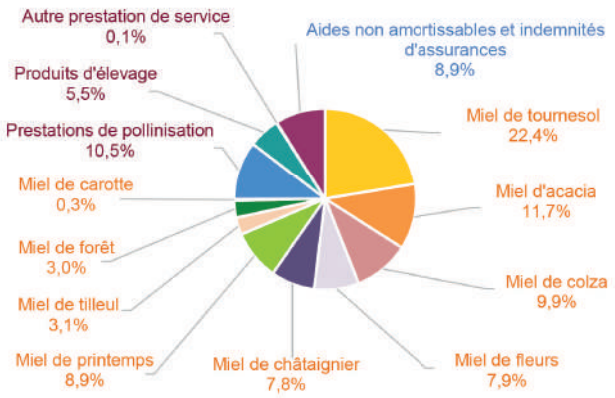

Figure 4 : Répartition des charges de l'exploitation
105 800 € HT

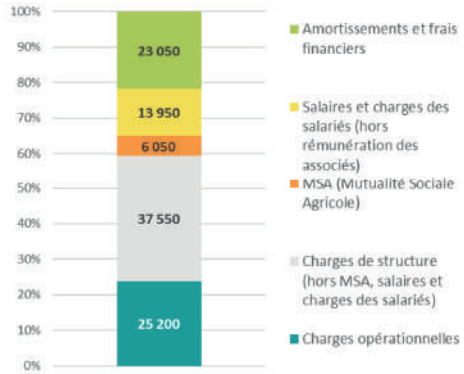

Ces charges n'incluent pas la rémunération des associés.

- Prix moyen du miel : **5,4 € HT / kg** (entre 4 et 7,5)
- Prestations de pollinisation : en moyenne 63 € HT / colonie engagée
- Produits d'élevage : 103 € / essaim et 23 € / reine

Le chiffre d'affaires est composé pour les ¾ de la vente de miel et notamment du miel de tournesol.
Le quart du chiffre d'affaires restant est dû principalement aux prestations de pollinisation, aux produits d'élevage et aux subventions d'exploitation.

❖ Total des charges :

- **4,5 € HT / kg de miel produit**
- **140 € HT / colonie** mise en production

Dont:

❖ Charges d'élevage (nourrissement, sanitaire…) : 22 € HT / colonie hivernée
❖ Commercialisation : 10 centimes par kg de miel produit
❖ Carburants, lubrifiants et entretien du matériel roulant : 31 centimes / km parcouru

EBE = 76 300 €
100 € / colonie mise en production

RC = 53 200 €
70 € / colonie mise en production

ITSAP INSTITUT DE L'ABEILLE

Organisation du travail – 3,1 UMO

2 associés (membres de la cellule de base) à temps plein sur l'activité apicole
2 salariés : le premier présent de mars à octobre (8 mois) et le second d'avril à août (5 mois)

Figure 5 : **Estimation du temps de travail par quinzaine pour l'ensemble des personnes travaillant sur l'exploitation, par catégorie d'activité**

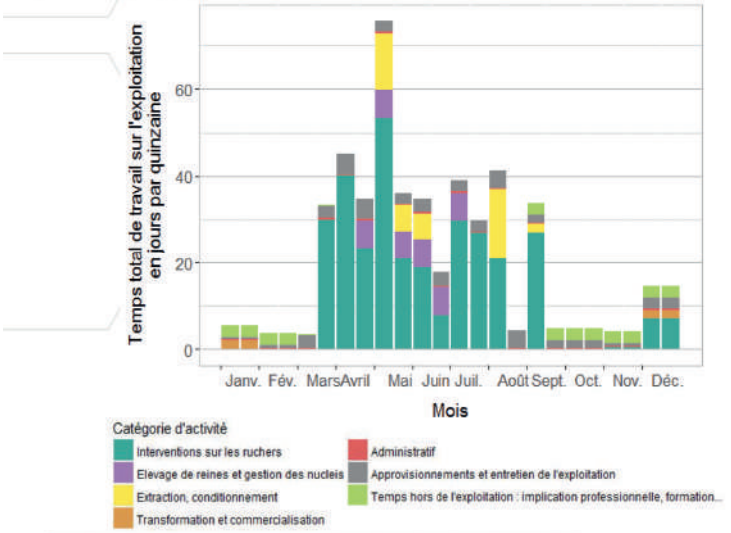

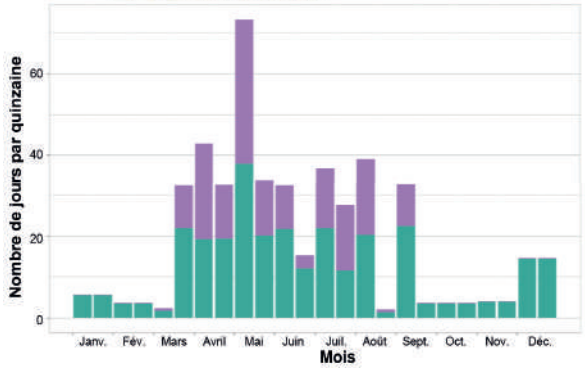

Figure 6 : **Répartition du temps de travail entre associés (cellule de base) et salariés**

Travail réalisé par :
- les membres de la cellule de base
- des personnes extérieures à la cellule de base

Données 2017

Chiffres clés

Nombre de jours de travail (tous UMO inclus):
- 469 jours / an
- 30 jours / an pour 100 ruches hivernées
- **148 jours travaillés par personne** de la cellule de base / an

Une partie du travail non reportable d'avril à juillet.

Type de période de l'année (pour les associés) :

Période	j / semaine	h / jour	Période
Chargée	5,5	9h30	Avril à juillet
Moyenne	5	7	Mars, août, sept., oct.
Peu chargée	1	7	Février et novembre
Stressante	/	/	Sortie d'hiver et pics de travail
Vacances	/	/	Décembre et janvier

“Charge de travail déséquilibrée au long de l'année (périodes de pointe) : beaucoup de travail l'été, peu en hiver.”

Les données de cette étude de cas sont issues du Réseau d'exploitations de référence de l'ITSAP et des enquêtes Bilan Travail réalisées dans le cadre du projet Durapi** porté par l'ITSAP.*

** RER : Réseau d'exploitations de référence animé et coordonnée par l'ITSAP, avec les partenaires suivants : ADAPIC, ADA NA, APPNP, ADA BFC, Syndicat AOP Miel de Corse - Mele di Corsica, ADA AURA, GPGR, ADA Occitanie, ADAPI, ADA Bretagne / GIE Elevages Bretagne.*

*** Projet Durapi (2016-2019 ; projet CASDAR Innovation et Partenariat) - Durabilité des exploitations apicoles : méthode d'évaluation multicritères, impact des stratégies de renouvellement du cheptel et accompagnement technique des professionnels. Projet porté par l'ITSAP, avec les partenaires suivants : INRA PACA (Unités Abeilles et Environnement, et Ecodéveloppement), IDELE, IRSTEA, ADA France, ADA AURA, ADAPI, ADAPIC, ADA NA, ADA Occitanie et GPGR.*

Les enquêtes Bilan Travail sont issues d'une adaptation, dans le cadre du projet Durapi, de la méthode Bilan Travail (INRA/IDELE) à l'apiculture.

Remerciements :
- *Aux apiculteurs ayant accepté d'être enquêtés dans le cadre du Réseau d'exploitations de référence et du projet Durapi*
- *À l'Institut de l'élevage (IDELE) pour l'adaptation de la méthode Bilan Travail à l'apiculture*
- *Aux salariés des ADA et du GPGR impliqués dans la conception et la réalisation des enquêtes*

Cindy ADOLPHE
Frank ALÉTRU

Journées techniques à Pontivy, au cœur de l'élevage avec l'ANERCEA

Âgée de 40 ans, l'ANERCEA est une association créée par des apiculteurs pour promouvoir l'élevage et la sélection des reines.
Pour ce faire, elle dispense des formations et réunit ses quelques 800 membres 2 fois par an lors de journées d'étude. C'est à l'une d'elles que nous avons assisté en novembre dernier, à Pontivy dans le Morbihan.

Les abeilles élèvent spontanément des reines lors de la préparation de l'essaimage, plus rarement lors d'une supersédure (renouvellement d'une reine sans essaimage) ou après disparition accidentelle de leur reine ; les éleveurs, eux, utilisent cette capacité de la colonie pour faire de l'élevage de reine une activité à part entière au sein de la filière apicole. C'est autour de cette activité, qui requiert connaissance et doigté, que l'ANERCEA a été créée. Leurs journées d'étude, ouvertes aux membres et aux non-membres de l'association, sont un haut-lieu de partage technique.
Outre les échanges avec les professionnels du secteur sur l'actualité apicole, la saison, les trucs et astuces, nous avons pu assister aux présentations de la 1ère journée et à l'Assemblée générale.

Optimiser les capacités d'élevage d'une colonie

Nutrition protéinée et probiotiques pour l'abeille, par Marco Antonio MUNOZ ENRIQUES, apiculteur-éleveur mexicain.

Cadre de couvain compact

"*Les abeilles sont comme les vaches, il leur faut la panse pleine pour produire*".

Marco travaille à l'Apicola Elite, l'élite de l'apiculture. Sa station d'élevage comprend 700 nucleis doubles sur un hectare et il était là pour nous parler d'alimentation et d'optimisation de la capacité de production. Pour lui, une bonne génétique n'est rien si elle n'est pas couplée à une bonne alimentation et il recommande une alimentation exemplaire pour avoir une plus grande production de "gelée royale de qualité", car une bonne alimentation permet le développement des glandes hypopharyngiennes.
Avec ce qu'il appelle des abeilles grasses, "*pas besoin de beaucoup d'abeilles pour produire beaucoup de cellules et peu d'abeilles produisent suffisamment de cire et de gelée*"; il rappelle qu'une bonne température ambiante est aussi nécessaire.

À plus grandes abeilles, une durée de vie plus longue et avec des abeilles dites "grasses", il a constaté une meilleure production de chaleur.
Pesée des abeilles "standard" : 10 000/kg ;
Pesée des abeilles dites "grasses" : 8000/kg soit 20% de plus de gain.

Pour lui, une bonne alimentation permet l'expression dans la colonie, des critères génétiques favorables à l'élevage et à la sécrétion de gelée royale.

Avec une alimentation supplémentée, il est donc possible de faire produire plus de cire et de gelée royale aux jeunes abeilles.

Le coût en supplémentation est aussi compensé par une surface supérieure de 2 cadres de couvain par rapport aux colonies non supplémentées.

La supplémentation en alimentation
Globalement, les abeilles ont besoin de protéines, de sucre et d'une température optimale.
L'apport de 2 kg de pâte protéinée est quasiment entièrement consommé après 20 jours.
Cet éleveur de haut vol nous a livré ses recettes.

Recette de la pâte protéinée :
25 kg de sucre
8 kg de levure de bière
3 kg d'œuf en poudre
300 ml d'huile alimentaire
2 litres d'eau
3 litres de fructose
350 ml de vitamines

"*La qualité de la reine en soi ne peut pas s'exprimer si elle ne dispose pas d'une bonne alimentation*".

Si les abeilles n'ont pas besoin de fibres, elles ont besoin de protéines, d'hydrate de carbone (sucres), de vitamines et minéraux et de lipides (acides gras). Parfois, les pollens disponibles ne possèdent pas tous les acides aminés dont les abeilles ont besoin.
À ceux qui lui disaient que les abeilles ne mangeaient pas de corps gras, il répondait alors que les pollens sont aussi constitués de lipides. C'est donc pour cette raison que dans la recette qui suit, il y a de l'huile en plus car cela est nécessaire.
On mélange les 4 aliments secs, on ajoute ensuite l'eau et le fructose pour faire une pâte consistante. Ensuite, le dosage peut être déposé sur la tête des cadres de couvain sur du papier ciré ou bien dans des sachets en plastique. Lui préfère utiliser les sachets plastique car cela permet de distribuer plus facilement la nourriture.

Sac de complément alimentaire entièrement consommé © Melli-Ouest

Marco a rappelé que l'usage de l'invertase correspond, ni plus ni moins, à ce qui se passe dans la salive. L'invertase produite de manière industrielle est faite à partir de levure de bière ; cette dernière étant utilisée en industrie pour obtenir le caractère moelleux des pâtisseries.

Placer dans un agitateur :
23 litres d'eau bouillante
50 kg de sucre et immédiatement 50 ml d'invertase
Mélanger pendant 30 minutes.
Vous obtiendrez une solution à 70% solide avec 65% d'inversion. L'optimum serait 80% de matière sèche et 100% d'inversion.
Si vous souhaitez ajouter d'autres produits, il est nécessaire d'attendre que le sirop refroidisse.
Avec ce sucre inverti, Marco considère que les abeilles économisent de l'énergie en n'ayant pas à invertir le sirop.

La règle d'or
45 jours avant la grande miellée - récolte principale, on donne 3 fois des compléments alimentaires, à 15 jours d'intervalle. Avant, on a préparé les ruches. Il faut que les reines aient été sélectionnées drastiquement, minimum 4 cadres de couvain, 2 cadres de cire gaufrée.
4 litres de sucre inverti + 2 kg de pâte protéinée.

On obtient, après 21 jours : plus de naissances, environ 2000 abeilles grasses/jour avec une durée de vie de 45 jours.
Ces 21 jours d'alimentation permettent aux abeilles de produire facilement de la cire, de la gelée et de pourvoir à l'entretien du couvain. Attention, si l'alimentation n'est pas régulière, les reines vont réduire la cadence de leur ponte.

Arrêt sur la flore intestinale : apport de probiotiques
Les abeilles ont une flore intestinale propre et elles échangent les aliments de bouche en bouche en général entre les adultes et les jeunes. C'est ce qu'on appelle la trophalaxie. Les insectes les plus connus qui réalisent cela sont les termites.
Dans la nature, s'il n'y a pas d'apport alimentaire par les adultes, les jeunes meurent (ex. : oiseaux, grands carnivores...). C'est aussi ce que fait le petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*) en leurrant les abeilles et en réussissant à se faire nourrir.

Si la flore intestinale des abeilles est complète[1] [et non altérée, cf. les effets du glyphosate sur la flore des abeilles], il n'y a pas de problème mais il ne faut pas oublier que les "mauvaises bactéries" sont opportunistes et qu'elles vont occuper les espaces vides de probiotique (ex. *Nosema ssp*), favorisant ainsi l'apparition de maladies.
"*On a dans nos mains et dans nos ruches tout ce qu'il faut*".

[1] Ndlr : et non altérée, cf. les effets du glyphosate sur la flore des abeilles (Motta et al., 2019)

Le pain d'abeilles contient des probiotiques. L'idée, avec l'apport de probiotiques, est l'amélioration de la flore avec comme objectif d'éviter que les butineuses passent trop de temps à faire de longues recherches de pollens lors du butinage.
Les probiotiques évoluent selon la saison en fonction de l'abondance de la flore et du climat. C'est pour cela qu'il y a des risques de nosémoose avant ou après l'hiver.

Apport de probiotiques : eau (sans plomb, sans chlore), sucre moscovado, sucre complet et une poignée de pollen sec. De cette façon, on déclenche la reproduction des ferments lactiques qui utilisent sucre+pollen. Reproduction très rapide.

Leur distribution doit être faite avant et juste après l'hiver : pour l'optimisation de la vie et de la santé des abeilles.

En conclusion, une fois de plus, on mesure l'importance de la qualité de la ressource environnante d'un rucher. Elle doit permettre de garantir la mise à disposition aux abeilles d'une alimentation riche et diversifiée tout au long de la saison et tout particulièrement 45 jours avant la miellée suivante… !

Abeilles dites "grasses" ou "rondes"

Au cours de ces journées techniques, il y a eu des témoignages d'apiculteurs et d'agent du développement apicole qui ont amené la confrontation des réalités de terrain face aux exigences théoriques, aux attentes des apiculteurs et aux questions des novices.

Si aujourd'hui trop d'informations circulent, et qu'il est parfois difficile de faire le tri dans le domaine spécifique qu'est l'élevage de reines, il ne faut pas perdre le fil conducteur : l'obtention d'une reine de qualité, c'est le gage d'une réussite en Apiculture.

En attendant d'être un professionnel de l'élevage, vous pouvez retrouver sur le site de l'Anercea des tutoriels au contenu validé collégialement (https://anercea.com). Au programme, plusieurs grandes thématiques subdivisées en petites séances vidéo : "La reine", "Pratiquer le greffage", "Produire des cellules royales", "Introduire les cellules royales ou les reines", "Produire des essaims" et "Gérer des nuclei de fécondation".
Au total, ce sont près de 300 personnes qui se sont réunies pendant ces 2 jours. Une soirée festive et les repas pris en commun ont permis de nombreux échanges dans une ambiance des plus chaleureuses et conviviales.

Les Journées d'Études de février 2020

Les 11 et 12 février au Centre Agora PNC de Boulazac
Avenue Agora – 24750 Boulazac Isle Manoire

Programme sous réserve de modification
à jour du 9 décembre 2019

ANERCEA
Au cœur de l'élevage

MARDI 11 FÉVRIER

10H00 : *Sélection d'Apis Mellifera carpatica*, par Vassil GAÏDAR, professeur, chercheur, sélectionneur et apiculteur ukrainien
12H00 : Déjeuner
14H00 : *D'un riche parcours de formation à l'installation en bio*, par Éric DUFOUR, apiculteur-éleveur de reines en Limousin.
16H00 : *Avoir des abeilles rustiques : sélection, recherche et pedigrees* par Julien PERRIN (Apihappy), Pascal BOYARD (l'Abeille Hurepoise), DIDIER PIFFAULT, apiculteurs au Ceta Mellifera
20H00 : Dîner

MERCREDI 12 FÉVRIER

9H00 : *Matériels et techniques d'élevage des Carpates*, par Vassil GAÏDAR, professeur, chercheur, sélectionneur et apiculteur ukrainien
11H00 : *Génétique quantitative appliquée à l'abeille,* par Matthieu GUICHARD, doctorant à l'Agroscope (Suisse)
12H30 : Déjeuner
14H30 : *Le frelon asiatique, théorie et pratique de la lutte* par Quentin ROME, entomologiste du MNHN et Christian GUESPIN, Président du GDSA 22

Traduit par Cindy ADOLPHE

Le moine derrière les abeilles

D'après *Deutsches Bienen Journal, Der Mönch hinter den Bienen*, 9/2019, p.20

***Ndlr :* Karl KEHRLÉ (1898-1996) arrive à l'âge de 11 ans à l'abbaye bénédictine de Buckfast et prend le nom de Frère Adam lorsqu'il s'engage dans la vie monastique. Pour raison de santé, il est affecté au poste d'assistant du Frère responsable du rucher. En septembre 1919, il est nommé responsable des ruches de l'abbaye.**
Il commence ses recherches à partir de l'abeille "souche" de la lignée Buckfast. Suivront 60 ans de travaux, de recherches, dont 20 années passées à voyager dans le but d'améliorer la race Buckfast aujourd'hui disponible à travers le monde.
Martin EHRMANN a, à l'occasion de ce centième anniversaire, relu l'ouvrage "Ma méthode d'apiculture" avec un nouveau regard sur la vie monacale d'antan.

Il y a exactement 100 ans, le Frère Adam découvrait sa deuxième vocation. Le moine de l'abbaye anglaise de Buckfast, né dans la Forêt-Noire, prenait le 1er septembre 1919 la direction du rucher au sein du monastère[1]. Apparemment, il s'intéressait depuis l'enfance aux abeilles. Mais est-ce que son abbé avait connaissance de son talent ? Le Frère Adam a pris ce travail à chaque fois qu'il avait en charge la gestion d'un monastère. Ensuite, en tant que moine bénédictin, il était surtout "redevable" envers la communauté monastique.

Une abbaye bénédictine est une communauté monastique qui vit sous l'autorité d'un abbé et d'après la règle vieille de plus de 1 500 ans de Benoît de NURSIE[2]. La règle, qui ressemble plus à un véritable code de vie, a déjà une telle profondeur spirituelle qu'elle est enseignée jusqu'à aujourd'hui comme un guide pour la vie en monastère. À côté de l'ordre des bénédictins vivent aussi les Cisterciens, les Trappistes, l'ordre des Camaldules[3], tous fondés d'après la *Regula Benedicti* ou règle de St Benoît. Il n'y a que très peu de textes qui ont autant imprégné la culture occidentale que la règle bénédictine.

Pouvons-nous apprendre des écrits du Frère Adam sur l'apiculture aussi quelque chose sur sa vie de moine ? C'est avec ce nouvel angle que j'ai lu son livre "Ma méthode d'apiculture". À la lecture du livre, on apprend que le Frère Adam a adopté une sagesse de vie remarquable. Il écrit : "*ce sont souvent des occurrences profanes qui laissent une impression durable et qui ont une influence décisive pour faire de nouvelles expériences*". D'autre part, on lit : "*ce qui est sûr, c'est que des expériences limitées risquent de mener à tirer des conclusions qui ne sont pas valables en réalité*".

Mais un moine ne doit pas seulement être un homme de silence et d'une vie simple. Pour le Frère Adam, c'était important d'être à tout moment au plus près des développements récents. Ainsi, il était déçu que les colonies qu'il a tenues au chaud pendant l'hiver ne se développent pas au printemps et étaient à peine "capables d'exister". Et de conclure que les autres colonies qui ne bénéficiaient pas de protection pendant l'hiver se développaient "à grand pas" (...).

Dans ce qu'il écrit, le Frère Adam nous dévoile deux traits de caractère : attentionné et dynamique. Ces deux qualités font aussi partie de la règle des bénédictins dont les premiers mots sont les suivants : "*Écoute, ô mon fils, les préceptes du Maître, et prête l'oreille de ton cœur. Reçois volontiers l'enseignement d'un père plein de tendresse et mets-le en pratique*"[4]. Quelques lignes plus loin, il dit : "*Courez, pendant que vous avez la lumière de la vie*." Observer et agir, la contemplation et les actions : cela se réunit dans la vie monacale.

[1] NdT : À l'époque, les moines utilisaient surtout le miel pour fabriquer de l'hydromel.

[2] NdT : La règle de saint Benoît est une règle monastique écrite par Benoît de NURSIE pour guider ses disciples dans la vie monastique communautaire (cénobitisme). Rédigée peut-être entre 530 et 561, elle gouverne en détail la vie monastique d'inspiration bénédictine (modalités liturgiques, de travail, de détente, etc.).

[3] NdT : Si les moines Trappistes et les Cisterciens (Abbaye de Cîteaux) sont bien connus - les 1ers pour leurs bières et leurs fromages et les derniers outre le fromage, fabriquant des bonbons au miel, les Camaldules le sont moins. Il s'agit d'un ordre monastique bénédictin de droit pontifical fondé par St Romuald de Ravenne en 1012 à Camaldoli, en Toscane. Les moines portent un habit blanc.

[4] Le texte est ici tiré de la version française traduite par Germain MORIN de l'abbaye de Maredsous en 1944 (Source : http://la.regle.org/)

Frère Adam - 1918 © Abbaye de Buckfast

La vie monacale est une voie d'appréhension de la vie concrète sans complication. Aussi, dans le rucher de l'abbaye de Buckfast, on se passe de tout ce qui n'est pas utile au travail : "*même si notre apiculture est intensive, elle repose tout de même sur des principes élémentaires et sur le refus de tout travail non nécessaire*", écrit Frère Adam dans son œuvre.

Une chose est sûre pour lui : le dilettantisme et la fascination seules ne mènent pas au but [à atteindre]. (…) Tous les moines doivent travailler ensemble selon leurs capacités et en obéissant. Ainsi, nous pouvons imaginer une communauté monastique idéale : en règle générale, un novice agit de peur pour ensuite, dans sa vie monastique, être de plus en plus conquis par l'amour et la joie. Ainsi, le Frère Adam nous montre cette voie quand il écrit : "*la vraie beauté et la fascination de l'apiculture, du soin des abeilles, ne consistent pas en un surplus d'investissement en temps et en argent mais en la bonne compréhension des besoins [des abeilles]. Idéalisme véritable et succès économique sont interdépendants*".

Comme beaucoup d'apiculteurs le savent, l'idéalisme du Frère Adam a été mis à l'épreuve à la fin de sa vie quand l'Abbé lui a retiré la gestion du rucher. Mais manifestement, il a aussi surpassé cette crise dans la résilience monastique. C'est en obéissant qu'il a accepté sa tâche et c'est en obéissant qu'il l'a abandonnée. Je pense donc que nous pouvons apprendre, nous inspirer de ce comportement monacal dans notre vie d'apiculteur.

"Notre but final est de reproduire une abeille qui nous donnera une récolte moyenne constante maximale avec un minimum d'efforts et de temps de notre part".

Voici comment définissait le Frère Adam l'abeille idéale qu'il voulait voir voler aux alentours du rucher de l'abbaye de Buckfast en 1952.

Pour aller plus loin : la page personnelle de Jean-Marie VAN DYCK, Chercheur de l'université de Namur, à la retraite, qui lui a rendu un hommage, http://perso.fundp.ac.be/~jvandyck/

Abbaye de Buckfast © Wikimedia

FORMATIONS PROFESSIONNELLES 2020

27 Février	28 Février	25-26 Mai 2-3 Juin	17-19 Juin	1-2 Octobre	12-13 Novembre	17-18 Décembre
NUTRITION	CRISTALLISATION	ÉLEVAGE	INSÉMINATION	VARROA	SÉLECTION	COMMUNICATION

-25 € sur votre formation avec le code promo APIREDUC25*

*valable une seule fois pour la réservation d'une formation 2020

www.apinov.com

Formations éligibles aux fonds Vivéa
Inscription en ligne ou sur demande

Pour toute formation dans VOS locaux,
demandez un devis

apinov

BÂTIMENT L'HEXAGONE
10 Rue Henri Bessemer, 17140 Lagord

05 46 34 10 71 - contact@apinov.com
Organisme de formation n°54170146517

ROUTE D'OR APICULTURE

Tout le matériel d'apiculture,
sirop de nourrissement, matériel de miellerie, etc...

ORIGINE FRANCE GARANTIE BVCert. 6019271

ECOCERT AB

Nos ruches

Fabricants de ruches depuis trois générations, nous pouvons garantir une longue durée de vie de nos produits. Nous sommes certifiés Origine France Garantie et pouvons répondre à vos demandes particulières.

Notre cire

Pour répondre aux problématiques des cires, notre enregistrement sanitaire vous garantit une stérilisation et une traçabilité sans faille. Séparation des cires, lots personnels certification bio. Enregistrement sanitaire N°3926575600017

N'hésitez pas à nous contacter : 02 41 82 84 70 - info@routedor.fr ou sur notre page Facebook

Apiculture Route d'or - Zone artisanale - Clefs - 49150 Baugé-en-Anjou

REGISTRE D'ÉLEVAGE 2020

À CONSERVER 5 ANS

AVERTISSEMENT

Cet encart détachable vous est offert par *L'Abeille de France* et le Syndicat National d'Apiculture. Il s'adresse à tous les apiculteurs qui commercialisent ou, à l'extrême, donnent le produit de quelques ruches à leur famille, voisins et amis. Il est obligatoire, conformément à l'arrêté du 5 juin 2000. Ce document est à conserver 5 ans avec le récépissé de votre déclaration de détention et d'emplacement de ruches. L'apiculteur doit renouveler sa déclaration dès que le nombre de ruches ou le lieu d'implantation diffère et porter ces infos sur le registre.

La Rédaction

Ce carnet doit être disponible pour certaines demandes d'aide CEE, pour les accidents sanitaires et pour les actions commerciales. Pensez à le tenir à jour.

CE REGISTRE APPARTIENT À :

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal .....VILLE .....

Tél. ..... E-mail : .....

NAPI (Numéro d'apiculteur) .....

N° SIRET .....

Code A.P.E .....

CONTACTS UTILES

- **Syndicat National d'Apiculture** – 5 rue de Copenhague 75008 PARIS - Tél. 01 45 22 48 42 – contact@snapiculture.fr
- **L'Abeille de France** - 5 rue de Copenhague 75008 PARIS - Tél. 01 45 22 48 42 – contact@labeilledefrance.fr
- **Déclaration de détention et d'emplacement de ruches** (Cerfa 13995*04), **en ligne : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr**
- **Par courrier :** DGAL - Déclaration de ruches - 251 rue de Vaugirard - 75732 PARIS CEDEX 15

Syndicat ou Association Apicole de rattachement :
Président (e) : .....
Adresse : .....
Tél. : ..... Mail : .....

Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) :
Adresse : .....
Tél. : ..... Mail : .....

GDSA – ASAD
Président (e) : .....
Adresse : .....
Tél. : ..... Mail : .....
Agent sanitaire : .....
Vétérinaire conseil (En cas de PSE départemental)
Adresse : .....
Tél. : ..... Mail : .....

REGISTRE D'ÉLEVAGE 2020

FICHE DE SUIVI SANITAIRE DES RUCHES (SELON ART. 3 DE L'ARRÊTÉ)
ANNÉE 2020

ADRESSE DU RUCHER ET LIEU-DIT	NOMBRE DE RUCHES	DATE	VISITE SANITAIRE OBSERVATIONS	DATE	TRAITEMENTS VÉTÉRINAIRES NATURE DU MÉDICAMENT (joindre ordonnance)	DATE	TRAITEMENT VARROASE NATURE DU TRAITEMENT (Joindre ordonnance)	DATE	VISITE D'AUTOMNE OBSERVATIONS	NOMBRE DE RUCHES

ROUTE D'OR
APICULTURE

Portes ouvertes

les 19/20/21 mars 2020

VENEZ NOUS RETROUVER
POUR 3 JOURS DE PROMOTIONS ET DE VISITES DE NOS ATELIERS

- **Tombola tous les jours, de nombreux lots a gagner.**
- **Conférences sur le frelon asiatique le vendredi 20**
- **Nous aurons le plaisir de recevoir :**

- Yannis Mahé, *Laboratoire vétopharma*
- Jean-Luc Denechere, *président de l'ASAD 49*

Z.A. - CLEFS- 49150 BAUGÉ EN ANJOU
02 41 82 84 70 - www.routedor.fr
E-mail : info@routedor.fr
Coordonnées GPS latitude 47.629615 longitude - 0.071165

François MOREAU moreaufr@hotmail.com - 06 87 55 14 88

Premiers pas dans l'élevage des reines

Comment se préparer pour produire quelques reines ?

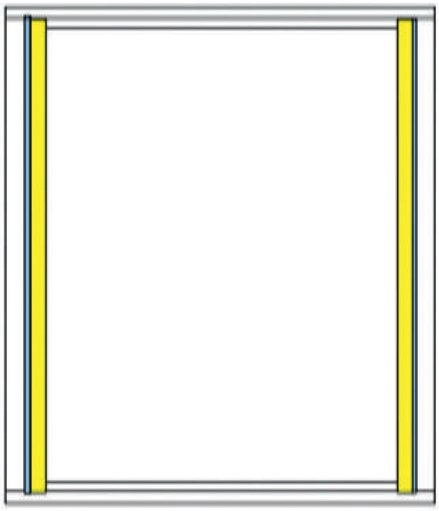

Vue de dessus du corps modifié. En bleu, liteau recoupé à 16 mm et en jaune paroi intérieure en parquet de 21 mm (en bois non traité).

Vous pouvez utiliser votre corps Dadant modifié à H = 214 mm pour y implanter en travers 12 cadres de format Warré.
Ou vous conservez la hauteur d'origine du corps Dadant et vous mettez 8 grands cadres Dadant ou 16 cadrons Dadant.
Ou si vous êtes en Langstroth, vous pouvez implanter 8 cadres Langstroth ou 16 cadrons au format Langstroth.
Et si vous utilisez une hausse Dadant 10 cadres modifiée, vous pouvez y mettre 8 cadres de hausse Dadant ou 16 cadrons. Il en existe en bois mais aussi en plastique alimentaire.

Le corps de ruche Dadant modifié dans la revue de novembre a maintenant des dimensions intérieures de 300 mm de largeur (intérieur des corps Warré et de 450 mm de longueur ; ce qui équivaut à la possibilité de poser 12 traverses de cadre Warré avec un entre axe de 37,5 mm).

Étapes avec des cadres Warré :
1 - Prendre un corps Dadant 10 cadres modifié et le couper à sa base avec une scie sauteuse pour ramener sa hauteur à 214 mm.
2 - Créer dans chaque paroi en jaune une moulure de 16 mm de haut par 12 mm.
3 - Poser une crémaillère de 12 cadres x 37,5 mm à l'intérieur et en haut de chaque paroi intérieure
4 - Poser une bande inter-cadres 12 cadres x 37,5 mm au bas de chaque paroi intérieure.
Acheter ou fabriquer au moins 12 cadres Warré de dimensions extérieures. Hauteur 202 mm. Largeur 285 mm.
Mettre au minimum une amorce de cire dans la feuillure située sous la traverse supérieure.
Au printemps : poser le corps modifié de hauteur 214 mm sur un corps de Dadant 10 cadres ramené à 8 cadres, ou sur une Dadant 8 cadres et stimuler la colonie.
Avec un nourrissement spéculatif continu et copieux, donné le soir, la colonie construira assez rapidement les 12 cadres Warré.

À partir du moment où vos 12 cadres Warré seront bâtis, vous pourrez commencer à envisager de faire des divisions en utilisant 7 des 12 cadres Warré bâtis et en les remplaçant par des cadres bâtis ou à bâtir. Vous mettrez en périphérie dans chaque division un cadre à bâtir.
Chaque division réalisée toutes les 3 semaines devrait pouvoir vous donner une reine. Théoriquement vous devriez, sur la ruche d'origine, pouvoir faire 5 essaims Warré dans les 100 jours de la pleine saison.
En plus, l'essaim obtenu de la première division devrait pouvoir vous permettre une nouvelle division à J+60 et une autre à J+80. L'essaim obtenu lors de la seconde division (J+20) pourra peut-être vous permettre de réaliser une division à J+80.

Bref, théoriquement il serait possible de réaliser au moins 8 divisions à partir d'une souche.
Évidemment, cette souche ne donnera probablement pas de miel.

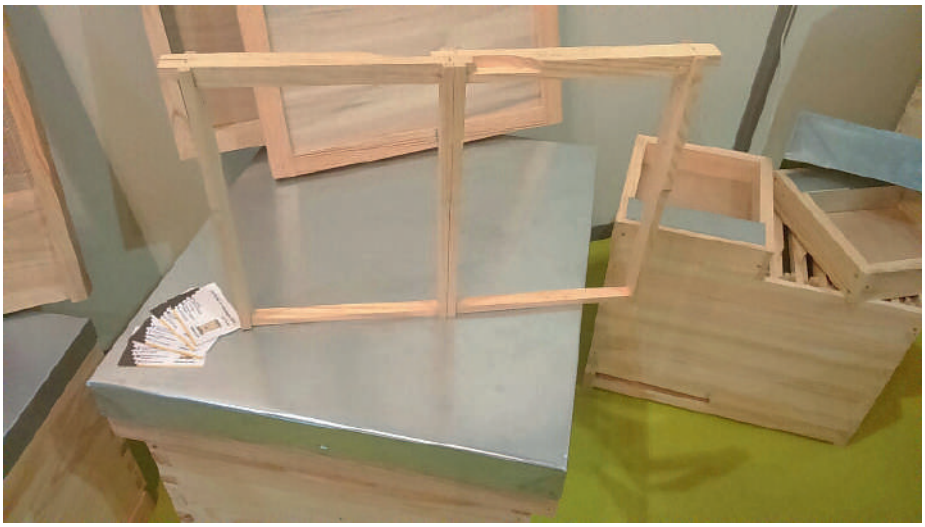

Cadrons

Photo, schéma © François MOREAU

Mais tout cela est de la théorie. Si déjà vous réalisez trois ou quatre essaims et avez ainsi 3 ou 4 reines, vous serez satisfait.

Quelques conseils en plus

Votre souche et vos divisions doivent être au calme, donc sur un rucher où il y a peu de colonies, être à l'abri, autant que possible, des rayons solaires et du vent. Un sous-bois convient bien.
Et ne manquer de rien. Aussi doivent-elles pouvoir trouver dans leur environnement en quantité suffisante : eau, pollens divers, nectar.

À défaut, il vous faudra suppléer la nature en installant un abreuvoir, et en nourrissant votre souche et vos divisions avec par exemple du candi complémenté en pollens. Éviter surtout les sirops de saccharose (betterave ou canne à sucre) qui provoquent les pillages.
Il vous faudra probablement stimuler votre souche durant les 100 jours, sauf s'il y a du colza ou du tournesol à proximité. Et adapter évidemment la quantité de nourriture que vous apporterez avec les apports journaliers que la souche pourra trouver dans son environnement.

Un autre problème à résoudre est celui de disposer de mâles de qualité et en nombre suffisant à proximité de vos divisions dont les reines sont à féconder, et de préférence ne provenant pas de votre souche ou de lignées apparentées (risque de consanguinité). Le plus facile pour vous est donc de déplacer rapidement après division (car la tenue des jeunes larves de reines au fond des cellules est faible et elles risquent de se décrocher pendant le transport), vos divisions sur un rucher de fécondation, situé de préférence à plus de six kilomètres de votre souche. Une solution peut être de porter ces divisions dans le rucher d'un ami apiculteur ou à proximité de son rucher. L'idéal étant quand votre syndicat ou votre association dispose d'un rucher de fécondation avec des souches sélectionnées et de préférence sans autres ruchers à proximité, cas des vallées dites fermées.

Problème des cadres Warré perpendiculaires aux cadres Dadant ?

Vos abeilles s'y habitueront. Ainsi, je connais un apiculteur qui exploite des ruches horizontales avec 12 grands cadres de Layens et qui pose, au-dessus, des hausses de ruches Dadant. Le gros avantage de ce genre de ruches est que la colonie dispose dans son corps de grosses quantités de miel, de pollens. Aussi nécessitent-elles peu de surveillance dans la saison et elles supportent bien les nouvelles conditions climatiques que nous rencontrons. Exemple : chez moi, un total de pluviométrie inférieur à 125 mm pendant les 9 premiers mois de l'année 2019. J'ai donc fait une récolte quasi nulle.

Autre variante : votre hausse située au-dessus de votre souche peut contenir dans le sens classique 8 cadres Dadant ou 16 cadrons Dadant.

Ou encore, vous pouvez trouver dans le commerce apicole des ½ grands cadres Dadant ou des ½ cadres Langstroth, ou encore des ½ cadres de hausses Dadant. Tous s'assemblent en les mettant côte à côte et en les emboîtant. Ils existent en bois et aussi en plastique.

Évidemment, plus vos cadrons seront petits, plus la conduite de vos mini divisions sera difficile et plus il vous faudra être vigilant pour l'eau, les pollens, les nectars, mais aussi surveiller et éventuellement compléter la quantité d'abeilles et ensuite veiller au risque d'essaimage après fécondation de la reine, dès qu'elle commence à pondre.

Qu'est-ce que je fais de ces mini colonies, à l'automne ?

En Warré, c'est ultra simple, surtout avec des reines provenant de la même souche. Vous réalisez un empilage vertical de type un plancher, puis au-dessus vous posez un corps de Warré, puis au-dessus une grille à reine, ensuite un corps de Warré et ainsi de suite.

La bonne réunion de ces petites colonies peut être facilitée si vous leur donnez la même odeur, par exemple en pulvérisant modérément sur les abeilles de vos deux colonies un peu d'une célèbre boisson anisée. Attention à ne pas en abuser pour vous. Ensuite, vous placez une simple feuille de journal au-dessus de chaque grille à reine en perçant un trou dans les quatre coins du journal.

Sur les Warré, vous disposez presque toujours, sur un côté du corps, d'un trou de diamètre 24 mm que vous pouvez ouvrir ou fermer. Vous pouvez donc très bien remplacer votre papier-journal avec ses quatre trous par un morceau de carton, les abeilles mettront beaucoup plus de temps à le découper ; et surtout n'oubliez pas alors d'ouvrir le trou latéral dès que vous posez votre corps Warré sur le corps qui est en-dessous de lui.
Souvent, sur les Warré, vous disposez aussi d'une partie de paroi vitrée. Elle vous permettra de suivre facilement le développement de vos petites colonies.
En superposant ainsi des corps de Warré, vous disposerez, par exemple durant l'été et au printemps qui suivra, d'une réserve de 2 reines par exemple si vous avez superposé trois corps Warré, ou de 3 reines si vous avez superposé 4 corps Warré, etc...

Ruche Warré *© Michel GIROD, Chasseur d'images*

CONSEILS AUX LECTEURS

Jean RIONDET - Apiculteur professionnel

Roger Tr. (38)
Dans le n°1072 de la revue, p.51, il est mentionné "la technique de sauvetage des colonies orphelines sans secouage, en utilisant la méthode de l'alcool, en l'occurrence du Calvados". Qu'en est-il exactement et surtout de quoi s'agit-il ?

J'ai interrogé Christophe GAUTHIER, l'apiculteur mentionné dans le compte-rendu d'une visite d'apiculteurs suisses, publié dans notre revue n°1072 d'octobre 2019. Il leur a montré comment récupérer une colonie devenue bourdonneuse et ayant encore suffisamment d'abeilles pour que le sauvetage ait quelque intérêt. Voici sa réponse.

"*On appelle ruche bourdonneuse, une ruche où des abeilles prennent la place de la reine disparue et pondent dans les cellules. Comme il n'y a pas eu de fécondation, on n'observe que du couvain de mâles réparti sur quelques cadres. Ce phénomène s'observe souvent après essaimage, la reine n'ayant pas été remplacée.*
Tous les ouvrages apicoles préconisent de secouer la ruche à 50 m de son emplacement puis ensuite d'ajouter un cadre de couvain et éventuellement une reine. Cette méthode est lourde à mettre en place et ne donne pas forcément de bons résultats, ils ne dépassent parfois pas les 50 % de réussite.
Après l'avoir longtemps utilisée avec le médiocre succès que l'on sait, j'ai adopté une méthode d'introduction à l'alcool mise au point par nos amis belges du CARI.
- Prendre une bouteille d'alcool à 40°, j'utilise pour ma part le calvados (je suis normand…)
- Imbiber 2 morceaux de coton, de la dimension de la paume de la main, on peut prendre 2 fois 3 rondelles de coton à démaquiller (je vous laisse négocier avec Madame !)
- Disposer le coton au centre de la colonie, sur les cadres de part et d'autre.
*- Mettre la reine **seule** dans une cage d'expédition avec un candi plutôt mou, **languette ou bouchon retiré.***
- Positionner la cage dans la ruche entre les deux morceaux de coton (attention l'alcool ne doit pas toucher la reine !).
- Repasser 10 jours après pour contrôler la ponte.
On peut voir ainsi la simplicité de la méthode : sur une centaine d'introductions, dix seulement ont échoué. Alors faites vos essais, finis les secouages fastidieux.
*Pour augmenter vos chances de réussite, il est nécessaire que la reine à introduire soit **en pleine ponte.** J'utilise pour cela une veille reine qui pourra être remplacée par la suite si l'introduction est réussie.*
La reine doit être libérée par les abeilles très rapidement, c'est pourquoi la languette est retirée à l'introduction et que le candi utilisé est mou.
Je ne peux pas expliquer le pourquoi de la réussite, le rôle probablement des vapeurs d'alcool (l'alcool adoucit les mœurs) mais cette méthode est d'une efficacité certaine."

Cette méthode est due au Docteur Hector WALLON, apiculteur belge dont le descriptif de la procédure est rapporté par Jean-Marie VAN DYCK en 2002. L'alcool utilisé est de 20 à 40%, ordinaire, Gin, Schnaps, Whisky, Bourbon, Cognac… au goût de l'opérateur, il utilise 2 sous-bocks ou ronds à bière qu'il imbibe avec 30 ml d'alcool dans un sac plastique.
http://perso.fundp.ac.be/~jvandyck/divbee/ouvr_pond.html

Autre solution, toujours proposée par la revue du CARI sous la plume d'André VANDERVOORT, en 2010. Les conditions de la réussite sont toujours d'avoir suffisamment d'abeilles dans la colonie bourdonneuse et qu'il y ait du couvain bourdonneux. Il faut un peu de miel liquide et une cuillère à café. La reine sera une vieille reine que l'on a retiré d'une ruche où elle est en ponte, elle servira à relancer le couvain dans la colonie et sera remplacée une fois la dynamique de la population acquise. Engluer la reine dans le miel liquide, la déposer avec la cuillère à café sur la planche d'envol ou sur la tête des cadres, une fois léchée elle sera acceptée.
C'est une méthode qui était classiquement décrite dans les manuels d'apiculture pour tout type d'introduction de reine avant que ne soient commercialisées à bas prix les cagettes en plastique.

Ces méthodes supposent que la ponte de la reine n'ait pas cessé, donc ce ne sont pas des reines qui ont voyagé mais des reines issues du rucher.
Enfin, pour assurer une bonne reprise de la ponte de la reine, l'ajout d'un cadre de couvain fermé sans ses abeilles assure le renouvellement de nourrices de moins en moins nombreuses dans ces circonstances.

Gérard V. (10)
Je fabrique mes ruches moi-même. Les menuisiers conseillent, quand on veut utiliser des planches larges, de les fendre en 2 et les recoller. J'utilise à cette fin une colle à bois ordinaire, mais je me pose une question : cette colle ne risque-t-elle pas de produire des composants volatils susceptibles de se fixer dans le miel ? Et s'il y a un inconvénient à utiliser une telle colle, existe t-il une colle qui ne présenterait pas cet inconvénient ?

Avez-vous vraiment besoin de faire cette opération ? Fendre sans les couper ou les couper totalement ? J'ai des ruches assemblées à tenons qui évidemment ne voilent pas et d'autres à mi-bois qui n'ont pas bougé non plus depuis 40 ans. Mais si c'est nécessaire, ne soyez pas inquiet, les abeilles enduisent leur habitacle de cire et de propolis, ce qui limite ces émanations.

Ruches fait maison *© Odile BOUVIER, Chasseuse d'images*

Raphaëlle D.
En l'absence de signes évidents de la présence d'une reine (œufs, couvain ouvert), comment savoir si une colonie est effectivement orpheline ?

Prendre dans une colonie un cadre de couvain ouvert avec œufs sans abeilles. Dans les jours qui suivent, la présence de cellules royales sur ce cadre certifie l'absence d'une reine. En l'absence d'élevage, il doit y avoir une reine vierge peu visible, vue sa petite taille, puisque ses ovaires sont non développés en l'absence de ponte. Cette manière de faire est particulièrement utile pour introduire une reine de valeur.

Ro. (69)
Il faisait tellement beau samedi 19/10 sur Lyon que j'ai cherché la présence de couvain. J'ai trouvé du couvain, sauf sur 3 ruches Dadant 10 cadres. Les 3 ruches sont identiques : pleines à ras bord de miel, mis à part à l'emplacement du couvain ou c'est vide.
Aucun œuf, pas de cellules de mâles.
Trouvez-vous cette situation normale ?

Les comportements des abeilles ne sont pas tous identiques. Dans nos ruchers, nous avons, de fait, des lignées différentes malgré nos efforts pour maintenir les descendances qui nous conviennent. Certaines entretiennent du couvain très tard, d'autres cessent de nourrir la reine avec des gelées royales dès les premiers froids ou famines arrivés. Cette hétérogénéité de comportement est une des difficultés pour réussir ces traitements d'hiver dont l'intérêt réside dans leur exceptionnelle efficacité en absence de couvain. Dans ces cas là, traiter par dégouttement avec une spécialité à base d'acide oxalique, faire l'opération 2 fois entre 3 et 5 jours d'intervalle.

Il faut semer des plantes sauvages et des arbres mellifères. Seules les plantes sauvages sont exceptionnellement mellifères, bien souvent elles ne paient pas de mine car pour avoir de belles couleurs, des fleurs de belles tailles, les sélections opérées aboutissent, sans le rechercher, à restreindre les étamines et les capacités nectarifères.
Parmi les ouvrages, je ne peux que vous conseiller les livres de Jacques PIQUÉE : "Les plantes mellifères mois par mois" et "Cultiver des plantes mellifères en ville et au jardin", édités chez Ulmer. Il fut professeur de botanique, apiculteur, responsable syndical etc. Et l'ouvrage d'Yves DARRICAU, "Planter des arbres pour les abeilles l'api-foresterie de demain", écrit avec la perspective de trouver des ressources mellifères dans un contexte de transformation des cycles nectarifères où les floraisons de printemps commencent en hiver, de grandes périodes de famine ponctuent le printemps et les canicules grillent les floraisons d'été ; d'où le sous- titre "L'api-foresterie de demain", aux éditions Terran.

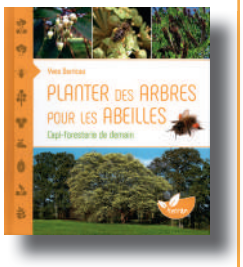

Retrouvez ces ouvrages dans la librairie du SNA : www.snapiculture.com et page 55.
Côté fournisseurs de graines, voici une bonne maison, mais il y en a d'autres :
https://www.semencesdupuy.com/
On y trouve une rubrique "Plantes mellifères sauvages".

Jean RIONDET & Florent GUILLAUD

Analyser 2019 pour préparer 2020

Champ de colza

Février est un mois particulier, d'abord parce qu'il est le plus court de l'année et aussi le plus mauvais. Après les vœux, le mois précédent un peu euphorique, la routine revient, les jours s'allongent encore doucement, froid et pluie sont au rendez-vous. La réponse classique des agriculteurs auxquels on demande "*quel est le meilleur mois pour vous ?*", réponse : "*le prochain*".

Les Assemblées Générales ayant eu lieu, les réunions de début d'année achevées, on peut faire un bilan 2019 plus précis. Car, si pour tous la récolte de printemps fut calamiteuse, celle d'été fut fort contrastée selon les lieux, la conduite des colonies, ou le type d'abeilles.
On peut dire que 2019 fut, pour nombre d'entre nous, une année pédagogique.

Des floraisons précoces et brusquement, une longue période de froid, de pluie et de vent. Les récoltes importantes des colonies en mars et début avril furent largement consommées, épuisées, puis une famine s'instaura qui affaiblit, voire détruisit, nombre de colonies.

Ruche morte

Nourrir à ce moment de l'année, avril, mai, juin est iconoclaste et pourtant ceux qui s'acharnèrent sur le sucre ont maintenu des populations abondantes susceptibles de récolter sur les floraisons à venir.
Nourrir avec parcimonie pour éviter le miel de betterave. Ceux qui le firent jusqu'à 2 fois par semaine n'ont pas constaté de phénomène de stockage.

Autre constat important : l'apport de protéines végétales. Bien que les colonies aient stocké du pollen, il semblerait que ce fut souvent insuffisant et l'apport de compléments protéinés se révéla important. Pour notre part, ce sont des compléments de type levure de bière lyophilisée inactivée. On y ajoutera de la farine de soja dégraissée pour varier l'apport protéiné.
Certes, cet apport n'est qu'une seule sorte de protéines alors que l'abeille collecte une grande variété de pollens puisqu'elle ne peut métaboliser par elle-même toutes les protéines dont elle a besoin. Néanmoins, dans ces circonstances, la quantité prime sur la variété.
Pour autant, cela ne signifie pas que n'importe quelle protéine convienne, on sait que la chitine des abeilles nourries avec un seul type de protéines est plus mince et sans doute plus perméable aux agent externes et rend peut-être l'abeille plus fragile...

Puis vint l'été avec des récoltes possibles en de nombreux endroits et en d'autres la canicule fut désobligeante. Du pollen mais des fleurs sans nectar !
Là encore, on vit que les ruches trop chauffées par le soleil obligeaient les abeilles à un surcroît de recherche d'eau pour tempérer la colonie et son couvain. Les abeilles faisaient la barbe.

Les réponses furent multiples :
- intercaler une hausse vide entre le corps et le plateau de sol ; (voir photo) ;
- ventiler par le sommet les ruches en glissant dans chaque angle du couvre-cadres une cale de 3 mm. Cet espace, lorsqu'il dérangeait les abeilles, fut comblé par de la propolis pure, intéressante à récolter en fin de saison ;
- dans les nourrisseurs doubles, mettre d'un côté du sirop si nécessaire, de l'eau de l'autre ;
- placer sur les couvre-cadres 40 mm d'isolant pour réduire la chaleur issue des toits en tôle.

Et puis on fit le bilan des lignées qui ne cessent de faire pondre la reine avec l'arrivée du sirop, et d'autres qui mettent du miel en couronne autour du couvain, préparant dès le mois d'août les conditions d'un bon hivernage.
Chacun choisit son type d'apiculture en travaillant avec la race ou la lignée d'abeilles qui lui convient le mieux, compte tenu de son temps, de ses moyens, de son environnement floral. D'où l'importance de travailler la sélection de ses colonies *a minima*.

Les récoltes s'étalèrent, du coup les traitements contre varroa, les nourrissements pour l'hiver, furent trop tardifs : cela se paiera cash en mars !

Oui, cette année 2019 fut vraiment exceptionnelle à bien des égards.

Au rucher

Février est le mois où la durée de l'ensoleillement augmente sérieusement ; pour les colonies, c'est le point de départ de l'accélération de la ponte de la reine. Les abeilles sont davantage luminosensibles que thermosensibles.
Les plantes sont thermosensibles et les hivers trop doux accélèrent l'apparition des floraisons tôt en hiver, alors que les colonies ne sont pas encore en état de collecter massivement pour se développer rapidement.

Nourrisseur cadre hausse

Ce décalage importe peu pour l'apiculture de loisir qui ne cherche pas la performance en collecte de miel. En revanche, le pluri-actif et le professionnel peuvent redouter de ne faire de miel sur les grandes floraisons printanières d'avril et de mai.
Stimuler les colonies en février est une réponse possible. Il faut avoir prévu un cadre-nourrisseur de petite taille à côté d'une des partitions de resserrement de la colonie. Il en existe en plastique. Ils contiennent 1,2 l de sirop.

Corps posé sur hausse

On y mettra un verre, un canon, soit 20 cl, il sera mis très chaud car il refroidira vite, des morceaux de grillage seront glissés le long des parois pour assurer la remontée des abeilles. Le format est en général celui des corps Langstroth et les épaulements devront être rognés d'au moins 1 cm pour entrer commodément dans les formats Dadant.
Ce nourrissement apporté deux à trois fois au cours du mois accentue la reprise de la ponte de la reine.

Sans vouloir stimuler, nous avons pris l'habitude d'apporter en février aux colonies qui en ont besoin, mais aussi aux autres pour éviter de se poser des questions, un pain de candi protéiné avec de la levure de bière dans la proportion de 2% de levure soit 20 g pour 1 kg de sucre et 5% de miel soit 50 g et 100 ml d'eau pure.

Pâte protéinée Royal Care

Le miel est là pour accentuer l'appétence du candi.
Avec les Apipuder, Beefondant et autres sucres pour les fondants de pâtisserie à froid, il est aisé de réaliser soi-même le candi dont on a besoin.
L'eau pure est une eau du robinet bouillie ou laissée au réfrigérateur quelques heures pour perdre ses désinfectants, une eau de pluie filtrée, une eau très peu minéralisée...

On repère le moment de la reprise de la ponte de la reine lorsque le poids des ruches diminue rapidement. Nourrir et chauffer le couvain nécessite une énorme énergie, le miel est consommé en masse.

Lors des sorties des abeilles par journée ensoleillée, on observe des rentrées de pollen, signe que la ponte de la reine est bien là. Souvent, les seuls pollens disponibles sont ceux des noisetiers de piètre qualité nutritionnelle. On peut mettre dans le rucher de la farine de soja déshuilée. Le récipient, mis à l'abri du vent et de la pluie, voit les abeilles venir se rouler dans cette protéine végétale ; lorsqu'elles n'y viennent plus, c'est le signe que des ressources polliniques de qualité apparaissent.

À noter que cette farine est distribuée par Véto-pharma sous le nom de Microsoja 200. En y ajoutant de la levure de bière, on réalise d'excellentes pâtes protéinées.

Une activité fébrile devant la ruche sans rentrée de pollen peut être, soit le fait d'une colonie active et donc à surveiller par la suite, soit pour des raisons normales d'hygiène, soit la famine. Ce dernier point doit conduire à vérifier par son poids si la colonie a encore des réserves internes, sinon lui apporter de suite un pain de candi.

À l'atelier

Avec le froid, la propolis et la cire sont cassantes. Il faut en profiter pour gratter toutes les pièces plastique que l'on peine à nettoyer et à désinfecter.

Les grilles à reine, les couvre-cadres nourrisseurs en plastique, les plateaux de sol seront grattés avant d'être trempés dans un bain d'eau et de lessive de soude. Avec un ou deux litres de lessive de soude et une vingtaine de litres d'eau dans un bac à vendange de grande taille, on fait mariner ces éléments plusieurs jours.

À leur sortie, un coup de nettoyeur haute pression et les pièces plastique sont comme neuves. Les pulvériser d'eau de javel puis les laisser sécher les débarrasse des éventuelles spores de loques dont la plus terrible, la loque américaine.
Nettoyer les corps et les hausses en bois avec la flamme d'un gros chalumeau, c'est rapide, les apports de propolis fondent, les bois redeviennent propres et la désinfection est complète.

Décapage au chalumeau

La jeunesse des reines, un traitement contre varroa absolument drastique, l'hygiène et des apports conséquents en sucre aux moments opportuns assurent la bonne vitalité des colonies.

Les lectures

Février est encore un mois creux, on en fera celui de la lecture. Internet est devenu la référence pour nombre d'entre nous. Encore faut-il savoir distinguer le bon grain de l'ivraie. Que de données approximatives ou non fondées, d'allégations fausses ou mensongères, mais aussi quelles pépites ! L'accès à la littérature scientifique et technique en apiculture est désormais possible à moindre frais, c'est un gain inestimable. Plos one est un site américain de publications scientifiques accessible gratuitement. L'*American Bee Journal* est en accès payant mais certaines archives sont gratuites, ainsi un article de 2016 sur les combinatoires de pesticides et la survie des abeilles :
https://us1.campaign-archive.com/?u=5fd2b1aa990e63193af2a573d&id=f37246a6e6
Vous ne lisez pas l'anglais ? Qu'à cela ne tienne, non seulement certains sites proposent d'entrée la traduction du papier, sinon utilisez DeepL, l'excellent traducteur automatique dont on corrige aisément les approximations sur certains termes techniques ou expressions professionnelles, dès lors que le sujet nous est familier.

Alors un petit retour sur le passé avec les auteurs reconnus en leur temps pour aiguiser notre curiosité et relativiser nos innovations !
Alin CAILLAS, qui écrivit dans la première moitié du 20ème siècle, publia en 1948 "Les méthodes modernes d'apiculture à grand rendement".
Il suggère d'isoler les ruches, de mettre des partitions pour resserrer les colonies sur leur couvain et les réserves de miel. Il décrit l'intérêt des parois brillantes…

On y trouve ses propositions pour les compléments alimentaires protéinés. Il notait que les américains apportaient de la farine de soja soit en poudre mélangée avec du pollen, soit combinée avec le candi. Soja déshuilé pour ne pas rancir, très finement moulu (au diamètre des grains de pollen soit quelques dixièmes de mm) pour être accepté par les abeilles. Le soja est encore actuellement à la base de nombreuses formules américaines pour supplémenter les abeilles.

Alin CAILLAS propose également la formule de Farrar qui mélange 60 g de pollen avec 150 g d'eau et 300 g de sucre. Une fois le mélange acquis, il ajoute 180 g de farine de soja. La pâte ainsi obtenue est déposée sur un papier de cuisson sur la tête des cadres. Cette dose convient pour nourrir une colonie. En remplaçant le pollen par de la levure de bière, on obtient une des formules présentées sur des forums américains d'apiculture.

Il rappelle la solution de PERRET MAISONNEUVE, grand auteur sur l'élevage des reines, qui ajoutait un œuf frais entier par litre de sirop 50/50. Il donne également des formules à base de lait. Peut-être le lait en faible quantité est-il acceptable pour les abeilles mais donner une protéine animale à un insecte qui consomme des protéines végétales nous rappelle de fâcheux souvenirs. Cependant, on ne vit jamais d'abeilles folles, leur durée de vie leur évite ce supplice ! Des apiculteurs utilisèrent du lait en poudre maternisé 1er âge acheté en grande surface, ils s'en dirent satisfaits. Comme quoi, les abeilles sont de bonne composition.

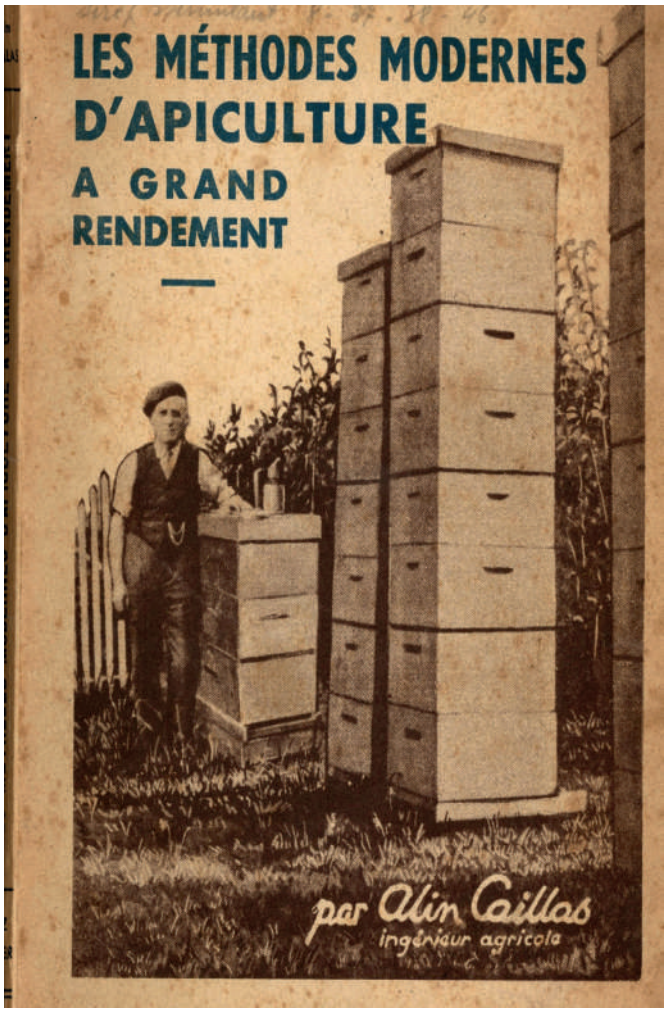

Ouvrage d'Alin CAILLAS, publié en 1948
"Les méthodes modernes d'apiculture à grand rendement"

Pour revenir en notre temps, quelques produits ont fait l'objet d'études qualitatives sur des échantillons significatifs de colonies et de ruchers. Ainsi, le produit Hive Alive dispose de travaux conséquents. Les pâtes hyper protéinées de Royal Care ont fait l'objet d'applications contrôlées sur des ruchers entiers, les résultats seront prochainement publiés. Ces compléments s'avèrent pertinents.

En l'absence d'études contrôlées sur les supplémentations alimentaires, une seule règle à respecter : que ce que l'on donne aux abeilles dans leurs sirops ou candis soit possible en alimentation humaine. Les produits de la ruche entrent dans notre chaîne alimentaire, c'est un point focal pour l'apiculteur.

Photos © Jean RIONDET

Dr Joseph HEMMERLÉ, PhD

Figure 1 : Abeille atteinte de la maladie des ailes déformées

Quatre viroses communes : Abrégé Partie 6/6

Dans le cas de l'abeille mellifère, qui est un insecte social, la colonie doit être considérée comme l'unité animale ; le rucher formant l'unité épidémiologique. Cela doit être pris en compte dans la mise en place des mesures de lutte contre les maladies. De plus, il faut prendre en considération le fait que les observations cliniques et le diagnostic dépendent souvent de paramètres saisonniers.

Les abeilles, à l'instar de tous les animaux, sont affectées par des maladies d'origine virale. Parmi la vingtaine de virus identifiés chez l'abeille domestique (*A. mellifera*), un certain nombre représentent des menaces sérieuses pour la santé de l'insecte. Ainsi, les virus responsables de la maladie noire, de la paralysie aiguë, des ailes déformées ou du couvain sacciforme peuvent provoquer des processus morbides sévères chez les abeilles (*figure 1*).

Pour des raisons didactiques, nous nous proposons de condenser les différentes données disponibles sur les viroses communes susdites dans des tableaux qui facilitent la lecture et peuvent guider l'apiculteur dans le diagnostic, la prévention et le traitement de ces quatre maladies virales des abeilles.

Des virus responsables de maladies d'abeilles

Un virus est une information génétique mobile. Comme il est incapable de se nourrir, de respirer et de se déplacer, il est tributaire d'un parasitisme absolu et doit détourner les mécanismes génétiques d'une cellule hôte pour se multiplier. Plusieurs étapes jalonnent la diffusion d'un virus dans un organisme. Plus le nombre de ces étapes est élevé et l'atteinte de l'organe cible tardive, plus le temps d'incubation de la maladie sera long. Les interactions hôte - virus dépendent de la nature du virus, mais aussi du sujet infecté.
Notons également que les maladies virales ainsi que l'expression des signes cliniques peuvent avoir deux origines :

- L'effet cytolytique du virus ;
- Les conséquences de la réponse immunitaire qui peut être délétère pour l'hôte.

Les principales caractéristiques des virus responsables des quatre viroses susmentionnées sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Maladie	Sigle	Famille ou genre du virus	Forme
Maladie noire	CBPV	Indéterminé	Ellipsoïdale
Paralysie aiguë	ABPV	Famille des Dicistroviridae	Icosaédrale
Ailes déformées	DWV	Genre *Iflavirus*	Icosaédrale
Couvain sacciforme	SBV	Genre *Iflavirus*	Icosaédrale

Diagnostiquer les maladies virales

Les interactions entre les virus et les hôtes qu'ils infectent ont pour conséquence différents types de pathologies en fonction des virus concernés, du type d'organes atteints et selon la réponse immunitaire de l'hôte. Plus un virus est virulent, plus il a la capacité de provoquer des troubles sévères. Un virus cytolytique, par exemple, entraine la destruction de la cellule hôte.

Bien que des virus subsistent souvent à l'état latent dans les colonies, il est primordial d'empêcher la propagation inter-colonies des maladies virales. La difficulté du contrôle de la diffusion des infections virales réside justement dans l'existence d'infections non apparentes. Pour rappel :

- Une infection apparente est caractérisée par des signes cliniques apparents.
- Une infection non apparente (cliniquement muette) ne présente pas de symptômes visibles révélant l'infection. La réplication virale peut passer totalement inaperçue. Mais les virus présents dans l'organisme restent infectieux et ont la capacité, à la faveur de facteurs déclenchants, de donner naissance à une infection apparente.

Pour être en mesure de poser rapidement le bon diagnostic, il est indispensable de connaître les symptômes qui caractérisent les différentes viroses des abeilles. Des indices qui devraient alerter un apiculteur sur l'état sanitaire de ses ruches et qui peuvent l'orienter en termes de diagnostic sont regroupées dans le tableau ci-après :

Maladie	Saisonnalité	Stade d'expression	Symptômes
Maladie noire	- Printemps - Été	Adulte	- Abdomen noir - Tremblements - Incapacité de voler
Paralysie aiguë	Fin de l'été	- Immature - Adulte	Signes neurologiques
Ailes déformées	- Fin de l'été - Automne	- Immature - Adulte	Ailes déformées et/ou atrophiées
Couvain sacciforme	Printemps	Immature	- Larves flasques, jaunes et gonflées par liquide périphérique - Écailles brunes, incurvées et non adhérentes

Les modes de transmission des virus

Différents tissus de l'organisme peuvent être porteurs de virus et donc être à l'origine de transmissions virales. En outre, les virus utilisent différentes stratégies de survie, incluant des voies de transmission horizontale et verticale, pour diffuser et demeurer au sein de la population hôte. Rappelons que :

- Une transmission horizontale s'opère entre des individus de la même génération.
- Une transmission verticale qualifie le passage des virus de parents à descendants. En cette circonstance, chez l'abeille, les particules virales peuvent se trouver soit à la surface des œufs, soit à l'intérieur des œufs.

De manière synthétique, on peut résumer, comme suit, les modes de transmission respectifs des quatre pathologies examinées dans cette série d'articles sur les viroses des abeilles :

Maladie	Stade d'expression	Mode de transmission
Maladie noire	Adulte	Voie cuticulaire
Paralysie aiguë	- Immature - Adulte	- Majoritairement via *Varroa* - Voie orale
Ailes déformées	- Immature - Adulte	Par *Varroa*
Couvain sacciforme	Immature	Voie orale

Prévenir et soigner les maladies virales

La prévention des maladies des abeilles doit être intégrée dans les pratiques apicoles usuelles. Elle commence par une attitude : ne pas minimiser les conséquences que peuvent avoir les maladies sur une colonie. Globalement, la prévention est une question de :

- Connaissance ;
- Pratique apicole ;
- Responsabilité.

Une démarche de prévention des maladies virales (et autres) des abeilles consiste à :

- Connaître les facteurs de risque impliqués dans la survenue des viroses ;
- Savoir reconnaître les symptômes des maladies des abeilles ;
- Surveiller, voire inspecter, les colonies d'abeilles ;
- Réduire les risques de maladie et de contagion.

Le principe de cette démarche est d'intervenir le plus en amont possible pour empêcher et/ou confiner les foyers infectieux.

L'observation courante de la présence de virus dans des colonies asymptomatiques indique clairement que les abeilles ont la capacité de faire face aux maladies virales. Les insectes ont un système immunitaire efficace, capable de répondre non seulement à des attaques bactériennes et fongiques, mais aussi à des infections virales. Ils mobilisent trois lignes de défense pour combattre les pathogènes :

- Des barrières physiques et chimiques ;
- Des réponses immunitaires cellulaires ;
- Des réponses immunitaires humorales.

L'activité nettoyeuse des abeilles a aussi été identifiée comme une stratégie efficace contre les infections. Par ailleurs, les propriétés antimicrobiennes des réserves de nourriture d'une colonie d'abeilles et celles de la propolis sont déjà bien documentées pour les infections bactériennes et fongiques.

Néanmoins, les études révèlent que l'efficacité des moyens de défense des abeilles, que ce soit à l'échelle sociale ou individuelle, est fortement corrélée avec l'état nutritionnel de la colonie. Or, à cet égard, la diversité pollinique joue un rôle prépondérant (*figure 2*).

Figure 2 : Pelotes de pollens de différentes origines botaniques

D'un autre côté, il est évident que l'action spoliatrice exercée par le parasite *Varroa* impacte négativement les mécanismes de défense individuelle. Au bout du compte, les insectes parasités soumis à une affection virale peuvent mourir de consomption.

Enfin, une étude conduite sur *Ascosphaera apis* (responsable du couvain plâtré) suggère qu'une colonie d'abeilles a la capacité de provoquer une sorte de "fièvre des cadres de couvain" en réponse à l'infection de la colonie par le pathogène thermosensible. L'élévation de la température du nid pourrait agir de deux manières :

1) La température plus élevée pourrait ne plus correspondre à la température de croissance du micro-organisme ;
2) L'élévation de la température pourrait accélérer le métabolisme de l'abeille et ainsi accentuer les réactions immunitaires de l'abeille contre l'infection microbienne.

Les actions de prévention et de "traitement" préconisées pour les viroses apiaires considérées peuvent être synthétisées comme dans le tableau qui suit :

Maladie	Prévention	Traitement
Maladie noire	Préserver l'intégrité des structures tégumentaires	Réduire les causes de lésions cuticulaires
Paralysie aiguë	Lutter contre *Varroa*	Déparasiter la colonie
Ailes déformées	Lutter contre *Varroa*	Déparasiter la colonie
Couvain sacciforme	Assurer un approvisionnent adapté en pollens	Éliminer les cadres infectés

Les mesures préventives et correctives énoncées sont des dispositions nécessaires à la préservation de l'état sanitaire des colonies d'abeilles mellifères. Mais, force est de reconnaître que les viroses font souvent partie de syndromes multifactoriels qui englobent des facteurs aussi variés que l'infestation par *Varroa*, les nutriments disponibles, l'exposition à des pesticides et les conditions environnementales ; ce qui, inévitablement, influence la pertinence du diagnostic et les stratégies de lutte contre les maladies.

Références bibliographiques

► Chen Y. et coll. Horizontal and vertical transmission of viruses in the honey bee. Journal of Invertebrate Pathologies 92:152-159 (2006).
► DeGrandi-Hoffman G. et Chen Y. Nutrition, immunity and viral infections in honey bees. Current Opinion in Insect Science 10: 170-176 (2015).
► Evans J. et coll. Immune pathways and defense mechanisms in honey bees *Apis mellifera*. Insect Molecular Biology 15(5): 645-656 (2006).
► Starks Ph. et coll. Fever in honeybee colonies. Naturwissenschaften 87: 229-231 (2000).

Photos © Joseph HEMMERLÉ

Paul SCHWEITZER
Laboratoire d'Analyses et d'Écologie Apicole - CETAM 2018

ANALYSE POLLINIQUE DES MIELS – LES ERICACEÆ (2)

Les mesures des dimensions du pollen tétraèdrique des *Ericaceæ*

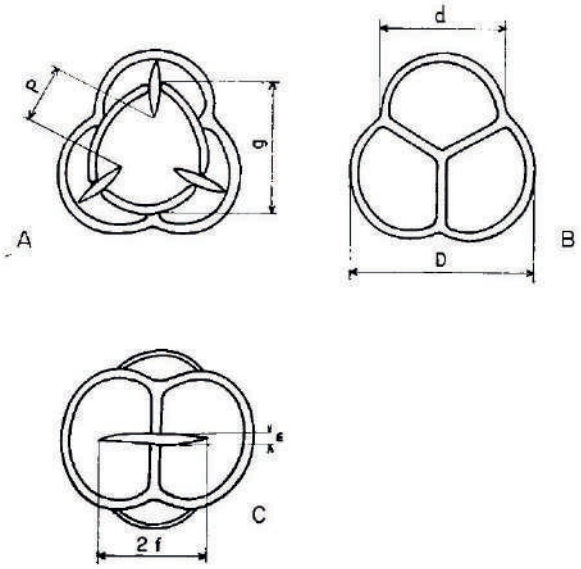

Tétrade

Les grains de pollen de cette grande famille sont presque tous tétraèdriques. Cette caractéristique explique que les mesures des dimensions de ces pollens, en fait formés de quatre grains, se font sur des intervalles particuliers. Le schéma ci-dessus les représente. Elles sont spécifiques des pollens en tétrade (D'après G. GRENIER, "Les annales de l'abeille", le pollen des *Ericaceæ* dans les miels français, 1966). Le schéma est explicite et les mesures parlent d'elles-mêmes. Pour plus de précisions, 2f et ε représentent respectivement la longueur et la largeur du sillon à l'équateur.

Ces mesures associées à de bonnes microphotographies des pollens sous différentes projections permettent toujours d'identifier ces grains jusqu'à l'espèce.

Le genre "*Erica*"

C'est le genre des bruyères vraies. C'est un genre **"Eurafricains"** comprenant plus de 800 espèces avec **deux aires de répartitions principales : la région du Cap au sud de l'Afrique et le bassin méditerranéen** avec comme une sorte de relai entre les deux aires, une présence de bruyères "Erica" sur les hautes montagnes du centre de l'Afrique. La grande majorité des espèces ornementales commercialisées en France vient d'Afrique du Sud.

La France compte 11 espèces ("Traité de botanique", EMBERGER). Les principales sont les suivantes : *E. arborea* (bruyère arborescente ou bruyère blanche), *E. carnea* (bruyère carnée), *E. ciliaris* (bruyère ciliée), *E. cinerea* (bruyère cendrée), *Erica multiflora* (bruyère à fleurs nombreuses), *Erica scoparia* (bruyère à balai), *Erica tetralix* (bruyère à quatre angles) et *Erica vagans* (bruyère vagabonde). Commercialement, on rencontre sur les marchés des miels de bruyères cendrées et des miels de bruyères arborescentes (ou bruyères blanches). Les autres espèces, plus rares, ne sont, à ma connaissance, présentes que dans des miels polyfloraux.

La bruyère cendrée, *Erica cinerea*

Comme le montre la carte de répartition ci-dessous, c'est une **espèce qualifiée d'atlantique** car elle n'est présente naturellement qu'à l'ouest de la ligne noire.

Localement, il est quelquefois possible de la trouver çà et là ailleurs mais cela résulte généralement d'introduction humaine. **Les miels de bruyère cendrée sont des miels typiquement français.** L'espèce est néanmoins représentée au nord de l'Espagne et du Portugal, dans tout le Royaume-Uni et en Irlande et sur une petite partie du littoral norvégien. Elle est qualifiée de xéroacidiphile héliophile, ce qui signifie qu'on ne la rencontre que sur les **sols secs, acides et ensoleillés.** Les formations végétales typiques sont les landes, mais on peut également la trouver dans des forêts claires (chênaies, pineraies). **C'est une espèce sociale, ce qui explique l'existence de miels monofloraux.** Elle peut être associée avec la bruyère callune, *Calluna vulgaris*. Elle fleurit de juin à août.

Le miel de bruyère cendrée est brun foncé à cristallisation rapide et, en principe, fine. C'est un miel très aromatique avec une intense odeur complexe rappelant la réglisse. Il est très persistant à la dégustation avec quelquefois une pointe d'amertume. Il ne laisse pas indifférent. C'est le type de miel que l'on reconnaît très facilement lors d'une dégustation à l'aveugle.
Du point de vue physico-chimique, sa conductivité électrique est assez élevée (> 700 µS/cm) et son pH est situé autour de 4,1 avec une acidité libre assez importante (en moyenne 30 mEq/Kg). Sa teneur assez élevée en glucose et en sucres peu solubles explique sa cristallisation rapide avec une coloration "café au lait".

• Le pollen

C'est un gros pollen (d > 27µm) et la tétrade est presque circulaire. Les sillons sont bien visibles. Il est très facilement reconnaissable.

Erica cinerea *coupe*

Erica cinerea *sillons*

Jasione montana

Les miels de bruyère cendrée peuvent, en pourcentage, être pauvres en pollen de cette espèce. C'est particulièrement vrai lorsque du pollen de châtaignier (*Castanea sativa*) y est présent. Cette *Fagaceæ*, comme toutes les espèces de cette famille à pollinisation anémophile, produisent du pollen en abondance également récolté en pelotes par les abeilles, qui se retrouve également dans les miels.

On retrouve souvent dans ces miels "atlantiques" le pollen d'une *Campanulaceæ*, *Jasione montana* (Jasione des montagnes).
Cette espèce subatlantique et subméditerranéenne, mésoxérophile, aciphile et héliophile occupe les mêmes biotopes et est également très visitée par les abeilles.

À suivre...

Schémas, vues au microscope © Paul SCHWEITZER
Photos © Pixabay

Céline LAIR www.uneabeilleencuisine.com

Légumes rôtis caramélisés au miel

"Rôtis et caramélisés, les légumes seront appréciés même des plus réfractaires. Voici une recette ultra réconfortante pour les froides journées d'hiver, à déguster seule ou en accompagnement d'une volaille."

Ingrédients pour 2 personnes

- 1⁄4 de potimarron
- 2 carottes
- 1 patate douce
- 1 oignon
- 4 c. à soupe d'huile d'olive
- 1 c. à soupe de moutarde
- 3 c. à soupe de miel
- 1 c. à café de 4 épices
- sel
- 1 branche de thym
- 2 feuilles de laurier
- 1 poignée de noisettes
- 1 poignée de graines de courges
- 1 c. à soupe d'huile de tournesol

Recette

• **Épluchez** et **émincez** l'oignon.

• **Brossez** les autres légumes soigneusement (pas besoin de les éplucher s'ils sont bio, y compris le potimarron dont la peau va s'attendrir à la cuisson). **Coupez-les** dans la longueur et **enlevez** les graines du potimarron.

• Dans un bol, **mélangez** ensemble l'huile d'olive, le miel, la moutarde, le sel et le 4 épices.

• **Disposez** les légumes sur une plaque recouverte de papier sulfurisé. **Arrosez** de la préparation au miel **en mélangeant bien pour enrober** tous les légumes. **Ajoutez** les feuilles de laurier et la branche de thym. **Couvrez** de film et **laissez reposer** 30 minutes.

• **Enfournez** à four préalablement préchauffé à 180°C pour 30 à 40 minutes. **Remuez** à mi-cuisson.

• Pendant ce temps, **concassez** grossièrement les noisettes, **placez-les** dans une poêle chaude avec les graines de courges et l'huile de tournesol. **Faites torréfier** quelques instants puis **ajoutez** le miel, **mélangez bien** pour enrober, **étalez** pour que les noisettes et graines ne s'amalgament pas, puis **réservez**.

• Au sortir du four, **parsemez** les noisettes et graines de courges caramélisées sur les légumes puis **servez**.

Photos © Céline LAIR

Cake aux fruits et au miel

Recette pour 5-6 personnes

Difficulté : *
Préparation : 20 minutes
Temps de cuisson : 40 minutes
Temps total : 1 heure
Nombre de kcal/personnes : 246 kcal

Recette

• **Préchauffer** votre four à 180°C.

• Dans un saladier, **fouetter** les œufs et le miel jusqu'à ce que le mélange devienne mousseux.

• **Ajouter** la farine et la levure tamisées, bien **mélanger.**

• **Verser** le lait et l'huile de noix de coco puis **remuer.**

• **Éplucher** et **épépiner** les poires. **Coupez-**les en dés. **Couper** les bananes en rondelles. **Ajouter** vos fruits dans le saladier.

• **Terminer** en ajoutant les graines de chia.

• **Verser** la préparation dans un moule en silicone.

• **Enfourner** pendant 40 minutes à 180°C.

• **Laisser refroidir** avant de **démouler.**

Ingrédients

• 2 grosses ou 3 petites bananes
• 2 poires
• 2 œufs
• 60g de miel toutes fleurs
• 1 cuillère a soupe d'huile de noix de coco
• 60g de farine de blé semi complète T110
• 1 sachet de levure
• 7g de graines de chia
• 10cl de lait d'avoine

Le + diététique

• Les graines de chia ont de nombreux bienfaits :
- elles contribuent à une meilleure santé cardiovasculaire,
- elles facilitent le transit grâce aux fibres qu'elles contiennent,
- elles aident à la perte de poids grâce à leur effet rassasiant.

• L'huile de coco contient des acides gras monoinsaturés, notamment des oméga-9 (5 à 8%). On y trouve aussi des oméga-6 et des oméga-3, qui sont des acides gras polyinsaturés. Ces acides gras sont bénéfiques pour notre santé cardiaque et cérébrale.

Photo © Maurine DEVARIEUX

01 45 42 29 08
www.la-sca.net
societecentraleapiculture@orange.fr

Rémi BROUARD et Marie-Laure LEGROUX
Et l'équipe SCA : Stefania CECCARELLI, Pierre-Emmanuel JOUANNEAU, Eléonore KISSEL, Odile Le MOËL, François LION, Marie-Christine MAURY.

De migrants à récoltants, le rucher solidaire SCA-MEP

Société Centrale d'Apiculture (SCA)
Missions Étrangères de Paris (MEP)

S'approcher de la ruche. Observer le vol des butineuses, l'activité sur la planche d'envol. Au creux de la main le lève-cadres. En un geste, soulever le couvercle. Un voile de fumée blanche, peut-être. L'œil en une seconde s'adapte à une autre dimension, prend la mesure de la force de la colonie, plonge dans les ombres que dessinent les cadres, temps suspendu. On voit, on sent, on écoute. Et on oublie tout ce qui n'est pas l'instant présent.

On prête attention au bourdonnement qui s'apaise, ou pas, tiens ! - au cadre couvert d'abeilles qu'on lève délicatement, en gestes mesurés. On note mentalement ce que l'on voit, la reine discrète sur le couvain, les signes précurseurs d'essaimage, les indices repérés, les réserves vérifiées. On prend des décisions rapides. Quelques mouvements précis et on remet le couvre-cadres, on referme. La visite est terminée, on n'a pensé qu'aux abeilles. Précaution simple et nécessaire, parce qu'elles ont vite les moyens de faire fuir les visiteurs indésirables ? 50 000 résidentes, ça calme... Sans doute, mais ce n'est pas la seule raison. On est, l'espace d'un instant, partie prenante du savant équilibre de la nature qui convoque tous les êtres vivants, entre puissance et fragilité.
Ça, ça calme aussi.

L'expérience que nous venons d'évoquer est commune à tous les apiculteurs, qu'ils soient novices ou chevronnés. Elle est évidemment très fugace si le nombre de ruches à visiter est conséquent, mais elle se partage au-delà des années de pratique, et sans sentimentalisme. La ruche a le pouvoir de concentrer l'attention de celui ou de celle qui s'en occupe à tel point que ce moment-là, fût-il bref, absorbe tout le présent, intensément et exclusivement. C'est temporaire, ça n'efface pas les soucis, mais ça fait du bien.

L'histoire du rucher SCA-MEP a débuté avec cette observation. Et une anecdote.

Un après-midi de mars 2018, au campement improvisé des "migrants" au bord du Canal de l'Ourcq sous le périphérique à Paris, Rémi BROUARD, apiculteur formateur (SCA) et médecin bénévole, soignait avec des collègues cette population désemparée dans le cadre d'une veille de Médecins

du Monde. Le contexte n'était pas facile, fait d'impatience et d'exaspération fatiguée. La tension était palpable : la soirée précédente avait été émaillée de bagarres pour des places de tentes, et le ton des échanges entre les groupes de migrants somaliens et afghans montait. Une camionnette blanche vint se garer au bord du canal. Un homme en ouvrit les doubles-battants et commença à distribuer des tartines de pain nappées de miel. Immédiatement le calme se fit et une file d'attente se forma spontanément, dans une sorte de fraternité retrouvée. L'émotion était palpable, chacun fut servi, goûtant et surtout commentant avec les autres leurs souvenirs du pays, et les bienfaits du produit précieux. La scène était belle et extrêmement symbolique, rappel des vertus du miel, millénaire et sans frontières. Au-delà elle suscitait la réflexion : la pratique de l'apiculture pouvait-elle être un moyen d'aider cette population traumatisée et désociabilisée du fait des terribles épreuves subies avant, pendant et après leurs périples migratoires ?

La question rejoignait la démarche de Marie-Laure LEGROUX, elle aussi apicultrice formatrice au rucher-école SCA du jardin du Luxembourg. Les femmes migrantes qu'elle recevait au fil des saisons dans un rucher du 19ème arrondissement partageaient des souvenirs d'autres pays, des histoires d'oncles apiculteurs et de grands-pères paysans qui faisaient du bien, tout simplement.
Ainsi est née l'idée de réunir des migrants/exilés/réfugiés et des apiculteurs formateurs, pour bâtir ensemble un rucher, au cœur de la ville. Pour un partage et un mieux-être commun.

Le programme de conception de ce rucher a été mené par un groupe réunissant des apiculteurs de la SCA, des accueillants bénévoles et les psychologues de Médecins du Monde du Centre d'Accueil d'Orientation et d'Accompagnement Picpus (CAOA), Paris 12ème. Il s'agissait de mettre en commun savoir-faire apicole, pratique pédagogique et expériences singulières de soutien à des populations en difficulté, en particulier aux migrants et exilés.

Il a fallu trouver le lieu, le financement de l'installation globale (matériel et essaims d'abeilles), ainsi que les bénéficiaires.

Deux conditions ont orienté les recherches. Il était souhaitable d'installer ce rucher au cœur de Paris afin d'y accueillir une population placée très souvent à la périphérie de la ville, aux quatre coins des banlieues. Cap sur le centre, donc, mais - deuxième condition - là où les ressources existaient déjà, c'est-à-dire dans un lieu riche en arbres et plantes mellifères.

La réponse positive et généreuse est venue des Missions Étrangères de Paris (MEP), 128 rue du Bac. Accueillant elles-mêmes une population de jeunes d'Asie et des pays de l'Océan Indien se formant en France, les MEP ont été sensibles à la démarche qui leur a été présentée. Elles ont très volontiers ouvert leur magnifique jardin arboré d'un hectare, proche de nombreuses ambassades et ministères dont les jardins regorgent d'essences mellifères telles que tilleuls, arbres de Judée, sophoras, savonniers, et de beaux arbres fruitiers.

Tout le matériel apicole nécessaire a été fourni par la Société Centrale d'Apiculture, dont l'engagement a été capital. Le père Ivan PONSONNET, Économe général des MEP, a suivi attentivement chaque étape du projet qui a débuté en mars 2019 : d'abord des ateliers de peinture des ruches et de filage/cirage de cadres, puis les premiers cours théoriques autour des photos et cadres pédagogiques gracieusement offerts par Didier BETTENS, apiculteur suisse, et Gérard PASSEMARD d'Abeille Avenir. Le mot solidarité prenait tout son sens.

Atelier de filage et cirage de cadres

La participation à ce projet a été proposée à des patients, des psychologues et médecins du CAOA. En tout, ce sont une douzaine de migrants d'Afrique francophone et anglophone (hommes et femmes), 7 apiculteurs, 2 accueillants sociaux et 3 résidents des MEP qui ont suivi toute la saison apicole, à raison d'une séance par semaine, théorique d'abord, puis pratique au rucher. Des fiches pédagogiques bilingues (français/anglais) très illustrées, conçues par l'équipe, ont ponctué chaque sujet traité (merci à Hubert GUERRIAT qui a autorisé les emprunts de quelques figures de son ouvrage *Être Performant en Apiculture*).

Parmi la population migrante intervenant au rucher, un seul avait déjà travaillé quelques mois chez un apiculteur en Algérie, lors de son trajet migratoire. Tous les autres étaient simplement intéressés et curieux, même si un bon nombre d'entre eux non seulement annonçait une peur (ancestrale ?) des abeilles mais avait aussi développé, du fait d'un parcours terriblement traumatique, la peur de l'autre et de l'inconnu.

Nous étions réunis pour faire de l'apiculture. Et dans cette saison 2019 plus que difficile, c'est ce que nous avons fait. Non sans embûches, mais avec une patience renouvelée.

L'année apicole ne fut pas simple. Les premières séances sans abeilles autour de la ruche pédagogique ont alimenté les conversations et les questions, en attendant le passage à l'action. On a pris le temps de goûter les miels du monde entier. De décorer les ruches aux couleurs des pays d'origine. De se connaître. Dans une météo de printemps qui aurait pu être décourageante, avril en pluie et mai glacial, le moral n'a pas flanché. Le visionnage de films et de témoignages en tous genres sur les pratiques apicoles d'autres continents a permis d'appréhender différences et similitudes dans les traditions et les approches respectives. Et d'anticiper le joyeux buzz des jours meilleurs.

Il y eut la première séance d'habillage, un moment extraordinaire où chacun disparaissait dans un large sourire sous le camail tout neuf, sans doute bien davantage qu'une simple protection : le symbole d'un changement de statut, une identification et une reconnaissance.

Première séance d'habillage

L'équipe au travail

Et puis, enfin, est venu le temps des visites aux abeilles, par une météo toujours capricieuse mais un peu plus clémente. Enfin, le suivi des colonies. La mise en pratique des cours. L'apprentissage qui devient habitude. Les gestes incertains qu'on répète, le lève-cadres qui s'apprivoise, les cadres qu'on sort, la reine qu'on repère, l'appréhension qui diminue. Et l'émotion constante, celle que connaît chaque apiculteur. Le sentiment de l'instant suspendu. Le présent qui absorbe tout, qui fait du bien. Et pour cette population traumatisée, la peur qui se dissout peu à peu, et qui laisse la place aux rires et à la fierté, gage d'une reconstruction possible.

Récolte, fierté partagée

La récolte fut modeste mais le miel était divin, forcément. Il a été largement distribué aux participants, tandis qu'une partie de la production était réservée et vendue pour assurer le financement autonome de la saison 2020. Ni fourmis ni cigales, les abeilles du rucher SCA-MEP hivernent en attendant patiemment de danser au prochain printemps venu. Dans l'équipe élargie des encadrants, on comptera désormais des "anciens", formés en 2019, futurs tuteurs des nouveaux arrivés. Il y a des idées d'essaimage dans l'air. Des projets de stages chez des apiculteurs professionnels, des visites ponctuelles dans des ruchers de France, de la formation hors les murs. La solidarité essaime, et ce qui se récolte ici est au-delà de toute mesure.

Expériences croisées

Claude BAUER et Christine JOLIVET,
accueillants bénévoles à Médecins du Monde.

Le bilan a été jugé positif par les psychologues et médecins de Médecins du Monde qui ont constaté une amélioration nette de la santé psychique dans le suivi des migrants ayant participé à ce programme. L'engagement constaté, malgré des situations instables et pour certains très inquiétantes (migrants "dublinés", dont la demande d'asile en France relève d'un autre État européen, en application du règlement dit Dublin III), a montré combien ce type de projet est nécessaire pour soutenir un principe d'inclusion, de solidarité et permettre aux personnes dévastées par leurs parcours de sortir d'un état post-traumatique passif d'attente ou pire, de relégation. En s'engageant dans un apprentissage et une acquisition de savoirs, ces personnes ont montré toutes leurs capacités de mobilisation et leur volonté de continuer à se penser un avenir, y compris dans la perspective rêvée d'un retour au pays d'origine. Ils ont aussi conforté des liens entre eux, et avec les enseignants apiculteurs et les bénévoles de Médecins du Monde.

Pour les accueillis : 3 heures de pause par semaine dans leur démarche pour obtenir un statut de demandeur d'asile, une bouffée de sérénité et d'entraide, la possibilité d'une reconstruction psychique au sein d'un magnifique jardin dans Paris, la domination d'une partie de leurs peurs, notamment celle des abeilles ! et la possibilité d'entrevoir un avenir.
Pour les apiculteurs accueillants : connaissance de la vie des migrants, recherche sur les pratiques apicoles dans le monde, remise en cause de certains a priori.

Cette expérience rejoint celle en cours à l'Université du Minnesota, récemment publiée dans le New-York Post, où un groupe de psychologues ont accueilli avec succès dans un rucher des vétérans de l'armée américaine souffrant de syndrome post-traumatique.
https://nypost.com/2019/09/11/veterans-with-ptsd-anxiety-turn-to-beekeeping/

Echo d'une plus ancienne expérience de 1919 de l'Université de Cornell, qui recommandait aux soldats mutilés américains de la grande guerre de se former à l'apiculture pour retrouver un statut social. *Beekeeping to disabled soldiers sailors and Marines to aid them in choosing a vocation*, Walter J. Quick, Opportunity Monograph Vocational Rehabilitation Series N°37, April 1919.
https://bees4vets.org/wp-content/uploads/2018/01/Bee_Keeping_1919_To_The_Disabled_Soldiers.pdf

Photos © Marie-Laure LEGROUX

VIE DES STRUCTURES APICOLES

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus sur **www.labeilledefrance.com**

CHARENTE-MARITIME

17 – L' ABEILLE AUNISIENNE

Enregistrant un nombre de sociétaires à nouveau en augmentation, c'est le jour de la Saint-Ambroise que s'est déroulée la 74e AG annuelle des producteurs de miel, samedi 7 décembre 2019 à Saint-Jean-de-Liversay.

Les principaux points de l'ordre du jour étaient les suivants :
- le compte rendu financier qui affichait un résultat positif ;
- le rapport d'activités de l'année 2019 dont la majeure partie s'inscrit à travers l'action du Syndicat Apicole départemental 17 : soutien du Conseil départemental de la Charente-Maritime dans la lutte contre la varroase, mise en service et présentation du site Internet www.sad17.fr qui facilite considérablement la diffusion et l'échange d'informations, le piégeage des frelons asiatiques, les réunions d'initiation-formation à l'apiculture qui se déroulent tant à Saintes qu'à Saint-Jean-de-Liversay, la prochaine formation de Techniciens Sanitaires Apicoles qui débutera en février 2019, et suite à l'effondrement de la récolte de miel, la mise en œuvre du dossier des calamités agricoles, etc. S'en est suivi un exposé sur l'ascosphérose, une menace pour les colonies à l'issue de l'espace de temps particulièrement pluvieux que subit l'Aunis, et de riches échanges sur le thème de l'abeille entre les participants.

À l'attention de ceux qui n'ont pas encore accompli les démarches afin de s'abonner à une revue apicole ou s'inscrire à l'Abeille aunisienne ou souscrire une assurance pour leurs ruches (avant la mi-février dernier délai pour les assurances), les formulaires à compléter sont disponibles sur le site Internet, ou sur simple demande auprès du secrétaire Jean-Michel BODIN dont voici l'adresse électronique :
abeille.aunisienne17@gmail.com

Le Président, Christian GIRAUDET

ISÈRE

38 – L' ABEILLE DAUPHINOISE

Fin 2019, ce qui s'est passé : Conférences, Fêtes du miel et Concours des miels du Dauphiné et des Cantons limitrophes se sont succédés. Retrouvez tous les médaillés sur notre site.

Et aussi une belle exposition aux Galeries Lafayette de Grenoble.

Sans oublier nos adhérents qui viennent, de plus en plus, confectionner leur propre cire grâce au gaufrier à leur disposition, à Poisat.

2020 est là… Merci à tous les bénévoles qui se sont impliqués en 2019 dans la vie et les actions de l'Abeille Dauphinoise et de sa Coopérative… et nous souhaitons, à tous les apiculteurs, une BONNE ANNÉE 2020 !
Notons dans notre agenda, pour tous nous retrouver, la date de notre prochaine AG : le 8 février à Bourgoin-Jallieu.
En attendant, retrouvez les dates des formations apicoles 2020 sur notre site : www.abeille-dauphinoise.fr

Photos © L'Abeille Dauphinoise

MEURTHE-ET-MOSELLE

54 – SYNDICAT L' ABEILLE LORRAINE

Le samedi 16 novembre, l'ABEILLE LORRAINE a organisé son concours des miels au jardin botanique Jean-Marie PELT de VILLERS LES NANCY. Les jurys étaient composés d'une vingtaine de personnes formées à la dégustation des miels. Trente et un échantillons proposés au concours ont ainsi pu être évalués. Tous ces nectars locaux de belle qualité ont ensuite été proposés à la dégustation et expliqués au public du jardin botanique. Félicitations aux médaillés.

Liste des médaillés

Les membres du jury et organisateurs *© Anne ANTOINE*

Acacia : ***- Argent :*** HOUPERT Roland
- Bronze : KLEIN Olivier

Châtaignier : ***- Or :*** KAIZER Véronique, VEREBI Jean-Louis
- Argent : KLEIN Olivier

Été : ***- Or :*** Jardin botanique de Villers les Nancy
- Argent : HENRY Gabrielle, JEANDON Michel
- Bronze : DAMIEN-GAUTROT Emmanuelle, GRILLO Éric, THOUVENIN Patrice, PETITMANGIN Gaétan

Printemps : ***- Argent :*** HENRY Gabrielle
- Bronze : ANTOINE Dominique, KAIZER Véronique

Forêt : ***- Or :*** JEANDON Michel
- Argent : MACADRE Liliane

Sapin : ***- Or :*** THOUVENIN Claude, VEREBI Jean-Louis, COLIN Claude, MACADRE Liliane
- Argent : LEFEVRE Fabien

Tilleul : ***- Or :*** KAIZER Véronique, HOUPERT Roland
- Argent : PHULPIN François
- Bronze : KLEIN Olivier, LEFEVRE Fabien.

Pour information, nos collègues de la section de JARNY accueilleront l'ensemble des adhérents de l'ABEILLE LORRAINE le 8 mars 2020 pour l'AG ordinaire.

MOSELLE

57 – SYNDICAT DES APICULTEURS DE METZ ET ENVIRONS

Convention avec l'INJS
Depuis octobre dernier, le rucher-école accueille des adolescents de l'Institut National des Jeunes Sourds de Metz (INJS), un établissement public national qui accompagne la scolarisation d'enfants et adolescents sourds ou dysphasiques.

Cet institut situé aux abords de Metz, sur plusieurs hectares dotés de nombreuses plantations, nous a contacté pour dispenser des cours d'initiation à l'apiculture à un groupe de cinq adolescents intéressés par le monde des abeilles. Grâce à leurs éducateurs Noémie et Gautier, ils pourront dès le printemps prochain installer les ruches qu'ils auront eux-mêmes construites.

Daniel KLARA, malentendant, maîtrise le langage des signes français (LSF), reçoit les élèves deux fois par mois pour leur enseigner le mode de vie des abeilles, leur organisation sociale... ainsi que tous les sujets relatifs à cette incroyable ouvrière. Il se félicite tout particulièrement de ce partenariat… c'est sa revanche sur les pages noires de la deuxième guerre mondiale et des exactions du nazisme qui n'avaient pas épargné les personnes sourdes. Il aura fallu attendre jusqu'en 2005 pour que la langue des signes française soit enfin reconnue comme une langue à part entière.

Les jeunes sourds de l'institut visitant la miellerie *© Martine CLAUSSET*

Un beau projet que nous soutenons et piloterons ensemble en apportant notre savoir-faire, en mettant notre matériel et notre miellerie à disposition pour les futures productions de miel.

Martine CLAUSSET,
Présidente du syndicat des apiculteurs de Metz et environs

NORD

59 – SYNDICAT APICOLE DE LA VALLÉE DE L' ÉCAILLON

Le samedi 23 novembre 2019, le 1er syndicat apicole du nord fêtait ses 70 ans.

Un anniversaire célébré dignement lors de l'AG annuelle du syndicat.

Le Syndicat Apicole de la Vallée de l'Écaillon a réuni son AG au salon d'honneur de la mairie de Le Quesnoy en présence de Mme Marie-Sophie LESNE, Maire de la commune, Vice-présidente de la région Hauts de France en charge de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la bio-économie.
Mme le Maire souhaite que les apiculteurs professionnels et amateurs, ainsi que les agriculteurs travaillent ensemble en vue de mieux appréhender les enjeux environnementaux, nous sommes tous concernés.
Par ailleurs, elle a insisté sur son engagement et celui de la région Hauts de France en faveur des agriculteurs et des apiculteurs.

Après le départ de Mme LESNE, nous avons abordé le sujet du frelon asiatique, qui est maintenant bien présent dans le Nord. Puis, Mr VILLAIRE, du Complexe Apicole de Chavignon, nous a fait une présentation du système Hostabee, qui permet de suivre l'évolution des colonies sans les déranger, grâce à un boîtier intégré à la ruche et à une application dédiée.
Enfin, la réunion s'est terminée par le verre de l'amitié.

Philippe DOMINICUS, Secrétaire du SAVE

PAS-DE-CALAIS

62 – L' APICULTEUR DU BOULONNAIS ET DU CALAISIS

Compte rendu de la réunion du 7 septembre 2019

Le Président fait un état des lieux du syndicat au 22 août : il y a 201 adhérents (à jour de leur cotisation 2019) pour 1120 ruches déclarées. Daniel DEVIN rappelle que chaque année une liste de volontaires pour parrainer des apiculteurs est envoyée par mail à tous les adhérents.

Daniel DEVIN commence la réunion en adressant ses remerciements à Jean ANDRIEU pour la gestion des commandes de matériel. Il rappelle que pour faire une commande groupée en janvier pour une livraison à la réunion de printemps, il faut essayer d'évaluer ses besoins pour l'année.

• Il faut procéder aux élections des membres du Conseil d'Administration. Les contrôleurs aux comptes sont reconduits dans leur fonction.

• Le Président évoque les actions du syndicat.

• Daniel souhaiterait constituer un groupe "SOS Apiculteur Boulonnais".
Ce groupe de volontaires pourrait apporter son aide, ponctuellement, à un apiculteur adhérent qui est momentanément en difficulté pour s'occuper de ses ruches. Cette année, tous les demandeurs d'essaim (très nombreux) n'en ont pas eu. Daniel rappelle que les donneurs d'essaims sont volontaires mais qu'ils ne peuvent donner que s'ils en ont. "*Dès que la liste des volontaires pour éventuellement donner un essaim est faite, elle est transmise à tous les apiculteurs par mail. Les demandeurs d'essaim doivent, en début d'année lors de la diffusion des listes, se rapprocher d'un donneur d'essaim pour voir avec lui les modalités pratiques (déposer une ruche chez lui...). La priorité sera donnée aux nouveaux apiculteurs et à ceux qui ont tout perdu."* Le rôle du syndicat est de mettre en relation les uns avec les autres selon les besoins.

Des adhérents toujours nombreux au rendez-vous.

• Daniel aborde l'aspect légal.

• La déclaration des ruches est obligatoire dès la première ruche. Elle se fait du 1er septembre au 31 décembre. Cette déclaration se fait sur le site **mesdemarches.gouv**. Si vous n'avez pas de numéro de rucher, dans le cas d'une première déclaration ou de perte, celui-ci vous sera donné tout de suite. Si vous n'avez pas d'accès à internet, allez à la mairie de votre domicile, ils vous permettront et vous aideront à faire cette déclaration obligatoire.

• Le registre d'élevage est obligatoire (même si vous ne récoltez pas). Vous en avez toujours un exemplaire dans le numéro de *L'Abeille de France* de janvier. Il doit pouvoir être présenté lors des contrôles sanitaires et à l'occasion de toutes les ventes.

• Le cahier de miellerie est obligatoire pour tracer toutes les récoltes. Il doit pouvoir être présenté lors de toutes les ventes. Pour vendre, il faut un numéro de SIRET. Attention à l'étiquetage des produits (mention "miel récolté en France" et poids). Il faut préciser les nom, prénom et adresse de l'apiculteur ainsi que la DDM (Date de Durabilité Maximale) ou DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale), ainsi que le numéro de lot si la date ne précise pas de jour. Joël BERTHE souligne que les pots en polyéthylène imprimés "miel d'Artois", que vous pouvez avoir par le syndicat, respectent ces normes d'étiquetage tant par la désignation que par la police et que vous n'avez qu'à y ajouter une date de traçabilité et vos coordonnées.

• Le traitement anti varroa est toujours d'actualité.
Le GSA fournit à ses adhérents des produits de traitement en fonction du nombre de colonies déclarées. Pour les non-adhérents GSA, il faut essayer d'avoir des produits chez un vétérinaire. Attention aux ventes sur internet de produits divers car il faut que les produits de traitement aient reçu une AMM.

• Daniel explique le plan d'action frelon de la préfecture : les pompiers n'interviennent qu'en cas de danger pour la population. Sinon le référent propose une liste de destructeurs (destruction des nids à charge des particuliers).

La réunion se termine à 17h15 sur le pot de l'amitié.

Joël BERTHE,
Secrétaire du Syndicat Apicole du Boulonnais

SAVOIE

73-74 – CONCOURS DES MIELS SAVOIE – MONT BLANC

Pour fêter le 20ème anniversaire du concours inter-savoyard, le jury composé de 72 personnes s'est réuni à la Roche sur Foron dans le cadre du Salon Naturellia. Ainsi, le public a pu voir et admirer les jurés à l'œuvre pour estimer 226 échantillons de miel répartis en 3 catégories : Plaine, Montagne de 600 à 1200 mètres d'altitude et Haute Montagne.

PALMARÈS
Catégorie Plaine
Médaille d'or : Michel LOPEZ, André FERRE, J.Pierre DELAUNAY, Pierre LUQUET, Philippe LACHENAL, Michel HURELLE, Frédéric MANGONNEAUX, Olivier JEAN, Daniel BOUCTOT, Gérard LASSIAZ.
Argent : Gérard DUFAYARD, Yvan LAIN, Raphaël SUCHERAS, Michel HORVATH, J.Claude VINIT, J.Pierre DELAUNAY, Sébastien VERGARA-ALMANDOZ.
Bronze : Michel VALLAT, Vincent MONOD, Nicolas PECCOUD, Dominique REYDET-STARCK, Geoffroy DEVILLE, Michel BRUN, Nicolas CHAVOUTIER.

Catégorie Montagne
Or : César CONSTANT, Frédéric VULLIEN, Mamiko YAMAGUCHI, Christian NICOLLIN, Antoine LANG, Raphaël RICHARD, Gilles DURAND, Patrice PANINI, J.Paul CHARPIN.
Argent : Didier BOIS, J.Luc Rodriguez, Jean BOZON ? Pierre PLANTAZ, Bernard CARRIER , Serge LEBIGRE, Clément MEYNET-MEUNIER, Henri PASSERAT, Frédéric TARDY, Gilles FOURNIER.
Bronze : Rucher commiunal de Chatel, Véronique GENSAC, Claude ENGILBERGE, Frédéric LAKOMY, Pierre DELAVAUX , Louis DELACROIX, J.Pierre DELAUNAY, Marius MOLLIER, Dominique HIRSCH, Gilbert MARCHAND, Davis ZILBER, J.Paul MAURTE, Pierre Louis ROSSET, Marie Madeleine FEUILLASSIER, Laurence NANBOTTIN.

Catégorie Haute Montagne
Or : Joseph MEYNET-MEUNIER, Pierre PLANTAZ, David ZILBER, Vincent MONOD, Laurent DUFFAU.
Argent : Henry BOROT, Yves BONNIVARD, Loïc NEBOUT, David ZILBER, Alain MARCHAND.
Bronze : Nicolas MELQUIOT, René MOLLARET, Michel PERNOLLET, Loïc LAIB, Louis GERMAIN.

Les jurés, lors de la proclamation des résultats.

En plus des médailles, les organisateurs Pierre THOMAS-BOUIL, Président de Syndapi 74 et Gabriel DOCHE, Responsable pour le Rucher des Allobroges, ont décerné un prix d'excellence aux concurrents ayant obtenu sur trois années consécutives au moins deux médailles d'or et une médaille d'argent ou de bronze. Ce sont : Henri BOROT, Serge LEBIGRE, Michel PERNOLLET, Pierre PLANTAZ, Louis DELACROIX, Gérard LASSIAZ.

SEINE-MARITIME

76 – RUCHER-ÉCOLE DE SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE

Compte-rendu de l'AG du GDSA du samedi 19 octobre 2019

Le Président a fait lecture du rapport moral et de la présentation des orientations pour l'année 2019-2020.
Le rapport financier 2018-2019 ainsi que le budget prévisionnel ont été présentés par le Trésorier, suivi du rapport des actions menées en 2019 ;
- Élection des membres du conseil d'administration par les membres de l'association.
- Élection du nouveau Bureau.
- Présentation et animation sur l'élevage de reine et la lutte contre le varroa par Tanguy et Rémi.
- Questions diverses.

Remerciement aux élus :
Mme CANU, Maire de Saint Pierre De Varengeville et M. COURTOIS, 1er adjoint de la commune.

M.Gilles HOUARD a fait le bilan du rucher-école :
- Résumé de la formation 2019
- Résumé de Laurent pour IME de Canteleu
- Résumé de Patrice sur la ruche-cheminée financée par l'Entreprise Normanver
- Stagiaires 2019 : 20 stagiaires.

La trésorerie est présentée par M.Patrice HAUTOT : prévision achat d'une ruche vitrée 6 cadres.
Nous remercions la Commune pour la communication et son soutien financier à la destruction des nids de frelons asiatiques.
Par ailleurs, information sur l'apparition de résistance des varroas face à certains acaricides. Un traitement alternatif à l'acide formique est foudroyant sur le Varroa sur le premier traitement, mais que cela redémarre. Il n'y a pas de vrai moyen.
Un site internet est en cours de création par Vincent avec une page d'accueil, une pour la formation, une pour le contact, une carte des frelons, une carte des adhérents, les news (info), éventuellement un forum de discussion et la possibilité de télécharger les bons de commande.
L'hébergement sera gratuit (inclusion dans le nom de domaine du nom du rucher).
Patrice informe que l'abonnement à *L'Abeille de France* est de 28,50 € par an et que la déclaration des ruches doit être faite jusqu'en décembre.

Vote du conseil d'administration :
Fabienne BERNARDIN, Martine ANDRIEU, Gérard PERCHE, René BOUTIN, Patrice HAUTOT, Franck FERRAND, Gilles HOUARD, Jean-Marie BOUICHOU, Lionel GLATIGNY, Remi KROPFELD, Tanguy SOULABAIL, Vincent MOREL, Michel LUREL.

Les résultats du vote du bureau sont les suivants :
Vote d'une nouvelle secrétaire après démission de Sylvie VAUQUELIN.
Président : Gilles HOUARD, Vice-président : René BOUTIN ;
Trésorier : Patrice HAUTOT ;
Secrétaire : Fabienne BERNARDIN.

Nous sommes invités aussi à l'Assemblée Générale du CIVAM au mois de mars 2020.
La réunion se clôture à 16h30 par le pot de l'amitié.

La Secrétaire, Mme Fabienne BERNARDIN
Le Président, M. Gilles HOUARD

SEINE-MARITIME

76 – SYNDICAT APICOLE DE HAUTE-NORMANDIE

L'assemblée générale du centenaire.

C'est dans le joli village d'Allouville-Bellefosse, célèbre pour son chêne millénaire, que le SAHN avait choisi d'organiser son assemblée générale ordinaire et extraordinaire, le samedi 12 octobre 2019.

Une assemblée générale historique © SAHN

Pour célébrer l'année du centenaire de sa création, le SAHN avait fait confectionner un hydromel, afin d'en offrir une bouteille à chacun de ses adhérents présents. C'est ainsi que 135 adhérents, ravis de cette attention, ont été accueillis, tout en admirant les ruches décorées qui étaient exposées.

Cette AG a été marquée par une participation sans précédent. Cette participation record peut s'expliquer par une augmentation continue du nombre d'adhérents qui avoisine cette année les 700, et par l'effet fédérateur du Congrès international d'apiculture et d'apithérapie qui a eu lieu dans notre département l'année passée.

Lors de l'assemblée générale ordinaire, Patrick PÉRIMONY, Président du SAHN, est revenu sur cet événement marquant de l'année 2018 en soulignant le dynamisme des adhérents.
L'année 2018 a également vu le démarrage du concours de

miels organisé par François THIERRY dans notre département. Les lauréats de l'année 2019 ont été annoncés.
Le Président a rappelé l'implication de l'équipe du rucher-école de Neufchâtel en Bray, porté par Régis FRITOT, dans les aménagements importants des locaux.
Enfin, Jean-Yves FERRET, réalisateur du documentaire "Demain l'abeille" coproduit par le SAHN, a annoncé les prochaines dates de projection. Ce court métrage suscite pour notre plus grande joie un formidable engouement lors des festivals et les demandes de projections se multiplient.
Les comptes ont été présentés par Francis VANDEVELDE, Trésorier sortant du SAHN. Le quitus a été donné par l'assemblée présente.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire, Patrick PERIMONY et Rémi CANDELIER, Trésorier, ont présenté les nouveaux statuts aux adhérents qui les ont validés.
Enfin, Francis VANDEVELDE, qui quittait le CA, a reçu avec son épouse le témoignage chaleureux de la reconnaissance du SAHN pour le dévouement dont ils ont fait preuve durant de nombreuses années.

Patrick PÉRIMONY, à gauche ; Francis VANDEVELDE, à droite *© SAHN*

Mr TERRIER, Maire d'Allouville-Bellefosse, qui nous avait mis à disposition les locaux, nous a assuré de son souhait de s'engager d'avantage avec le SAHN et a évoqué des projets envisageables.

Pour conclure la matinée de façon conviviale, les adhérents et leurs conjoints ont pu partager un repas raffiné avant d'aller chercher leur commande de matériel auprès des établissements Lerouge présents lors de cette journée.

SEINE-ET-MARNE

77 – SYNDICAT DES APICULTEURS DE LA RÉGION DE PROVINS LA FERTÉ-GAUCHER

L'Assemblée Générale du Syndicat des apiculteurs de la région de Provins La Ferté-Gaucher se tiendra le **samedi 08 février 2020 à 8h30** dans la salle des fêtes de Cerneux.

Comme les années précédentes, le S.N.A. et *L'Abeille de France* seront invités à cette assemblée. Un marchand de matériel sera également sur place à votre disposition.

Un repas clôturera cette assemblée.
Les apiculteurs désirant participer au repas devront se faire inscrire auprès de M. Lucien ESTERBET, tél. 01.64.04.64.23 avant le 25 janvier 2020.

Loïc ÉON, Trésorier

VOSGES

88 – L' ABEILLE VOSGIENNE

Portes-ouvertes des 24 et 25 août 2019

Le rucher-école a connu une belle affluence ces 2 journées. Un public curieux venu découvrir l'intérieur d'une ruche et, pour les moins hardis, possibilité de voir la Reine à travers la ruche vitrée.

© B. HOCQUAUT

De nombreux postulants pour la prochaine saison d'initiation à l'apiculture.

Christian MOREL

24,00 €
sur place ou
30,00 €
franco de port

LE FRELON ASIATIQUE

un redoutable prédateur

par Éric DARROUZET

186 photos,
15 schémas et figures,
5 cartes, 222 pages

DISPONIBLE !

Envoyez votre règlement par chèque
5 rue de Copenhague - 75008 Paris
ou par CB sur notre site internet
www.snapiculture.com

CHAPITRE 1 LES GUÊPES ET LES FRELONS

- Un peu de classification...
- Guêpes et frelons
- Les frelons dans le monde
- Qui est *Vespa velutina* ?
- Des points communs !

CHAPITRE 2 LES INVASIONS BIOLOGIQUES

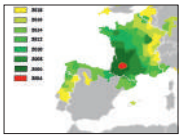

- Définition et questions
- Une invasion réussie
- Des conséquences inquiétantes
- Les invasions de guêpes et de frelons
- L'invasion mondiale par *Vespa velutina* a commencé
- L'expansion européenne du frelon asiatique
- Quand la météo s'en mêle...

CHAPITRE 3 INCROYABLE SOCIÉTÉ D'INSECTES

- La socialité chez les insectes
- Eusocial, le frelon ? Mais encore ?
- Une société matriarcale et un monde de castes
- Dur métier que celui d'une ouvrière
- Qui est qui ?
- Communiquer est primordial
- Le nid, une fantastique forteresse

CHAPITRE 4 LA BIOLOGIE DU FRELON

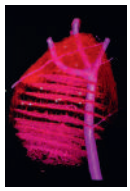

- La fondation des colonies
- Une fondation bien difficile
- La reproduction
- La triste fin des colonies
- Pour résumer, un cycle biologique classique... quoique !
- La consanguinité, un vrai problème
- Suite et fin des colonies
- Des nids réellement vides ?
- Mais où se trouve le nid ?
- Que mangent les frelons ?
- Les ouvrières, de dangereuses prédatrices pour les abeilles
- Du monde au portillon
- Qu'en est-il en Chine avec l'abeille asiatique
- Qui s'y frotte s'y pique
- Erreur de partenaire

CHAPITRE 5 RELATIONS HOMME-FRELON

- Une longue histoire commune qui ne manque pas de piquant...
- Des accidents liés aux frelons
- Frelons et apiculture, une cohabitation difficile
- Pour lutter contre les frelons, mangeons-les !

CHAPITRE 6 LA LUTTE EST ENGAGÉE

- Le frelon est un prédateur, mais aussi une proie consommable
- Le frelon, une proie pour se reproduire
- D'autres parasites, bactéries et virus ?
- Et l'Homme dans tout ça ?
- Si je te trouve, je te détruis !
- Destruction des nids et des colonies
- Techniques d'élimination des colonies
- Et si on faisait comme à Troie ?
- Les pièges contre le frelon asiatique
- De nombreux pièges à disposition
- Quel appât utiliser ?
- Des pièges plus efficaces et sélectifs
- L'électrocution, une solution
- Un parcours d'obstacles
- Apiculture et élevage aviaire
- Sélection génétique & technologies ADN

CHAPITRE 7 RECHERCHES SCIENTIFIQUES

- La recherche en France : recherche scientifique, mais aussi recherche d'argent…
- Peu de chercheurs travaillent sur le frelon asiatique
- De nombreuses questions scientifiques
- La recherche avance lentement, mais sûrement
- Utiliser la communication du frelon pour le capturer
- L'espoir d'un piégeage sexuel ?
- De nombreuses avancées scientifiques grâce au bricolage
- Nouvelle inquiétude sur le frelon asiatique : prédateur et vecteur de maladies ?
- Le frelon, un remède contre des effets de la vieillesse ?

CHAPITRE 8 QUELQUES CONSEILS

- Un frelon isolé
- Présence d'une colonie de frelons
- Contacter les professionnels
- Quelques recommandations pour l'élimination d'un nid
- Le piège, une solution ?
- Un piégeage généralisé
- Multiplier les moyens de protection ?
- Des choses à éviter
- Appelez ou faites appeler les secours !

PETITES ANNONCES

Vous souhaitez faire paraître 1 ou plusieurs petite(s) annonce(s) ?
Merci de nous retourner notre bon d'insertion, accompagné de votre règlement, avant le 10 du mois pour une parution le mois suivant à :
L'Abeille de France
5 rue de Copenhague
75008 PARIS

TARIFS 2020 TVA 20% comprise	ABONNÉ	NON ABONNÉ
Forfait 4 lignes 27 caractères par ligne	25,00 €	31,00 €
Forfait 4 lignes concernant exclusivement la vente de Produits de la ruche Miel, Gelée royale, pollen et propolis et les offres **et demandes d'emplois et de stages.**	Gratuit	31,00 €
Ligne supplémentaire	6,00 €	6,00 €
Supplément tramage par annonce	3,00 €	3,00 €

OFFERT ! En complément de la parution de votre annonce dans "L'Abeille de France", bénéficiez d'une parution GRATUITE de votre annonce sur notre site internet www.labeilledefrance.com - sauf avis contraire de votre part.
"*L'Abeille de France*" n'engage en aucun cas sa responsabilité concernant le contenu des annonces.

ESSAIMS RUCHES PEUPLÉES

01 – Vends **ESSAIMS** / 5 CD Dadant **REINES 2019** locales ou Frère Adam G+I
Tél. 06 09 45 50 31

10 – **ESSAIM** 5 cadres Dadant souche Noire pure ou locale et **REINE** marquée
E-mail : www.abeillenoireduchateau.fr
Tél. 06 08 28 43 65

13 – Thierry AZZOLIN **ESSAIMS** 5 cadres Dadant, abeilles douces et populeuses Mielys
Tél. 06 87 43 17 19 - mielys@orange.fr

21 – P. RIZZO, éleveur, vends **REINES VIERGES** fécondées, inséminées.
Tél. 03 80 29 71 77
Mail : abeilles.rizzo@orange.fr

26 – **REINES FÉCONDÉES, ESSAIMS-NUS ET ESSAIMS SUR CADRES HIVERNÉS**
dispo fin mars - début avril 2019.
Possibilité d'aide "FRANCE AGRIMER". Réservez dès à présent. Tarif et conditions à Le Rucher de l'Escoutay
46, rt de chateauneuf 26200 MONTELIMAR.
Tél. 04 75 01 99 63 / fax 04 26 51 69 63
Portable : 06 15 13 50 85
E-mail: leruchesco@club-internet.fr
Web : www.leruchesco.com

36 – Vends **ESSAIMS** sur 5 et 6 cadres Dadant disponibles dès avril avec **REINES** hivernées.
Tél. 06 86 55 65 07 et **06 71 07 05 99**

39 – **ESSAIMS** hivernés 5 cadres **REINES 2019** souche buckfast disponible avril 2020.
E-mail :
apiculture.dorsman@wanadoo.fr
Tél. 03 84 73 81 62

41 – Vends **RUCHES** Dadant 10 peuplées avec hausse. Bon état.
Tél. 09 53 66 40 15

45 – Cause retraite, apiculteur de Sologne vends **RUCHES** peuplées Dadant 10, **ESSAIMS** 5-6 cadres.
Tél. 02 38 45 67 70
E-mail : api.tremeau@wanadoo.fr

63 – **REINES, ESSAIMS NUS OU SUR CADRES - CARNIOLIENNES** en direct de leur réserve naturelle, très douces et prolifiques. Faible consommation hivernale, idéales climats rudes, montagnes, miellées précoces et miellats. Reines dispo. chaque semaine de mi-mai à fin août - Essaims hivernés dispo. fin avril à début mai. **Enlèvements à CLERMONT-FD, CHAMBERY, LYON, SAINT-ETIENNE, DIJON, ET MULHOUSE. LA CARNIOLE**, zac du gros chêne, Chignat F63910 Vertaizon
Tél : 04 73 62 95 91 - Fax : 04 73 62 96 55
courriel : **lacarniole@gmail.com**

71 – **L'ABEILLE DE BOURGOGNE** vend **ESSAIMS** sur 5 cadres de Mars à Octobre - produits sur l'exploitation.
Coordonnées :
06 31 56 95 92
E-mail : labeillebfc@gmail.com
à 15 minutes de Chalon-Sur-Saône.

74 – Vends à partir de début mai **ESSAIMS** sur 6 cadres Dadant avec **REINE** marquée Souche Noire de Savoie
PLANTAZ Pierre - 74460 MARNAZ
Tél. 04 50 98 20 25 - 06 81 10 37 17

TERRAINS

85 – Cause départ à la retraite **EXPLOITATION APICOLE** centre ouest sur 2,5 ha

Bâtiment 700 m² comprenant
- Une boutique de 70 m² :
Vente miel et produits de la ruche, produits locaux et matériel apicole
- Une salle de réunion 100 m²
- Salle d'extraction
- Salle de mise en pot / labo transformation
- Salle de stockage
- Une menuiserie /atelier
- Un grand auvent pour stocker les hausses
- Un bureau
- Une cuisine
- Deux wc
- Un rucher de fécondation derrière la maison

18 ruchers à 1/2 heure au plus de l'exploitation dont 2 propriétés de l'exploitant

600 ruches peuplées
1 500 hausses
2 élévateurs
1 valet de ferme
1 camion plateau rallongé
1 remorque
Stock miel, matériel, produits locaux
Actuellement 2 salariés dont une apprentie

Une maison d'habitation plain pied,
2 chambres, avec une véranda
2 studios

Conviendrait à deux couples en GAEC
Possibilité d'accompagnement sur une année.

PRODUITS DE LA RUCHE

08 – Vds **MIEL** t.f. printemps, colza, t.f. été, luzerne, tilleul de Picardie, acacia, propolis. **ESSAIMS** sur cadres.
Tél. 06 35 32 09 68

08 – Apiculteur récoltant vds **MIEL** toutes fleurs printemps été 2019.
Livraison sur toute la France.
Tél. 07 51 60 23 87

10 – Vends **MIEL** fleurs luzerne en fûts et seaux SE.
Tél. 06 50 32 29 51

18 – Vends **MIEL** de France en fûts 300kg tournesol, châtaignier Sologne
Tél. 06 68 60 18 82

36 – Producteur vends **MIEL** de tournesol et **MIEL** de tournesol et fleurs 2019. Récolté en Berry, fûts.
Tél. 06 84 69 60 58

© Renato PELLIZARRO, Chasseur d'images

Butineuse sur laurier-thym
© Pierre SIMON, Chasseur d'images

38 – **Vends MIELS de France récolte 2019 en fût 300kg ou en seau 40kg Fleurs, Tilleul, Acacia, Sapin, Lavande, Châtaignier, Montagne, Tournesol, Colza, Bruyère, Garrigue.**
Tél. 04 74 79 73 19
MAISON VERGNON
"La Viallière" 38780 Pont-Evêque
E-mail : contact@maisonvergnon.fr

51 – Vends **MIEL** de fleurs récolte 2019, seau 40 kg. **Tél. 06 15 93 02 44**

51 – Vends **MIEL** de printemps, de forêt et de luzerne de 4 à 6 €. 51 MONTMIRAIL.
Tél. 07 50 97 44 19

51 – Vends **MIEL** tf.
Tél. 06 83 91 86 07

77 – Vends **MIEL** tf été 2019, colza 2019 en seau. **Tél. 06 81 70 30 81**

89 – Vends **GELÉE ROYALE** française bio produite dans le parc naturel régional du Morvan. Vrac, pillulier, etc...
Tarifs et conditions
Tél. 06 70 22 47 43

95 – Cormeilles-en-Parisis.
Vends **MIEL** été, toutes fleurs en pots, en seau ou vrac.
Tél. 06 80 14 12 22

MATÉRIEL

44 – **ATLANTIQUE APICULTURE, magasin matériel apicole, vend ruches, cadres, cire, sirop, pots verre et plastique, extracteur, maturateur, miels et produits dérivés de la ruche, 44640 CHEIX-EN-RETZ.**
Tél : 09.52.37.03.98
www.atlantique-apiculture.com

57 – **APILORRAINE**
MAGASIN MATÉRIELS APICOLES
57490 L'HOPITAL
Tél. 03 55 15 30 00
E-mail : www.apilorraine.fr
(vente en ligne)

OFFRE D'EMPLOI

31 – Villemur sur Tarn - STAPHYT recherche un **EXPÉRIMENTATEUR EN AGRICULTURE APICOLE** afin de participer activement aux programmes d'expérimentation (BPL) sur des essais abeille : mise en place, implantation de la culture au montage des tunnels plein-champs et prélèvement des spécimens à analyser (miel) mais aussi mettre en place et suivre des essais BPE sur des cultures.

Merci d'envoyer votre CV à : recrutement@staphyt.com

DIVERS

24 – **VÉGÉTAUX MELLIFÈRES** catalogue et prix contre enveloppe timbrée ou par e-mail.

PEPINIERE BORIE
Nojals 24440 BEAUMONT.
E-mail : jacky.borie@orange.fr

Butineuse sur blé noir
© Pierre SIMON, Chasseur d'images

BON D'INSERTION D'UNE PETITE ANNONCE

À renvoyer avec le règlement obligatoire (par chèque bancaire ou postal, sans numéro de compte) à : L' Abeille de France, Service des Petites Annonces, 5, rue de Copenhague, 75008 Paris, avant le 10 du mois pour une parution le mois d'après.

Nombre d'insertions.....Mois de parution.....

Nom..... ☐ Abonné ☐ Non-abonné

Adresse .....

Code Postal..... Tél..... ☐ Annonce avec tramage

Texte à insérer :
Chaque ligne comporte 27 caractères ou signes (écrire en majuscule)

FORFAIT

LIGNES SUPP.

Retrouvez
la présentation complète
des livres sur notre site internet
www.snapiculture.com

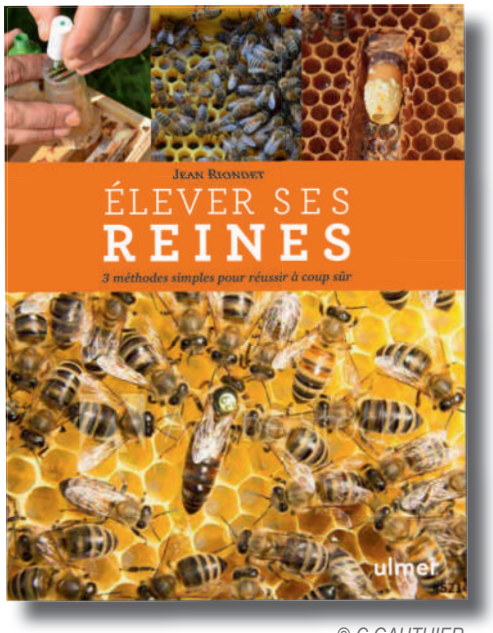

© C GAUTHIER

Prix : 19,90 €
Poids : 450 g
Code : 689

Élever ses reines

de Jean RIONDET

Tout apiculteur qui avance en expérience est tenté d'élever ses reines pour renouveler son cheptel et gagner en performance.

Il peut ainsi choisir ses lignées pour produire de belles colonies, douces et productives.

Si cette activité apicole peut parfois sembler complexe, il existe des manières de faire qui limitent les interventions et assurent la réussite. Fini le picking et le matériel dédié, vive les blocs de ponte !
Ce guide pratique, concis et accessible à tous, repose sur 3 méthodes très simples choisies pour leur facilité de mise en œuvre, pour réussir à coup sûr votre élevage.

Illustré de très nombreuses photos techniques dont plusieurs pas à pas, cet ouvrage vous guide, reines de qualité, gage d'une apiculture durable.

Bon de Commande

SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE
5, rue de Copenhague 75008 PARIS
☎ 01 45 22 48 42 - contact@snapiculture.fr

Passez vos commandes de librairie
sur notre site : www.snapiculture.com
(paiement par carte bancaire ou par chèque)

Date : .....
Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : ..... Code postal : .....
Ville (et pays) : ..... Téléphone : .....

Votre commande

Code	Titre / Auteur	Prix (€)
.....	.....	.... , ...
.....	.....	.... , ...
.....	.....	.... , ...
.....	.....	.... , ...
.....	.....	.... , ...
.....	.....	.... , ...
	Total	.... , ...
	Port emballage	.... , ...
	TOTAL	.... , ...

Poids (kg)	0.100 kg	0.250 kg	0.500 kg	1 kg	1.5 kg	2 kg	3 kg	4 kg	5kg	6 kg	7 kg	10 kg
Frais de port	2.95 €	4.05 €	5.55 €	6.70 €	11.45 €	11.55 €	12.60 €	13.55 €	14.25 €	15.20 €	16.15 €	19.35 €

RÉF.	AUTEUR	TITRE	POIDS EN GRAMME	PRIX
		Pratique de l'apiculture		
634	FERT	Les fiches pratiques de l'apiculteur	700	19,95 €
611	GUERRIAT	Être performant en apiculture	1090	42,50 €
609	GUSTIN	L' apiculture en bande dessinée	910	18,95 €
585	HEAF	Une ruche respectueuse des abeilles : La ruche Warré	630	24,50 €
658	ITSAP	Guide des bonnes pratiques apicoles 2018	1700	39,00 €
394	JEAN-PROST et LE CONTE	Apiculture	1390	79,00 €
639	POHL	L'élevage des abeilles - Devenir facilement apiculteur	350	16,00 €
532	RIONDET	Le rucher durable - Guide pratique de l'apiculteur d'aujourd'hui	890	29,90 €
603	RIONDET	Installer un premier rucher	570	19,90 €
641	RIONDET	L'apiculture mois par mois - Nouvelle édition	540	19,90 €
63	STORCH	Au trou de vol	135	10,25 €
		Ouvrages apicoles spécialisés		
498	ADAM Frère	Ma méthode d'apiculture	265	14,20 €
583	ADAM Frère	A la recherche des meilleures races d'abeilles	350	17,00 €
680	ALBOUY	Abeilles mellifères à l'état sauvage - Une histoire naturelle	950	25,00 €
672	BELLMANN	Abeilles, bourdons, guêpes et fourmis d'Europe...	750	32,50 €
602	BOUCHER	Maladie des abeilles	700	55,00 €
623	COLLECTIF	Mémento de l'apiculteur - Un guide sanitaire et réglementaire	695	20,00 €
437	DANY	Récolte moderne du pollen	220	19,50 €
670	DARROUZET	Le frelon asiatique - Un redoutable prédateur	570	24,00 €
632	DECOURTYE	Les abeilles, des ouvrières agricoles à protéger	760	45,00 €
557	FERT	L'élevage des reines	500	24,95 €
607	GPGR	Le guide technique du producteur de gelée royale (édition 2017)	280	28,00 €
587	QUENDOLO	Les Abeilles - Biologie et comportement	1100	55,00 €
687	SAUVAGER	Hérédité chez l'abeille et les colonies d'abeilles	370	25,00 €
552	SCHWARTZ	Méthode écologique d'élevage de reines	180	9,00 €
553	SCHWARTZ	Méthode écologique de lutte anti-varroa	180	8,50 €
575	SCHWARTZ	L'apiculture sans essaimage	260	19,00 €
638	SCHWARTZ	La ruche Warre Pour ou contre Nouvelles perspectives	530	23,00 €
		Guides des plantes mellifères		
636	ALBOUY	Pollinisation - Le génie de la nature	580	22,00 €
633	DARRICAU	Planter des arbres pour les abeilles - L'apiforesterie de demain	620	19,00 €
643	LUGERBAUER	Un jardin pour les abeilles	300	14,00 €
572	PIQUEE	Les plantes mellifères mois par mois	570	19,90 €
590	PIQUEE	Cultiver des plantes mellifères en ville et au jardin	630	19,90 €
676	RENAULT	Le petit guide des plantes mellifères	220	7,95 €
675	SCHWARZER	Un jardin pour les abeilles	430	14,90 €
535	SILBERFELD - REEB	Guide des plantes mellifères	480	29,90 €
		Généralités		
665	ALBOUY	Étonnants envahisseurs	250	16,00 €
661	DOMECQ	La passion d'un jeune apiculteur	250	19,00 €
645	FEDON	Le rôle de l'homme dans l'évolution de la biodiversité	370	20,00 €
613	FERT	Abeilles, gardiennes de notre avenir	280	10,00 €
608	REGARD	Hydromels et dérivés	270	19,00 €
528		Il était une fois le miel - 10 livrets		10,00 € franco
529		Il était une fois le miel - 100 livrets		70,00 € franco
530		Il était une fois le miel - 500 livrets		300,00 € franco
531		Il était une fois le miel - 1000 livrets		500,00 € franco
671	SNA	Relieur L'Abeille de France	380	20,00 €
629	TOURNERET	Le génie des abeilles	2500	45,00 €
646	TOURNERET	Les routes du miel	3000	45,00 €

RÉF.	AUTEUR	TITRE	POIDS EN GRAMME	PRIX
		Apithérapie		
659	BECKER	Apithérapie pour tous	450	22,00 €
647	BRUNEAU	Les richesses de la ruche	620	16,95 €
674	CARDINAULT	Soignez-vous avec les produits au miel	300	13,90 €
612	DARRIGOL	Apithérapie	870	29,00 €
649	DELVAILLE	Le miel	200	6,00 €
630	DOMEREGO	Le pollen au secours des antibiotiques	220	8,00 €
650	DOMEREGO	Les remèdes de la ruche	440	14,90 €
451	DONADIEU	La propolis	140	10,00 €
679	NICOLAY ET LEFIEF-DELCOURT	Le grand livre de l'apithérapie	350	18,00 €
651	VIDALING	Que faire avec mon miel ?	380	12,90 €
		Romans		
635	LUNDE	Une histoire des abeilles	530	22,50 €
617	VALEIX	Échec à la Reine	350	10,00 €
652	VALEIX	Confession d'un pot de miel	380	10,00 €
653	VALEIX	La fumée du diable	400	10,00 €
664	VALEIX	Abeilles, crimes et champagne	400	10,00 €
668	VALEIX	Dix petits frelons	400	10,00 €
		Cuisine		
677	BARAKAT-NUQ	Ma bonne cuisine au miel	450	14,95 €
		Miels		
467	CHANAUD	Les miels : Variétés	630	20,30 €
339	GONNET - VACHE	Analyse sensorielle des miels	160	18,00 €
		Enfants		
655	COLLECTIF	Tout un monde en photos : les abeilles	500	6,95 €
656	COLLECTIF	Où est ta maison petite abeille ?	300	8,95 €
624	FREYSSENGE	Au royaume des abeilles	180	7,80 €
625	FREYSSENGE	Nos formidables abeilles	450	12,00 €
176	LA HULOTTE	Spécial mouches à miel	115	9,00 €
660	LUCHESI & MANGOURNET	La vie de l'abeille	370	12,95 €
654	PAUGET	La grande aventure de la petite abeille	330	10,00 €
657	SALOMON	Le spermatozoïde qui ne savait pas nager	580	17,00 €
673	VAN CAUWELAERT	Et si tu étais une abeille ?	620	14,95 €
		Posters		
543	Poster LEGA	L'abeille butineuse	430	14,00 €
544	Poster LEGA	Les cadres et la cire	430	14,00 €
545	Poster LEGA	De l'œuf à l'abeille	430	14,00 €
546	Poster LEGA	Le pollen et le miel	430	14,00 €
547	Poster LEGA	Les travaux de l'abeille mellifère	430	14,00 €
548	Lot de 5 posters LEGA		1000	67,00 €
618	Poster de E. Tourneret	L'Apiculture	500	16,90 €
619	Poster de E. Tourneret	Les castes	500	16,90 €
620	Poster de E. Tourneret	La colonie	500	16,90 €
621	Poster de E. Tourneret	La pollinisation	500	16,90 €
622	Poster de E. Tourneret	La reine	500	16,90 €
628	Lot de 5 posters de E. Tourneret		1000	82,00 €

EXTRAIT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DES GROUPEMENTS APICOLES

TERRITOIRE OÙ LA GARANTIE EST ACQUISE

La garantie s'exerce en France métropolitaine et dans les pays et territoires d'Outre-Mer.

OBJET ET ÉTENDUE DE L'ASSURANCE

• Option 1 : Risques A et E
• Option 2 : Risques A, B et E
• Option 3 : Risques A, B, C et E

La Caisse garantit les risques suivants :

RISQUE A - RESPONSABILITÉ CIVILE

Définition de la garantie

La Caisse garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré sur le fondement des articles 1382 à 1386 et 489-2 du Code civil et notamment par application des articles L. 397 et L. 470-1 du Code de la sécurité sociale ou des articles 1046, 1106-5, 1149, 1234-12 et 1234-26 du Code rural, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels résultant d'accident, d'incendie, d'explosion ou d'action de l'eau subis par autrui et causés au cours ou à l'occasion des travaux effectués dans le cadre de l'exploitation apicole par :

• l'assuré lui-même,
• les personnes dont il peut être reconnu civilement responsable,
• les biens mobiliers et immobiliers utilisés pour les besoins de son exploitation et les autres choses ou animaux dont il a la garde, notamment les ruches et les abeilles.

Il est précisé que les **dommages corporels** subis par autrui et résultant d'incendie, d'explosion ou d'action de l'eau sont couverts dans tous les cas; les **dommages matériels** subis par autrui et résultant d'un de ces événements sont couverts lorsque ces derniers ont pris naissance **en dehors des biens immobiliers et mobiliers d'exploitation** dont l'assuré est propriétaire, locataire ou détenteur à quelque titre que ce soit.

Applications particulières

La Caisse garantit notamment les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'assuré expose :

1. En sa qualité de commettant

a) En raison d'accidents causés à autrui par un véhicule terrestre à moteur dont il n'a ni la propriété, ni la garde et que ses préposés utilisent pour les **besoins du service**, soit **exceptionnellement** au su ou à l'insu de l'assuré, soit **régulièrement.**

Lorsque le véhicule est utilisé régulièrement, la garantie n'est accordée qu'à la condition que le contrat d'assurance automobile souscrit pour l'emploi de ce véhicule comporte, au moment de l'accident, une clause d'usage conforme à l'utilisation qui en est faite, sauf cas fortuit ou de force majeure.

En application de l'article 14 des Conditions Générales, au cas où il existerait des assurances antérieures de même nature portant sur tout ou partie des mêmes risques, la présente garantie ne pourra s'exercer qu'à titre de complément pour garantir l'assuré contre les conséquences d'une insuffisance ou d'une absence de garantie et seulement dans les limites de cette absence ou de cette insuffisance de garantie.

La présente garantie ne couvre pas les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant personnellement aux préposés, salariés ou non, de l'assuré.

b) En raison des maladies non classées "professionnelles" par les textes législatifs et réglementaires sur les accidents du travail, sous réserve que ces maladies aient été contractées au cours ou par le fait du travail sur l'exploitation et à condition qu'elles engagent la responsabilité civile de l'assuré.

c) En raison des **vols** commis par ses préposés au cours ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions et ce, dans la mesure où cette responsabilité civile serait mise à la charge de l'assuré par une décision judiciaire ;

d) En raison des accidents dus à la **faute intentionnelle** de ses préposés et dans la mesure où le préjudice n'est pas réparé par application des dispositions de la législation sur les accidents du travail en agriculture (article 1149 du Code rural et L. 469 du Code de la sécurité sociale).

Par contre les conséquences de la faute intentionnelle de l'assuré ne sont en aucun cas couvertes.

e) En raison d'accident ou de maladie professionnelle régi par la législation des accidents du travail atteignant un de ses préposés et résultant de la **faute inexcusable** d'une personne que le chef d'exploitation s'est substituée dans la direction de son exploitation.

À cet effet, la Caisse garantit au chef d'exploitation le remboursement des sommes dont il est redevable à l'égard des Assurances Sociales Agricoles:

1. au titre des cotisations supplémentaires prévues à l'article L. 468-(1°) du Code de la sécurité sociale et à l'article 1149 du Code rural ;

2. au titre de l'indemnisation complémentaire à laquelle la victime est en droit de prétendre aux termes de l'article L. 468-(2°) du Code de la sécurité sociale.

Il n'y a pas de garantie lorsque l'accident ou la maladie professionnelle résulte de la propre faute inexcusable du chef d'exploitation assuré ou, si cet employeur est une personne morale, de la propre faute inexcusable de son ou de ses représentants légaux.

La Caisse s'engage à assumer la défense du chef d'exploitation assuré dans les actions amiables ou judiciaires fondées sur l'article L.468 du Code de sécurité sociale et dirigées contre lui en vue d'établir sa propre faute inexcusable et/ou celle de personnes qu'il s'est substituées dans la direction de l'entreprise.

Elle s'engage également à assumer la défense du chef d'exploitation et celle de ses préposés devant les juridictions répressives en cas de poursuites pour homicide ou blessures involontaires à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle atteignant un préposé de l'assuré.

La Caisse renonce au recours que, comme subrogée aux droits de l'assuré, elle serait fondée à exercer contre l'auteur de la faute inexcusable.

f) En raison **du recours** que la Mutualité Sociale Agricole ou tout autre régime d'assurance ou de prévoyance pourrait être fondé à exercer contre l'assuré en raison d'accidents causés aux personnes vivant habituellement sur l'exploitation et dont l'assujettissement à l'un de ces régimes ne résulte pas de leur parenté avec l'assuré (articles L. 397, L. 470-1 du Code de la sécurité sociale et articles 1046, 1106-5, 1149,1234-12 et 1234-26 du Code rural).

2. Du fait des matériels d'exploitation

En raison des dommages accidentels causés à autrui par les matériels d'exploitation dont il a la garde utilisés pour les besoins de son activité apicole, que ceux-ci lui appartiennent ou qu'ils aient été loués ou empruntés.

3. Du fait de ses abeilles

a) En raison des dommages corporels et immatériels causés directement à autrui par les abeilles (piqûres) ;

b) En raison des dommages corporels, matériels et/ou immatériels causés indirectement à autrui par ses abeilles (par exemple : animaux effrayés ou rendus furieux, véhicule renversé suite à fausse manœuvre consécutive à une piqûre d'abeille, etc. ...) que ces dommages soient le fait d'abeilles isolées ou d'un essaim appartenant à l'assuré dans la mesure où celui-ci en a conservé la garde dans les termes de l'article L.911-9 du Code rural.

4. Du fait de son activité apicole

a) En raison des dommages causés à autrui au cours d'opérations d'enfumage des ruches ;

b) En raison des dommages causés à autrui par la **pollution accidentelle des eaux** résultant de déversement, écoulement, rejet, dépôt direct ou indirect de matière de toute nature et plus généralement de tout fait accidentel susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractères physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse d'eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;

Sont également garantis les frais engagés par l'assuré en vue d'atténuer les conséquences des dommages causés par la pollution accidentelle des eaux ;

c) En raison des dommages corporels, matériels et immatériels subis par les personnes victimes d'un accident survenu au cours de travaux agricoles effectués **sur l'exploitation apicole de l'assuré** à titre d'aide occasionnel non rémunéré, lorsque ces personnes ne peuvent bénéficier du fait de l'absence de rémunération en espèces ou en nature, des dispositions de la loi du 25 octobre 1972 relatives à l'assurance obligatoire des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

5. Du fait des travaux effectués hors de l'exploitation à l'occasion des travaux d'entraide agricole (article 20 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962)

a) En raison des dommages corporels causés à autrui (à l'exclusion des bénéficiaires de l'entraide agricole ou des autres co-prestataires d'entraide agricole) par l'assuré en sa **qualité de prestataire d'entraide agricole** ou par ses préposés ;

b) En raison des dommages matériels et immatériels causés aux biens d'autrui et notamment à ceux des bénéficiaires de l'entraide agricole ou des autres co-prestataires d'entraide agricole par l'assuré en sa **qualité de prestataire d'entraide agricole** ou par ses préposés.

6. Du fait de l'aide occasionnelle bénévole

En raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui et notamment aux bénéficiaires de **l'aide occasionnelle bénévole** par l'assuré en sa qualité de prestataire.

Extensions de garantie

La Caisse garantit également les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile délictuelle ou contractuelle que l'assuré peut encourir :

1. En raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux clients ou à autrui et provoqués par un accident découlant de la consommation ou de l'emploi par ces personnes des **produits de l'exploitation apicole de l'assuré** distribués ou vendus pendant la durée du contrat.

Cette garantie s'applique aux réclamations formulées entre les dates de prise d'effet et de cessation des effets du contrat dans la mesure où elles se rattachent à des faits dommageables survenus pendant la même période.

2. En raison des dommages résultant d'accident causés à ses préposés et aux membres de leur famille du fait des immeubles ou parties d'immeubles mis à leur disposition par l'assuré à titre gratuit ainsi que du fait des meubles qui y sont rattachés.

3. En raison des dommages matériels subis par ses préposés, ses apprentis, ses stagiaires au cours ou à l'occasion du service et concomitants à un dommage corporel pris en charge par la législation des accidents du travail.

4. En raison des dommages causés aux personnes autorisées par l'assuré à pratiquer le camping et/ou le caravaning à titre occasionnel et gratuit sur un terrain **non aménagé de son exploitation.**

Cette extension de garantie n'est pas acquise lorsque l'assuré autorise plus de 20 campeurs ou plus de 6 tentes ou caravanes à la fois ou lorsque le terrain constitue une "aire naturelle de camping" relevant des dispositions de l'arrêté du 28 juin 1976.

5. En raison des dommages matériels résultant d'accident subis, en dehors de toute circulation par les **véhicules terrestres à moteur** - autres que le matériel agricole automoteur - appartenant à autrui et confiés **en dépôt** (articles 1915 à 1951 du Code civil) à l'assuré à titre momentané, occasionnel et gratuit.

La garantie est étendue au vol ou tentative de vol, acte de malveillance, de vandalisme ou de sabotage commis par les préposés ou par autrui sur les véhicules terrestres à moteur confiés en dépôt à titre momentané, occasionnel et gratuit.

En application de l'article 14 des Conditions Générales les garanties ci-dessus n'interviendront qu'à titre de complément lorsque les véhicules terrestres à moteur sont insuffisamment couverts ou quand ces mêmes véhicules ne sont pas garantis pour les risques définis ci-dessus.

Exclusions

Les exclusions prévues à l'article 7 des Conditions Générales demeurent applicables à cette garantie.

Sont en outre exclus :

1. Les dommages résultant de la vie privée ainsi que de toute activité professionnelle autre que celle d'apiculteur.

2. Les dommages causés aux abeilles appartenant à autrui par suite d'une maladie contagieuse transmise par les abeilles dont l'assuré est propriétaire.

3. Les dommages subis par :

- l'assuré, son conjoint non séparé de corps ou non divorcé, ses ascendants, ses descendants et toute personne, membre de la famille ou non, vivant habituellement sous le toit de l'assuré, dès lors qu'elle participe habituellement à la mise en valeur de l'exploitation ;
- les préposés, apprentis ou stagiaires de l'assuré pendant leur service ;
- les associés de l'assuré au cours de leur participation aux activités communes ;
- tous les biens, immobiliers ou mobiliers dont l'assuré est propriétaire, locataire ou détenteur à quelque titre que ce soit.

4. Tous dommages matériels résultant de fuites d'eau, de débordements de conduites souterraines ou non et de tous appareils à effet d'eau, lorsque ces dommages ont pris naissance dans les biens immobiliers occupés par l'assuré à titre principal ou secondaire et dont il est propriétaire ou locataire.

5. Les dommages causés ou subis par les véhicules terrestres à moteur soumis à l'obligation d'assurance (articles L. 211-1 à L. 214-2 du Code des assurances à l'exception des cas prévus ci-dessus au paragraphe 2° des "applications particulières" et au paragraphe 5° des "extensions de garantie".

6. Les dommages occasionnés au cours ou à l'occasion de la chasse ou d'opérations de destructions d'animaux nuisibles.

7. Les dommages résultant :

- du déversement volontaire par l'assuré ou sur ses instructions de déchets polluants en infraction à la réglementation en vigueur ;
- de la pollution ou de la contamination du sol et de l'atmosphère ;
- du bruit, des odeurs, de la température, de l'humidité ;
- des vibrations, de l'électricité, des radiations ;
- de la pollution consécutive à un mauvais entretien des cuves ou des fosses ;
- d'activités connexes à l'agriculture et notamment de la transformation de produit agricole pour la vente ;
- de l'utilisation de puits perdus.

8. Les dommages causés à autrui par les subs

tances explosives stockées, utilisées ou transportées par l'assuré.

Limites de garantie et franchises

Sous réserve des dispositions de la clause de dommages exceptionnels visée ci-après, les garanties applicables au risque A (Responsabilité Civile) sont accordées dans les limites suivantes :

1. Pour les dommages corporels causés à autrui, y compris aux clients et aux co-contractants dans le cadre de l'exécution d'un contrat (sauf les cas de pollution accidentelle des eaux), la garantie est limitée à 5.350.000 euros par sinistre ;

2. Pour les dommages matériels causés à autrui, y compris aux clients et aux co-contractants dans le cadre de l'exécution d'un contrat (sauf les cas de pollution accidentelle des eaux, d'intoxication alimentaire et de vol commis par les préposés de l'assuré), la garantie est délivrée à concurrence d'une somme non indexée de 1.530.000 euros par sinistre ;

3. Pour les dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel, la garantie est limitée à une somme non indexée de 152.450 euros par sinistre;

4. Pour les dommages corporels et/ou matériels résultant de la **responsabilité "Produit"** notamment d'intoxication alimentaire et causés à autrui, y compris aux clients et aux co-contractants dans le cadre de l'exécution d'un contrat, la garantie est limitée à une somme non indexée de 1.530.000 euros par sinistre et par armée d'assurance. Une franchise absolue de 10% par sinistre avec minimum de 76 euros et maximum de 1.520 euros sera déduite de l'indemnité versée ;

5. Pour les dommages corporels, matériels et immatériels confondus résultant de la **pollution accidentelle des eaux,** la garantie est accordée à concurrence d'une somme non indexée de 610.000 euros par sinistre et par armée d'assurance ;

Une franchise absolue de 10% par sinistre avec minimum de 76 euros et maximum de 1.520 euros sera déduite de l'indemnité versée ;

6. Pour la responsabilité civile du commettant **en cas de vol commis par les préposés,** la garantie est limitée à une somme indiquée aux Conditions Particulières.

RISQUE B - INCENDIE ET GARANTIES ANNEXES

Définition de la garantie

Sont garantis :

1. Les dommages matériels consécutifs à un incendie, une explosion ou à la chute de la foudre causés aux biens mobiliers assurés définis à l'article 3 ;

2. Le recours des voisins et des tiers, c'est-à-dire, le recours que les voisins et les tiers pourraient exercer contre l'assuré en vertu des articles 1382, 1383, 1384 du Code civil pour tous dommages matériels résultant d'un incendie ou d'une explosion survenu dans les biens assurés ;

De convention expresse, il est convenu que ne seront jamais considérés comme tiers, l'assuré, ses préposés pendant leur service, ses associés au cours de leur participation à l'activité commune et toutes les personnes vivant habituellement sous son toit.

Extension de garantie

La garantie s'étend aux dommages matériels causés directement aux biens visés à l'article 3 et assurés contre l'incendie par :

1. La chute d'appareils de navigation aérienne, de parties de ces appareils ou d'objets tombant de ceux-ci ;

2. Le choc de véhicules terrestres identifiés appartenant à autrui ;

3. Les tempêtes, ouragans, trombes et cyclones, c'est-à-dire l'action directe du vent ou le choc d'un corps renversé ou projeté par le vent, lorsque celui-ci a une violence telle qu'il détruit, brise ou endommage dans un rayon de 5 kilomètres du risque assuré un certain nombre de constructions.

En cas de contestation et à titre de complément de preuve, l'assuré devra produire une attestation de la station la plus proche de la météorologie nationale indiquant qu'au moment du sinistre le vent dépassait la vitesse de 100 km/heure.

La garantie du risque incendie est étendue :

1. à la responsabilité locative, c'est-à-dire les conséquences pécuniaires de la responsabilité à laquelle l'assuré est soumis comme locataire ou occupant aux termes des articles 1302, 1732 à 1735 du Code civil ;

2. à la privation de jouissance, c'est-à-dire la responsabilité que l'assuré peut encourir vis-à-vis du propriétaire à la suite d'un sinistre engageant sa responsabilité.

Garanties annexes

1. Transport

La Caisse garantit les biens assurés tels que définis à l'article 3, en cours de transport sur un véhicule terrestre à moteur soumis à l'obligation d'assurance, pour les dommages matériels consécutifs à un incendie ou une explosion.

Cette indemnité ne sera due qu'en cas d'absence ou d'insuffisance de garantie du contrat d'assurance "Automobile".

2. Indemnité compensatrice

La Caisse garantit à l'assuré le paiement d'une indemnité destinée à compenser le manque à gagner de l'apiculteur en cas de sinistre faisant jouer la garantie du risque B (Incendie et garanties annexes).

Cette indemnité compensatrice est fixée forfaitairement à 20% de l'indemnité que l'assuré recevra pour les dommages aux biens assurés.

Exclusions

La Caisse ne garantit pas les biens assurés et définis à l'article 3 :

• dans les cas prévus à l'article 7 des Conditions Générales ;

• et dans les cas suivants :

1. Les dommages aux biens assurés autres que ceux d'incendie ou d'explosion provenant d'un vice propre, d'un défaut de fabrication, de la fermentation ou de l'oxydation lente (les pertes dues à la combustion vive restent couvertes) ;

2. Le vol des biens assurés survenu pendant un incendie, la preuve du vol étant à la charge de la Caisse ;

3. Les dommages causés aux abeilles assurées en cas d'asphyxie par la fumée, notamment au cours d'opérations d'enfumage, et ce tant qu'un commencement d'incendie n'a pas lieu ;

4. Les dommages résultant du franchissement du mur du son ;

5. Les dommages subis par les biens immobiliers occupés par l'assuré et dont il est propriétaire, locataire ou détenteur à quelque titre que ce soit.

Limites de garantie et franchise

Pour la garantie du risque B (Incendie et garanties annexes), l'engagement maximum de la Caisse est limité, par ruche et par essaim, à la somme forfaitaire indiquée au certificat de garantie.

Pour les dommages matériels causés par la tempête aux biens assurés, une franchise absolue d'exploitation de 100 euros sera déduite de l'indemnité versée à ce titre.

RISQUE C - VOL ET DÉTÉRIORATIONS

Définition de la garantie

La Caisse garantit l'assuré contre les dommages matériels pouvant survenir à ses ruches, à leur équipement interne, au produit (miel, cire, gelée royale) ainsi qu'à la colonie d'abeilles lorsque les uns et les autres se trouvent dans la ruche, par suite de vol ou tentative de vol, d'actes de malveillance, de sabotage ou de vandalisme commis par des tiers.

Cette garantie s'exerce en tous lieux et même pendant leur transport dans le véhicule de l'assuré.

Exclusions

Les exclusions prévues à l'article 7 des Conditions Générales restent applicables à la garantie "vol et détériorations après vol, tentative de vol ou actes de malveillance".

Sont en outre exclus les dommages matériels et immatériels causés aux biens assurés dans les cas suivants :

1. Le vol commis par les membres de la famille de

l'assuré (article 380 du Code pénal) et les préposés de l'assuré ainsi que les détériorations commises par les personnes désignées ci-dessus ;
2. L'incendie, l'explosion ;
3. Le choc de véhicules terrestres identifiés appartenant à autrui ;
4. La maladie des abeilles ;
5. Les dommages causés aux ruches autres que ceux résultant de vol ou tentative de vol, d'acte de malveillance, de sabotage ou de vandalisme ; sont exclus, par exemple, les dommages résultant de la chute d'une ruche ou les détériorations causées aux ruches ou à leur contenu par les animaux ;
6. Le vol d'un essaim par autrui, que son propriétaire l'ait suivi ou non, selon les termes de l'article L.911-9 du Code rural.

Limites de garantie et franchise

Pour le risque C (vol et détériorations des ruches), l'engagement maximum de la Caisse est limité par ruche et par essaim, à la somme forfaitaire indiquée au certificat de garantie. Une franchise par sinistre sera déduite du total des indemnités versées.

RISQUE E - PROTECTION JURIDIQUE - INSOLVABILITÉ DES TIERS

Protection juridique

La Caisse s'engage à exercer, à ses frais, toutes interventions amiables ou actions judiciaires en vue :
1. D'obtenir la réparation pécuniaire des dommages corporels causés à l'assuré, ainsi que des dommages causés à ses biens **par suite d'un événement assuré par le présent contrat** et engageant la responsabilité d'une personne n'ayant pas la qualité d'assuré au titre des garanties accordées par le présent contrat.
2. De pourvoir à la défense de l'assuré devant les tribunaux répressifs, si celui-ci est poursuivi pour une action mettant en jeu l'une des garanties accordées par le présent contrat.
Les amendes n'incombent en aucun cas à la Caisse.
En cas de désaccord entre la Caisse et l'assuré sur l'opportunité d'engager ou de poursuivre une action judiciaire, ou sur le montant du litige, le différend est soumis à deux arbitres désignés l'un par la Caisse, l'autre par l'assuré. À défaut d'entente entre eux, ils sont départagés par un troisième arbitre désigné par eux ou, faute d'accord sur cette désignation par ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance du domicile de l'assuré. Chaque partie supporte les honoraires de son arbitre et la moitié de ceux du tiers arbitre.
Si contrairement à l'avis des arbitres, l'assuré exerce une action judiciaire et obtient une solution plus favorable que celle proposée par les arbitres, la Caisse l'indemnise des frais exposés pour l'exercice de cette action.
Dans le cas où l'assuré, avant arbitrage, aurait recours à des avocats ou avoués de son choix, les frais qu'il aurait ainsi personnellement assumés ne seront pas opposables à la Caisse.

Insolvabilité des tiers

Dans le cas où l'assuré, ayant subi des dommages corporels à la suite d'un événement accidentel similaire à ceux dont la couverture est prévue par la garantie Responsabilité Civile du présent contrat, ne pourrait recouvrer les indemnités dues par le ou les tierces personnes responsables autres que celles vivant sous son toit ou ses préposés, la Caisse lui verserait directement ces indemnités.
Toutefois cette indemnisation n'interviendra que dans la mesure où :
• Les moyens de recours prévus ci-avant par la garantie protection juridique auront été épuisés par l'assuré ou la Caisse ;
• L'insolvabilité du ou des auteurs ou de leur garant ou civilement responsable aura été constatée par un procès-verbal de carence dressé par huissier établissant l'absence ou l'insuffisance de biens saisissables appartenant aux débiteurs.
La garantie du risque Insolvabilité des tiers ne jouera pas en cas d'intervention du Fonds de Garantie Automobile.

Exclusions

Outre les exclusions définies à l'article 7 des Conditions Générales, celles prévues pour chacune des garanties délivrées par ce contrat sont applicables aux risques "protection juridique" et "insolvabilité des tiers".

Limites de garantie

La garantie Protection juridique est accordée à concurrence des honoraires et des frais réellement exposés.
La garantie Insolvabilité des Tiers est limitée à 30.500 euros par sinistre.

Sinistres

Obligations de l'assuré - Sanctions

L'assuré doit, sous peine de déchéance (sauf cas fortuit ou de force majeure), dès qu'il a connaissance d'un sinistre et, au plus tard, dans les cinq jours, en donner avis, par écrit ou verbalement contre récépissé, au siège de la Caisse.
Il doit en outre :

I. Dispositions communes à l'ensemble des risques
1) Indiquer à la Caisse la nature et les circonstances du sinistre, ses causes et conséquences connues ou présumées ainsi que les nom et adresse des personnes lésées et, si possible, des témoins ;
2) Transmettre à la Caisse, dans le plus bref délai, tous avis, lettres, convocations, assignations, actes extra judiciaires et pièces de procédure qui seraient adressés, remis ou signifiés à lui-même ou à ses préposés concernant un sinistre susceptible d'engager une responsabilité couverte par l'une des garanties souscrites.

II. Dispositions particulières au risque. Vol et détériorations des ruches
1) En cas de vol, le délai de déclaration du sinistre est réduit à 24 heures.
L'assuré s'engage en outre à déposer une plainte auprès des autorités compétentes ; cette plainte ne pourra être retirée sans l'assentiment de la Caisse. Faute par l'assuré de remplir cette obligation la Caisse pourra réclamer une indemnité proportionnée au dommage que ce manquement aura pu lui causer.

III. Sanctions
L'assuré qui fait sciemment une fausse déclaration sur la nature et les causes, circonstances et conséquences d'un sinistre est déchu de tous droits à la garantie pour ce sinistre.

Détermination de l 'indemnité

L'assuré recevra une indemnité correspondant à ses pertes réelles. Cette indemnité sera déterminée :
• dans la limite de l'engagement maximum par ruche, de la Caisse fixé au certificat de garantie,
• et, le cas échéant, après déduction de la franchise prévue pour chaque risque,
• sans qu'il puisse être fait application de la règle proportionnelle de capitaux prévue par l'article L. 121-5 du Code des assurances.

Règlement de l'indemnité

La Caisse règlera l'indemnité à son siège dans un délai de 15 jours à compter de la date de l'accord des parties ou de la décision judiciaire exécutoire fixant le montant des dommages à indemniser.
Ce délai, en cas d'opposition signifiée à la Caisse, ne court que du jour de la main levée.

N.B.: Ce document n'est qu'un rappel ou résumé des principales clauses du contrat. En cas de contestation, les clauses du contrat sont applicables de plein droit.

GARANTIE RC OPÉRATIONS DE PROMOTION ET DE COMMERCIALISATION DIRECTE DE PRODUITS

DÉFINITION DE L'ACTIVITÉ GARANTIE

Opérations de promotion et de commercialisation sur le site d'exploitation ou en dehors des locaux professionnels de l'assuré, sans intermédiaire, de produits apicoles fabriqués par l'assuré.

ANNEXE 1

Depuis 2008, les opérations de commercialisation étaient couvertes par la RC. Le SNA, soucieux des intérêts de ses membres, avait demandé un complément détaillé et une extension sans supplément de prix. En mai, nous avions rencontré les responsables nationaux. Est né ce complément national que chaque caisse a reçu. Il s'applique à nos adhérents et abonnés. Un pas de plus SNA / L'Abeille de France au service des apiculteurs.

Outre les garanties accordées par la Formule Risque Responsabilité Civile au Contrat d'Assurance Collective des groupements apicoles, l'assureur garantit également l'assuré pour les opérations de promotion ou de commercialisation directe de produits, aux conditions fixées dans le présent avenant.

OBJET DE LA GARANTIE

Sont garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs lors d'actions de commercialisation et de promotion des produits de l'assuré et résultant :
• de votre fait personnel ou du fait des personnes dont l'assuré est reconnu responsable,
• du fait des biens meubles ou immeubles dont vous avez la propriété ou la garde,
Cette garantie s'applique :
• en cas de vente directe au public, sur un point de vente ou un magasin situé sur l'exploitation y compris lors d'opérations portes ouvertes ;
• en dehors de vos locaux professionnels, dans les foires et salons, magasins de distribution, locaux aménagés en bordure d'une voie publique et vitrines d'exposition dans des lieux publics et sur les marchés.

Sont également garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant vous incomber en raison des dommages :
• causés à autrui et résultant d'un incendie, d'une explosion, d'un dégât des eaux, prenant naissance à l'intérieur du stand, ou d'un accident du fait du stand, ou des marchandises,
• causés ou subis par les bâtiments que vous louez ou vous occupez temporairement pour une durée maximale de 10 jours consécutifs, à la suite d'accident, incendie, explosion, dégât des eaux ou vol.

EXCLUSIONS

OUTRE LES EXCLUSIONS APPLICABLES À TOUTES LES GARANTIES DE RESPONSABILITÉ CIVILE, SONT EXCLUS DE LA GARANTIE RC LES OPÉRATIONS DE PROMOTION ET EXPLOITATION D'UN SITE DE COMMERCIALISATION DIRECTE DE PRODUITS :

1. LES CONSÉQUENCES PÉCUNIAIRES DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ASSURÉ ENGAGÉE AU TITRE DE L'EXPLOITATION D'UN FONDS DE COMMERCE TEL QUE DÉFINI AU CODE DE COMMERCE ;

2. LES DOMMAGES RÉSULTANT D'UNE ACTIVITÉ ÉTRANGÈRE À CELLES DÉSIGNÉES À LA PRÉSENTE GARANTIE ;

3. DES DOMMAGES CAUSÉS PAR UN NON-RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR RELATIVES AUX MODES DE PROMOTION ET COMMERCIALISATION DIRECTE FAISANT L'OBJET DE LA PRÉSENTE GARANTIE ;

4. DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES PRODUITS APRÈS LEUR LIVRAISON. RESTENT TOUTEFOIS GARANTIS LES DOMMAGES OBJET DE L'EXTENSION DE GARANTIE N'1 DU RISQUE DE RESPONSABILITÉ CIVILE VISÉE AU SEIN DE LA CONVENTION D'ASSURANCE COLLECTIVE DES GROUPEMENTS APICOLE ;

5. DES DOMMAGES SUBIS PAR DES PRODUITS, ANIMAUX, ACCESSOIRES NÉCESSAIRES POUR LEUR COMMERCIALISATION QUI VOUS SONT CONFIÉS ;

GARANTIES RC OPÉRATIONS DE PROMOTION ET COMMERCIALISATION DIRECTE DES PRODUITS	LIMITE DE GARANTIE PAR SINISTRE	FRANCHISES PAR SINISTRE
Tous dommages confondus dont :	5.350.000 €	Sans franchise
• dommages matériels	1.530.000 €	
• dommages immatériels consécutifs	153.000 €	

Montant des garanties et franchises

Limites d'engagement maximal de l'assureur au titre de la présente garantie.
Ces montants de garantie ne peuvent en aucun cas venir en concurrence ou en cumul avec celles accordées dans la Formule Risque Responsabilité Civile et Défense de la Convention spéciale Contrat d'Assurance Collective des groupements apicoles et Contrat d'Assurance des élevages apicoles du contrat d'assurance collective apicole.

Contrat n°75007192E2521

GARANTIES		MONTANT DE LA GARANTIE
A RESPONSABILITE CIVILE **Responsabilité liées à l'activité professionnelle** Du fait : • De l'assuré lui-même • Des personnes dont il est civilement responsable • Des biens mobiliers et immobiliers utilsés pour les besoins de son exploitation et les autres choses ou animaux dont il a la garde, notamment les ruches et les abeilles	Tous dommages confondus DONT - Dommages matériels - Sauf en cas de vol préposé - Dommages immatériels consécutifs à un dommage garanti	À concurrence de 5 350 000 € par sinistre 1 530 000 € par sinistre 15 300 € par sinistre et par année d'assurance 153 000 € par sinistre
Responsabilités après livraison **Intoxication alimentaire**	Tous dommages confondus DONT - Dommages matériels - Dommages immatériels consécutifs à un dommage garanti Tous dommages confondus	À concurrence de 3 050 000 € par année d'assurance 1 530 000 € par sinistre 153 000 € par année d'assurance 1 530 000 € par sinistre et par année d'assurance Franchise : 10% MINI : 76 € MAXI : 1520 €
Pollution accidentelle des eaux	Tous dommages confondus	Montant de garantie : 610 000 € par sinistre et par année d'assurance Franchise : 10% MINI : 76 € MAXI : 1 520 €
B INCENDIE **et risques annexes : tempêtes, ouragans, recours des voisins et des tiers**	Les ruches et leurs équipements internes : Le produit contenu dans les ruches La colonie d'abeilles contenue dans les ruches L'essaim tant que l'assuré en demeure le gardien (art. L 911-9 au Code Rural)	Montant de garantie : Forfaits : 54 € par ruche 46 € par essaim Franchise : 100 € Indemnité compensatrice : 20% de l'indemnité
C VOL ET DETERIORATIONS **en tous lieux et pendant le transport dans le véhicule de l'assuré**	Les ruches et leurs équipements internes : Le produit contenu dans les ruches La colonie d'abeilles contenue dans les ruches L'essaim tant que l'assuré en demeure le gardien (art. L 911-9 au Code Rural)	Montant de garantie : Forfaits : 54 € par ruche 46 € par essaim Franchise : 10% du montant des dommages avec un minimum de 100 €
E PROTECTION JURIDIQUE **INSOLVABILITE DES TIERS**	À la suite d'un évènement assuré par le contrat Suite à mise en cause responsabilité civile par un tiers	30 500 € par sinistre

ABONNEMENT & ASSURANCES

Ouvertes aux apiculteurs pro & de loisir

À envoyer à : L' ABEILLE DE FRANCE - 5, RUE DE COPENHAGUE - 75008 PARIS - contact@labeilledefrance.fr

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Mail : ..... Tel : .....

Merci d'indiquer au dos de votre chèque le nombre de ruches à assurer, le type d'assurance et votre nouvelle adresse si celle-ci a changé cette année.

☐ Je m'abonne pour 1 an (11 numéros) **SANS ASSURANCE** ..... **34,50 € TTC franco**

ASSURANCE A

☐ Je m'abonne pour 1 an (11 numéros) **AVEC L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE (RC) - DE 10 RUCHES** .. **34,50 € TTC franco**
ASSURANCE DES 10 PREMIÈRES RUCHES OFFERTE. **J'ai ..... ruches** (si évolution, nous contacter).
+ REDEVANCE ECO-EMBALLAGES *(payante dès la première ruche)*, soit 0,04 € x ..... ruches ..... €
(pour ceux qui commercialisent et désirent souscrire au contrat)
TOTAL €

☐ Je m'abonne pour 1 an (11 numéros) **AVEC L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE (RC) + DE 10 RUCHES** .. **34,50 € TTC franco**
(l'assurance des 10 premières ruches est offerte).
J'ai ..... ruches (si évolution, nous contacter). **Nombre de ruches supérieur à 10 = ... x 0,17 €** ..... €
+ REDEVANCE ECO-EMBALLAGES *(payante dès la première ruche)*, soit 0,04 € x ..... ruches ..... €
(pour ceux qui commercialisent et désirent souscrire au contrat)
TOTAL €

ASSURANCE B

☐ Je m'abonne pour 1 an (11 numéros) **AVEC L'ASSURANCE RC + INCENDIE TEMPÊTE (IT)** ..... **34,50 € TTC franco**
(payante dès la première ruche). **J'ai ..... ruches x 0,85 € =** ..... €
+ REDEVANCE ECO-EMBALLAGES, soit 0,04 € x ..... ruches ..... €
(pour ceux qui commercialisent et désirent souscrire au contrat)
TOTAL €

ASSURANCE C

☐ Je m'abonne pour 1 an (11 numéros) **AVEC L'ASSURANCE RC + IT + MULTIRISQUES (MR)** ..... **34,50 € TTC franco**
(VOL ET DÉTÉRIORATION) sauf maladie, empoisonnement et intoxication *(payante dès la première ruche).* **J'ai ..... ruches x 1,50 € =** ..... €
+ REDEVANCE ECO-EMBALLAGES, soit 0,04 € x ..... ruches ..... €
(pour ceux qui commercialisent et désirent souscrire au contrat)
TOTAL €

Pour n'être plus seul et isolé, l'adhésion au Syndicat National d'Apiculture est ouverte non seulement aux syndicats, associations apicoles ou défendant la nature et la biodiversité, mais aussi aux apiculteurs isolés dans des départements **où il n'y aurait pas encore d'associations en lien avec le SNA**. Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter le SNA au 01 45 22 48 42 ou par mail contact@snapiculture.fr

DEMANDE D'ADHESION EN MULTIRISQUES (à nous retourner impérativement)

La valeur nominale **d'une ruche et son contenu** a été estimée à **100 €** sauf pour **l'assurance mortalité autre que celle par maladie** qui est exclue où le plafond est fixé à **46 €** pour la colonie.
Une **franchise de 10% par sinistre** sera déduite du total des indemnités versées au titre de l'article 15 avec un minimum de 100 € par sinistre (vol et détérioration des ruches).
Nombre de ruches assurées : ..... (il s'agit de toutes vos ruches).
Certifiées sincères et exactes les déclarations portées sur la présente.
Date Signature
(précédée de la mention «lu et approuvé»)

NOTA Pour toute déclaration de sinistre, vous devez joindre **obligatoirement** la copie de la déclaration de vos ruchers, copie de l'année en cours.
RAPPEL AUX NOUVEAUX APICULTEURS : Toute installation de ruches doit être déclarée par voie électronique sur le site du ministère de l'Agriculture : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr ou bien par écrit en adressant le CERFA 13995*04 complété à la DGAL - Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard 75732 Paris Cedex 15.

☐ Je m'abonne pour 1 an (11 numéros) **DES DOM-TOM-POM** ..... ASSURANCE A ASSURANCE B ASSURANCE C ..... **44 € TTC franco**
Assurances À COCHER : idem France métropolitaine (voir tarifs ci-dessus)
N° IBAN : FR38 3000 2004 3800 0000 7191 U50, identifiant international banque Code BIC : CRLY FR PP

☐ Je m'abonne pour 1 an (11 numéros) **DE L' ÉTRANGER** ..... **44 € TTC franco**
N° IBAN : FR38 3000 2004 3800 0000 7191 U50, identifiant international banque Code BIC : CRLY FR PP

ABONNEMENT EN LIGNE : www.labeilledefrance.com

Expert de la santé de l'abeille

Une nutrition équilibrée pour des abeilles de qualité !

vitafeed NUTRI

Palliez le manque de diversité de pollen

Acides aminés essentiels

Pot de 500g de poudre à diluer ou à saupoudrer.
500G = 16 COLONIES

vitafeed PATTY

Remplacez les apports polliniques

Pâte protéinée prête à l'emploi !

Blister de 3kg, contenant 10 pâtes de 300g.
3KG = 7 COLONIES

Vita France

www. vita-europe.com/beehealth/fr/

INFOS:
APINOV - 10 rue Henri Bessemer - 17140 LAGORD
05 46 34 10 71 - contact@apinov.com

Chers apiculteurs
Nous vous souhaitons une merveilleuse et douce année 2020.
Que vos projets fleurissent en vous apportant tous les nectars escomptés
Que l'amour mielle, que vos jours rayonnent et que nos sentinelles retrouvent un monde mellifère.
Partenaire engagé, ICKO, continuera de vous accompagner au fil des saisons.
En 2020, cultivons ensemble le bonheur et la passion.

Pierre Ickowicz

Pour célébrer cette nouvelle année nous vous offrons
*une remise de **10%****
à valoir sur votre prochaine commande internet
avec le code :

BONNEANNEE2020

**Offre à usage unique dès 90€ d'achat en ligne,*
valable du 1er janvier 2020 au 29 février 2020.

ICKO
MAISON D'APICULTURE • 1947

www.icko-apiculture.com